

Rapport Transition & Résilience - 2025

sur la situation en matière de développement durable,
établi en application de l'article L3661-2 du CGCT



MÉTROPOLE

GRAND

LYON





SOMMAIRE

Partie 1

UNE MÉTROPOLE EN ACTIONS

Des actions en faveur des huit transitions

► Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive	12
► Organiser une résilience des écosystèmes	18
► Atteindre une société bas-carbone	24
► Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement	30
► S'engager vers une économie responsable	36
► Passer à une mobilité durable	42
► Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes	48
► Construire un cadre de vie favorable à la santé	54

Des outils dédiés à la dynamique de résilience

► Anticiper... pour mettre en débat	62
► Observer	64
► Outiller	65
► Soutenir le territoire	66
► Mettre en lien	66
► Coopérer	67

► Partie 2

UNE MÉTROPOLE EXEMPLAIRE

► Une commande publique responsable	73
► Un numérique responsable	76
► Une relation aux territoires et aux usagers d'écoute et en proximité	78
► Une dépense publique orientée vers la transition écologique et sociale	79
► Un employeur exemplaire et socialement responsable	81
► Une administration actrice de sa politique énergétique et climatique	83

Tableau de bord Métropole exemplaire

85

Partie 3

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Méthodologie

Tableau de bord

Analyse des indicateurs

► Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive	96
► Organiser une résilience des écosystèmes	99
► Atteindre une société bas-carbone	103
► Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement	110
► S'engager vers une économie responsable	113
► Passer à une mobilité durable	116
► Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes	121
► Construire un cadre de vie favorable à la santé	124

PRÉFACE

L'année 2025 confirme notre ambition de transformation profonde de la Métropole de Lyon, malgré un contexte national marqué par des coupes budgétaires qui pèsent lourdement sur les capacités d'action des collectivités locales. Nous faisons le choix de maintenir un cap clair : celui d'une transition écologique articulée à la justice sociale, en développant des politiques structurantes, concrètes et accessibles à toutes et tous.

Le rapport Transition & Résilience 2025 témoigne d'une année riche en projets menés sur le territoire, dans une logique de cohérence entre vision stratégique et action locale. Il illustre notre engagement à agir sur plusieurs fronts. Nous poursuivons la construction d'un système alimentaire durable et inclusif, soutenons les filières de l'économie circulaire, réduisons les sources de pollution, renforçons les dispositifs d'adaptation au changement climatique et encourageons une mobilité plus sobre. Ces actions traduisent une volonté : faire de la transition écologique une dynamique collective et accessible.

La Métropole agit aussi en tant que collectivité exemplaire. Suppression des dernières chaudières au fioul, réduction des consommations énergétiques du patrimoine, développement des mobilités durables pour les agents, politique d'achats publics bas-carbone, numérique responsable : autant d'engagements concrets qui traduisent la cohérence entre les orientations stratégiques et nos pratiques internes.

C'est aussi l'ensemble du territoire qui se mobilise, dans sa diversité. Nous faisons de la complémentarité entre zones urbaines, périurbaines et rurales une force pour adapter nos politiques aux réalités locales. Cette diversité est également sociale. La transition ne sera juste et durable que si elle prend en compte les inégalités. Tarification solidaire de l'eau, lutte contre la précarité énergétique, accompagnement des publics les plus fragiles face aux nouvelles réglementations, lutte contre les inégalités d'accès à l'eau et à l'hygiène : nous renforçons les dispositifs qui permettent de ne laisser personne de côté.

Ce rapport traduit notre lucidité sur les défis que rencontre le territoire, mais surtout notre détermination à agir, avec l'ensemble de nos partenaires, pour une Métropole plus juste, plus résiliente et plus vivable.

Vice-Président en charge de l'agriculture,
de l'alimentation et de la résilience du territoire.





PRÉAMBULE

L'article L3661-2 du CGCT, modifié par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 - article 5, et l'article D3661-7 du CGCT, version en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 et son décret d'application n° 2014-1626 du 24 décembre 2014 - article 1, soumettent les collectivités territoriales, préalablement aux débats sur le projet de budget, à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Pour répondre à cette obligation réglementaire, la Métropole de Lyon présente depuis l'année 2022 son engagement en faveur du développement durable en structurant le rapport autour de sa dynamique de résilience territoriale.

Désormais dénommé Transition & Résilience, le rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2025 présente **les politiques publiques du plan de mandat et leurs déclinaisons opérationnelles structurées autour de huit axes de transition, ainsi que le fonctionnement de la collectivité**, qui permettent d'améliorer cette situation et de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits à l'Agenda 2030 de l'ONU.

Depuis la première édition sous ce format renouvelé et afin de pouvoir assurer le suivi dans la durée du bilan des politiques publiques, ce rapport suit une structuration reprise chaque année comprenant trois principales parties :

- **Partie 1 - La Métropole en actions** : cette revue comprend une présentation de chaque transition au regard des orientations du plan de mandat et des différents outils de la dynamique de résilience, ainsi que la présentation d'actions réalisées au cours de l'année de référence.
- **Partie 2 - La Métropole exemplaire** : structurée autour de six domaines principaux illustrant les engagements de l'administration, cette partie met en visibilité les actions concrètes menées au cours de l'année de référence et présente les principales avancées sous la forme d'un tableau de bord comprenant une vingtaine d'indicateurs.
- **Partie 3 - Indicateurs de réalisation et de résultat** : cette dernière partie s'attache à suivre et analyser les réalisations et les effets sur le territoire des politiques de transition à travers un tableau de bord reprenant l'ensemble des indicateurs qui font l'objet d'une mise à jour annuelle et d'un suivi dans le temps.





Partie 1

UNE MÉTROPOLE EN ACTIONS

Revue des transitions engagées

Alimentation, écosystèmes, sobriété carbone, inégalités territoriales, économie responsable, mobilité durable, lutte contre la pauvreté, santé : les politiques publiques de transition engagées par la Métropole concourent à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU et contribuent à la résilience du territoire, c'est-à-dire à sa capacité à faire face aux chocs, qu'ils soient environnementaux, climatiques, sanitaires ou géopolitiques. Cette première partie entend, sans être exhaustive, incarner la situation de l'année 2025 en matière de développement durable, en s'appuyant sur la présentation des enjeux du plan de mandat et ses principales déclinaisons opérationnelles structurées autour de huit transitions.

Boîte à outils de la dynamique de résilience

Afin d'amplifier la dynamique locale de résilience, de tisser des liens de solidarité et d'accompagner les communes et territoires voisins, la Métropole de Lyon s'appuie sur six principes auxquels sont adossés des outils : anticiper, observer, outiller, soutenir le territoire, mettre en lien, coopérer.



QUELQUES ACTIONS EN FAVEUR DES HUIT TRANSITIONS



Écully



Charbonnières-les-Bains

Organiser une résilience des écosystèmes

Ruisseau des Planches,
une restauration par des
ouvrages castors mimétiques
p. 22



Lyon

Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes

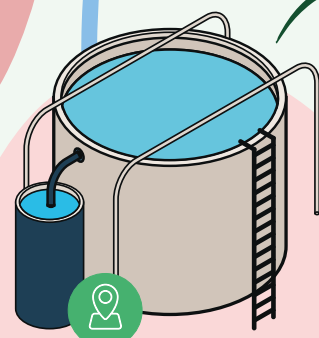
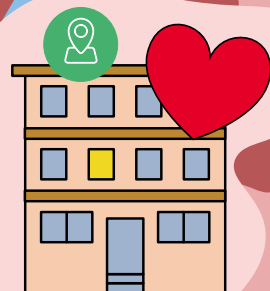
Maison de l'hospitalité
à Lyon
p. 50



Oullins-Pierre-Bénite

Passer à une mobilité soutenable

Vélo-école de la Métropole
de Lyon : apprendre à rouler
en toute sécurité !
p. 44





Neuville-sur-Saône

S'engager vers une économie responsable

Fonds d'amorçage industriel métropolitain : l'exemple de Chiche !

p. 41



Vaulx-en-Velin

Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement

Les Ateliers du Mas : un village d'entreprises dédié à la filière du bâtiment durable

p. 35



Décines-Charpieu



Chassieu



Meyzieu

Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive

Protection des espaces naturels et agricoles périurbains : dix années de portage par la Métropole

p. 15



Vénissieux

Atteindre une société bas-carbone

Les réseaux de chaleur valorisent les calories perdues

p. 27



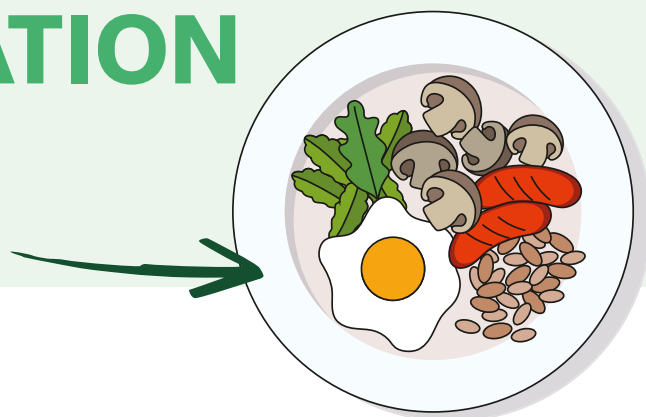
Ternay sud

Construire un cadre de vie favorable à la santé

PFAS : un combat engagé contre les polluants éternels

p. 59

PROGRESSER VERS UNE ALIMENTATION RÉSILIENTE ET INCLUSIVE



Chiffres clés

+1,2 %
de surfaces agricoles
entre 2010 et 2020

51 ans
est l'âge moyen
des chefs d'exploitation
en 2020

**Augmentation
des pollutions**
en herbicide
des captages d'eau
potable de l'Est lyonnais
désormais fermés

19 % des chefs
d'exploitation sont
des femmes

21,2 %
des surfaces en bio
contre 10 % à l'échelle
nationale

Le système alimentaire désigne l'ensemble des acteurs et des processus qui permet d'alimenter la population, de l'amont à l'aval (production agricole, transformation, distribution, déchets, transport...). Ce système doit s'adapter face à des perturbations liées au dérèglement climatique, aux tensions croissantes sur les ressources, à la dégradation des écosystèmes et aux perturbations d'ordre géopolitique.

Le système alimentaire métropolitain doit tendre vers un système plus durable, qui réduit son impact sur les ressources (notamment l'eau) et contribue à l'atténuation du changement climatique. La maîtrise de l'impact carbone de la filière implique un changement des modes de production, de distribution et de consommation, tout en favorisant l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et abordable, dans un principe de justice alimentaire.

Un système résilient cherche aussi à mieux résister aux chocs futurs, en augmentant l'autonomie alimentaire du territoire (préservation des terres agricoles, développement de filières locales, augmentation de la population agricole) et en s'adaptant à la nouvelle donne climatique, à travers le développement de pratiques et de cultures plus écologiques, durables et diversifiées.

PPI

2021-2026

► **11,5 M€**
d'investissements
sont consacrés
à l'agriculture
et à l'alimentation

Les principaux défis à relever

Dérèglement climatique, épuisement des ressources, perte de biodiversité, dégradation de la qualité des sols...

Autant de défis majeurs à relever par la collectivité et les acteurs du territoire mis en évidence dans le diagnostic conduit en 2019. Deux constats illustrent en particulier combien le système alimentaire métropolitain (périmètre de 50 km autour de Lyon) est fragile :

- **L'autonomie alimentaire est faible** (4,6 %) et 95 % des produits agricoles sont exportés.
- **Un tiers des 675 personnes** ayant répondu à l'enquête sur la précarité alimentaire en 2018 n'ont pas les moyens de s'alimenter correctement et 15 % des habitants déclarent ne pas manger à leur faim.

La Métropole s'engage pour accroître la résilience de son système alimentaire

La Métropole de Lyon agit sur la production agricole et l'alimentation des habitants pour accroître la résilience du système alimentaire à travers deux documents-cadres structurants :

- **Un projet alimentaire de territoire** (PatLy), construit en partenariat avec les acteurs territoriaux institutionnels et privés sur un périmètre de 50 km autour de Lyon. Le PatLy a pour ambition de **permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité** en agissant principalement sur deux leviers : **la relocalisation de la production**, en réorientant vers la demande locale les productions agricoles actuellement exportées et en développant de nouvelles capacités de production et de transformation ; et la **justice alimentaire** en améliorant l'accès à une alimentation de qualité et en luttant contre les inégalités structurelles.
- Une nouvelle **stratégie agricole métropolitaine** votée en juin 2021, en cohérence avec le PatLy, pour **faire du capital agricole un bien commun métropolitain** et progresser vers une **agriculture durable de proximité** (notamment avec une politique de soutien à destination de l'agriculture biologique par l'achat public).

Exemples de réalisations

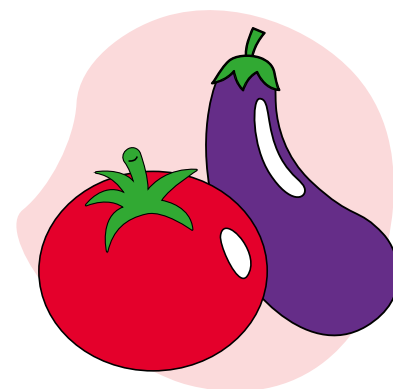


► **Près de 300** projets agricoles et démarches agroécologiques soutenus par la Métropole depuis 2020

► **12 000 ha** de surfaces en Penap

► **59** collèges sur les 66 de la Métropole intègrent du bio au-delà du seuil réglementaire

► **53 %** de bio dans les assiettes des collégiens



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Thierry Fournier

PatLy

Favoriser résilience et justice alimentaire

Le projet alimentaire du territoire lyonnais a franchi une nouvelle étape fin 2024 avec la labellisation de niveau 2 par l'État. Il rassemble 190 actions partenariales autour de cinq axes stratégiques : agriculture locale et respectueuse des ressources ; filières de proximité ; restauration collective saine et responsable ; justice alimentaire pour un accès de tous à une alimentation digne, choisie et de qualité ; accompagnement des pratiques alimentaires des habitants.

La gouvernance est assurée par le Conseil de l'alimentation du territoire lyonnais qui suit l'avancement du projet, veille à la cohérence avec le plan d'actions et participe à son évaluation. Réuni une fois par an, il suit l'évolution des besoins du territoire, facilite le déploiement des actions et favorise synergies et collaborations. Le travail partenarial s'incarne également dans les groupes thématiques autour des cinq axes dans le réseau des communes sur la restauration collective et la dynamique interterritoriale, rassemblant élus et techniciens de 38 EPCI et de 4 départements autour de Lyon. Cette coopération est renforcée par la Table de coopération alimentation animée par Urbalyon.

Friches agricoles

La remobilisation des friches sur le plateau des étangs

L'accès aux terres agricoles est parfois difficile en zone périurbaine pour les porteurs de projets et les agriculteurs en place.

La Métropole anime un travail de remobilisation des friches agricoles, avec les communes de Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison, ainsi qu'avec la Direction départementale des territoires et les partenaires agricoles (Safer, Chambre d'agriculture, Terre de liens, Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône). L'objectif ? Redynamiser l'agriculture locale et permettre l'implantation de nouvelles exploitations.

Après la réalisation d'un diagnostic des friches, des actions de sensibilisation ont été conduites auprès des propriétaires privés via l'envoi de courriers accompagnés d'une plaquette d'information ou par l'organisation de permanences individuelles. Plus de 130 propriétaires ont ainsi répondu présents à une réunion publique fin 2024. Certains propriétaires ont déjà proposé des terrains à la vente ou à la location.



© Métropole de Lyon - Anais Mercey



Protection des espaces naturels et agricoles périurbains

Dix années de portage par la Métropole

La Métropole de Lyon est compétente pour la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (Penap) depuis 2015. À ce titre, elle a étendu les périmètres Penap passant de 9 117 ha à 11 943 ha en 2025. Les dernières extensions ont eu lieu sur Quincieux en 2024 et la plaine du Biézin en 2025. Et 1 360 ha sont actuellement à l'étude pour un classement sur le secteur de Miribel-Jonage.

Depuis 2019, la Métropole anime un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale et valoriser ces espaces : 130 projets soutenus pour 2,2 millions d'euros de subventions ayant bénéficié pour moitié à des exploitations agricoles, dont 70 % en agriculture biologique, et pour le reste à des collectivités, associations, lycées ou collectifs agricoles.

Le programme Penap favorise aussi l'animation et le lien entre agriculteurs et collectivités dans chaque polarité agricole selon ses enjeux spécifiques : remobilisation des friches agricoles, installation de maraîchers, circulation des engins agricoles, communication avec les riverains, gestion des haies, etc.

Haies, bandes fleuries

Des agriculteurs mobilisés pour la biodiversité

La Métropole de Lyon a lancé avec le soutien de l'Agence de l'eau et de la Compagnie nationale du Rhône le programme AgrEauEco en 2023 pour favoriser le développement de pratiques agroécologiques.

Dans ce cadre, un soutien financier est proposé aux agriculteurs pour implanter des bandes fleuries favorables à la biodiversité, à maintenir durant cinq ans. Une trentaine d'agriculteurs se sont mobilisés en 2024 et 2025 pour semer les mélanges fournis par la Métropole sur une trentaine d'hectares répartis sur le territoire. Le Conservatoire d'espaces naturels, l'association Arthropologia et la Ligue pour la protection des oiseaux réalisent le suivi des parcelles engagées et des animations techniques. La Métropole travaille également avec l'association Mission haies pour apporter du conseil technique aux agriculteurs sur la gestion des haies et les plantations. Des chantiers vitrines de démonstration de coupe et d'entretien des haies pour leur restauration et leur valorisation ont été organisés à l'automne 2025.

Installations et transmissions agricoles

Un partenariat au service des acteurs

Le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour l'agriculture et les freins sont nombreux et de taille.

C'est pourquoi il y a un vrai besoin de coopération entre structures pour favoriser les projets d'installation et de transmission des exploitations sur un territoire.

Depuis 2022, la Métropole anime un groupe de travail partenarial avec plusieurs acteurs : Safer, Chambre d'agriculture, ADDEAR, Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural, Terre de liens, Fermes partagées et Syndicat mixte plaine Monts d'Or.

Ce partenariat permet de faciliter les projets de création ou de transmission d'exploitation, en accompagnant les porteurs de projet de façon coordonnée, chaque acteur agissant à son niveau et selon ses compétences.

Cet automne, la Métropole a notamment organisé avec ces partenaires un café speed dating pour les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire : d'autres événements de rencontre et d'interconnaissance suivront.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



Gastronomie durable

Les bonnes pratiques racontées par les chefs lyonnais

L'office de tourisme de la Métropole de Lyon a édité un guide destiné aux restaurateurs, hôteliers et traiteurs du territoire pour accompagner de façon concrète la profession dans la mise en place de démarches plus respectueuses des ressources naturelles et de l'environnement.

À travers 25 interviews de chefs et d'experts reconnus, il aborde 9 grands thèmes dont l'approvisionnement, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets, la cuisine végétale ou encore la communication envers la clientèle. Pour chacun des thèmes, le guide propose une synthèse de la réglementation en vigueur, des bonnes pratiques illustrées par des témoignages d'acteurs engagés, des solutions et les dispositifs d'accompagnement disponibles sur le territoire. Lancé lors du Sirha 2025, le guide est disponible gratuitement en ligne.

Lien vers le guide : [onlylyon.com > guide gastronomie durable](https://onlylyon.com/guide-gastronomie-durable)

Miam festival

Deuxième édition pour sensibiliser les consommateurs

Pour accompagner les consommateurs vers une alimentation locale et respectueuse de l'environnement et de la santé, la Métropole a lancé en 2024 le Miam festival, un événement grand public imaginé en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ClusterBio, Agribio et l'Isara. Reconduit en 2025, il a accueilli près de 6 000 visiteurs venus profiter des animations variées : visites de fermes, balades, ciné-débats, pièces de théâtre, ateliers de cuisine, buffets partagés. Associations, agriculteurs, tiers lieux,

centres de formation, restaurateurs, acteurs culturels, communes : les acteurs locaux contribuent activement à faire vivre ce festival. Une déclinaison du Miam festival s'est déroulée dans les collèges afin de sensibiliser les jeunes à travers des menus bios et de saison et des jeux. Cet événement est l'occasion de faire découvrir à tout un chacun les initiatives du territoire, de nourrir la réflexion sur les enjeux que pose l'alimentation et de favoriser les échanges autour des bonnes pratiques.

Sirha 2025

La Métropole de Lyon fait briller ses entreprises

Le Sirha Lyon 2025, salon international dédié à l'alimentation et à la restauration, a battu des records de fréquentation avec plus de 257 000 visiteurs. Lyon a été mise en lumière comme territoire de haute gastronomie, avec la victoire du chef français Paul Marcon au Bocuse d'Or.

La Métropole de Lyon a accueilli sur son stand douze entreprises locales engagées pour une alimentation de qualité : une occasion précieuse pour elles de faire connaître leur offre en bénéficiant d'une belle visibilité ! Des dégustations, des parcours de visite et des interventions sur les nouvelles pratiques dans la restauration ont animé le stand tout au long du salon.

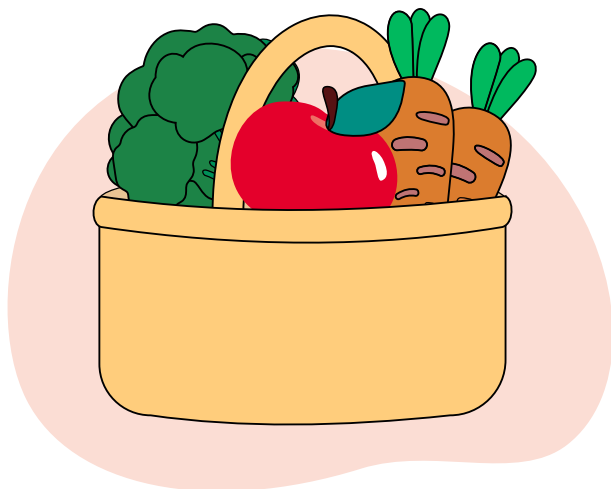
Un plan de communication dédié a permis de valoriser les entreprises et la stratégie alimentaire de la Métropole sur les réseaux sociaux. Les enquêtes de satisfaction recueillant les retours d'expérience des participants affichent un taux de 100 % de satisfaction !

Programme Développement

Accompagner les entreprises sociales à fort impact dans le secteur alimentaire

Financé par la Métropole, les communes de Lyon et Villeurbanne, la Caisse d'épargne et l'Urscop, animé par Ronalpia, Alter'Incub et le Grap, le programme Développement soutient les entreprises sociales du territoire dans la consolidation de leur modèle économique et le renforcement de leur impact. Il combine accompagnement individuel et ateliers collectifs sur des thématiques telles que la stratégie commerciale, la gestion financière, le management et la gouvernance.

Depuis trois ans, un parcours spécifique accompagne cinq entreprises œuvrant à relocaliser la production alimentaire ou améliorer l'accessibilité de l'alimentation de qualité. En 2025, le programme a accompagné la consolidation et le développement de l'association Récup & gamelles et de l'épicerie Lell. Les épiceries De l'autre côté de la rue et La super épicerie ont bénéficié du programme pour développer leur offre de demi-gros à destination des restaurateurs. Enfin, le traiteur Fenotte, en forte croissance, a pu affiner sa stratégie pour préparer l'avenir.



Projet Kolos

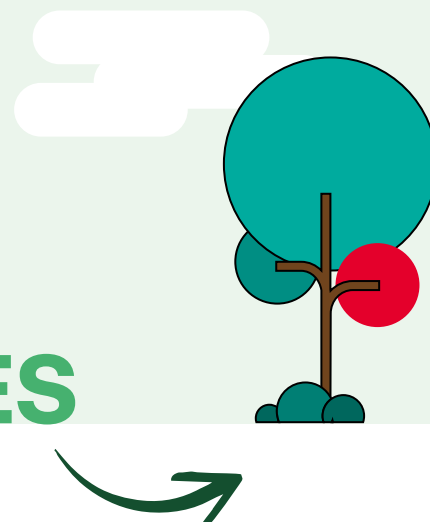
Quand les urines humaines servent d'engrais aux agriculteurs

Riches en nutriments essentiels à la croissance des végétaux, les urines sont à l'honneur dans le cadre du projet de recherche Kolos porté par la Métropole de Lyon, le Laboratoire eau environnement et systèmes urbains de l'École nationale des ponts et chaussées et le laboratoire Toulouse biotechnology institute de l'Insa de Toulouse.

Ce projet, inscrit dans le programme Ocap et mené sur une période de trois ans (2023-2025), a pour objectif d'expérimenter la séparation à la source des urines et leur valorisation agricole.

Une analyse des acteurs impliqués dans la filière – des sanitaires jusqu'aux usages agricoles – a permis de réaliser un épandage en plein champ de lisain (urine humaine stockée) sur une parcelle de maïs grain à Quincieux. Une évaluation technico-environnementale est en cours, s'appuyant sur différents scénarii de gisements, collecte et valorisation des excréments sur les systèmes d'assainissement de Lissieu et Quincieux. Cette analyse vise à étudier les impacts et les conditions de pérennisation de cette pratique innovante.

ORGANISER UNE RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES



Chiffres clés

3 planètes seraient nécessaires pour répondre de manière pérenne et soutenable aux besoins de l'humanité si chaque habitant sur terre vivait comme un Grand Lyonnais

0,14 ha
d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque jour entre 2021 et 2023, contre 0,23 ha par jour entre 2011 et 2020

10 à 40 %
de baisse de l'étiage du Rhône prévue à l'horizon 2050-2060

755 espèces menacées dans la région et 21 % des fleurs indigènes identifiées en 1995 non retrouvées lors de l'inventaire mené entre 2010 et 2013

Les effets des activités, modes de vie et évolutions de notre territoire génèrent des pressions sur les ressources naturelles et sur les écosystèmes, avec pour corollaire une dégradation de nos cadres et qualités de vie, ainsi que de notre santé.

La pandémie de 2020 nous a rappelé nos interdépendances fortes avec les milieux naturels. Pour améliorer la résilience et la régénération de notre territoire, il convient de mettre en symbiose les écosystèmes naturels et les activités humaines pour le bien-être de tous.

Les principaux défis à relever

Alors qu'elles sont rares et limitées, les ressources naturelles font l'objet d'une forte pression du fait des activités humaines, ce qui nécessite de protéger les grands équilibres écologiques. Le défi ? Engager une transition respectueuse de l'Homme, du vivant et des ressources. Car les menaces sont de taille :

- **Une pression accrue sur notre écosystème naturel :** l'empreinte écologique du territoire et de ses habitants dépasse les exigences de soutenabilité en matière d'usage des ressources mondiales (4,9 ha/hab., symboliquement 120 fois la superficie de la métropole lyonnaise).
- **Un effondrement de la biodiversité,** constaté à toutes les échelles, accentué par une capacité d'accueil de la biodiversité qui se réduit du fait de l'artificialisation des sols et de la fragmentation des espaces naturels et agricoles.
- **Une pression sur la ressource en eau tant localement qu'au niveau mondial.** La ressource s'amenuise et l'utilisation des nappes souterraines devrait s'intensifier. Notre dépendance à un seul champ captant pour la quasi totalité de l'eau potable fragilise le territoire. Quant au réchauffement climatique, il fait peser des risques d'altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, élévation de la température).

La Métropole s'engage pour la résilience des systèmes vivants

Préserver, protéger et restaurer plus volontairement les fonctionnalités des écosystèmes et les services écosystémiques sont un préalable essentiel à la résilience de notre territoire. Dans ce but, la Métropole a adopté le Plan nature en juin 2021 : restauration des continuités écologiques dégradées par l'urbanisation, action en faveur des pollinisateurs sauvages avec la plantation de prairies fleuries, ou encore atténuation des effets du changement climatique grâce au renforcement de la végétalisation du territoire. Ce Plan nature permet non seulement de rassembler et de rendre visibles les actions de la Métropole, mais également de suivre, dans la durée, les moyens qu'elle déploie pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des paysages et le fonctionnement des écosystèmes naturels.

Agir pour préserver la ressource en eau :

- Passage en régie du service de production et de distribution de l'eau, au 1^{er} janvier 2023, pour faire de l'eau un bien commun.
- Diversification à long terme des sources d'alimentation en eau potable, comme inscrit dans le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035.
- Protection de toute pollution de la ressource en eau (réflexion engagée avec les agriculteurs dans les aires d'alimentation des champs captants.
- Renouvellement des canalisations et ouvrages d'eau potable pour réduire le taux de fuite du réseau et contribuer durablement à une gestion patrimoniale optimisée.

Rassembler et fédérer autour de la Ville perméable :

urbanisme, logement, voirie, eau et assainissement, éducation, biodiversité, mobilité, tourisme... l'action en faveur d'une Ville perméable est transversale. La **Ville perméable** propose des solutions et des outils pour infiltrer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent, permettant ainsi de retrouver un cycle de l'eau plus naturel.

Désimperméabilisation des rues et pieds d'arbres, utilisation de revêtements poreux, installation de cuves de récupération, création de bassins de rétention, noues et jardins de pluies, sont autant de solutions mises en œuvre.

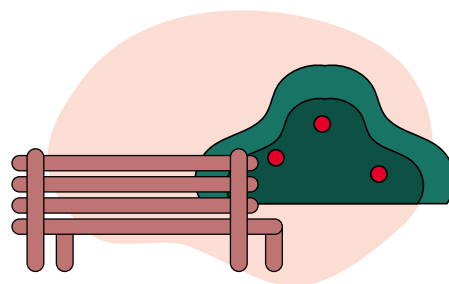
Exemples de réalisations



► **275** résidences d'habitat collectif accompagnées pour la végétalisation de leurs espaces communs depuis 2021

► **58,7 ha** de surfaces favorables aux pollinisateurs plantées depuis 2021

► **116 ha** de surfaces déconnectées et/ou désimper-méabilisées depuis 2021



PPI

2021-2026

► **72,3 M€**
pour la protection de l'environnement et la préservation des espaces naturels

► **250 M€**
pour l'eau potable
► **307 M€**
pour l'assainissement

► **25 M€**
pour la Gemapi

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Plan nature

Une stratégie métropolitaine au service de la biodiversité

Voté par le conseil métropolitain de juin 2021, le Plan nature de la Métropole initie et rend plus visible la transformation du territoire pour préserver et développer les espaces de nature. À travers six axes, le Plan nature a engagé la collectivité sur trois défis : lutter contre l'effondrement de la biodiversité, réduire les îlots de chaleur urbain, répondre à la demande sociale de nature en proximité en travaillant notamment sur les disparités d'accès à ces espaces. Plusieurs programmes d'actions sont ainsi mis en œuvre pour renforcer sa trame verte et bleue et la végétalisation du territoire, sur l'espace public comme sur l'espace privé.

En 2025, la végétalisation des résidences collectives, les plantations liées à la voirie, aux parcs métropolitains, aux aménagements urbains, la création de haies Marathon de la biodiversité et de boisements urbains totalisent près de 170 000 arbres et arbustes plantés depuis 2021.



© Métropole de Lyon - DEEE



© Métropole de Lyon - DEEE

Trame turquoise

Les 2/3 du Marathon de la biodiversité sont déjà parcourus !

Lancé en 2021, la Métropole et ses quatre partenaires associatifs visent la création et la restauration de 42 km de haies, de ripisylves et de 42 mares d'ici le début de l'année 2027 avec le soutien de l'Agence de l'eau.

En s'appuyant sur les propriétaires et exploitants volontaires, l'appel à projets Marathon de la biodiversité a pour objectif de restaurer et d'étendre la trame turquoise qui recouvre les habitats d'espèces, souvent menacées, ayant un cycle de vie aquatique et terrestre comme les grenouilles, les crapauds, les tritons ou les libellules. Les infrastructures écologiques créées contribuent en outre à l'atténuation du changement climatique par le Stockage du carbone, à la lutte contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des terres agricoles et améliore le cadre de vie.

Depuis 2021, 98 projets portant plus de 27 km de haies et 27 mares ont vu le jour sur la trame turquoise métropolitaine.

Boisements urbains

Plantation et évolution

Dans le cadre du Plan nature, la Métropole de Lyon développe des boisements urbains sur des délaissés de voirie ou lors de projets de renaturation d'envergure sur les périmètres d'application des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Le service Nature et fleuves mène des opérations de plantation d'arbres, sur des échangeurs routiers ou à la suite de la démolition de bâtiments industriels ou résidentiels. Les jeunes plants forestiers (âgés d'un à deux ans) nécessitent une préparation minutieuse des sols, allant du simple ameublissement à une reconstitution complète de sols fertiles. Ces techniques ont évolué au cours des quatre dernières années, grâce aux retours d'expérience accumulés au fil des opérations.

En une année, plus de 6 ha ont été plantés (38 000 plants). La commune de Feyzin, qui a accueilli la majorité des plantations (28 000 plants), a enregistré un taux de reprise exceptionnel de 99 %. Ce résultat s'explique par la qualité de la préparation des sols en amont, ainsi qu'un suivi attentif, incluant des arrosages ciblés. Ce taux de réussite, bien qu'excellent, reste à confirmer dans les années à venir.

Adaptation

Nouveau contrat Eau et climat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Face aux grands enjeux liés à la gestion de l'eau, la Métropole de Lyon agit de manière globale sur l'ensemble du cycle de l'eau. Ses actions – restauration des milieux naturels, amélioration du système d'assainissement ou stratégie Ville perméable – poursuivent un même objectif : préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, en qualité comme en quantité.

Ces actions sont soutenues financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de contrats triennaux. Le prochain contrat, couvrant la période 2025-2027, conçu comme un contrat Eau et climat, place l'eau au cœur de la résilience territoriale face au changement climatique.

Irrigé par une stratégie de sobriété, désormais centrale dans les politiques métropolitaines, ce contrat vise à réduire les consommations, limiter les pressions exercées sur les milieux naturels et encourager des usages responsables de l'eau, pour les collectivités, les habitants et les acteurs économiques.



© Métropole de Lyon - DEEE

Animations dans les parcs

Former les citoyens au respect des espaces de nature

Depuis de nombreuses années, la Métropole a à cœur d'encourager les citoyens, notamment les plus jeunes, à investir les espaces de nature et à les respecter.

Les associations Arthropologia et Pistyles ont animé une vingtaine d'ateliers dans les parcs de Parilly et de la Porte des Alpes et dans le domaine de Lacroix-Laval. Un large public a pu découvrir ou redécouvrir ces espaces de nature et de loisirs incontournables sur le territoire métropolitain. Six classes de collèges, quatre établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap ont bénéficié d'un programme d'animations dédié au sein des parcs.

Afin de faire évoluer les pratiques et les comportements en faveur de la préservation du vivant, de la nature et de la biodiversité, cinq classes de CM1-CM2 et de collèges ont participé à des programmes de plantations sur les espaces de voirie à proximité de leur établissement. Dans le même esprit, deux classes de collèges ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation à la vie des sols et des végétaux à l'occasion d'opérations d'aménagement des abords de collèges.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - DCE

Ruisseau des Planches

Une restauration par des ouvrages castors mimétiques

L'opération de restauration du ruisseau des Planches s'inscrit en cohérence avec le schéma de renaturation de l'amont du bassin-versant du même nom.

En effet, ce cours d'eau n'atteint pas le bon état écologique en raison de problèmes d'étiages sévères et de morphologies parfois dégradées.

Le site principal se situe à l'entrée de l'espace naturel sensible du Bois des Serres, sur les communes d'Écully et Charbonnières-les-Bains. Plusieurs structures bois, inspirées des ouvrages des castors, ont ainsi été mises en place en octobre 2025 pour complexifier les écoulements, retenir l'eau dans les terres et développer les surfaces de zones humides. Un impératif à l'aune de l'intensification du changement climatique!

À la suite du déploiement des structures bois, un suivi scientifique renforcé sera conduit, suivi d'une mise en récit prévue d'ici fin 2027, dans le cadre du projet Erable.

Ruisseau de la Mouche

Inauguration de la renaturation en 2025

La renaturation du ruisseau de la Mouche à Saint-Genis-Laval reflète la volonté de la Métropole de Lyon de poursuivre son action en faveur de la préservation de la biodiversité et du cycle de l'eau sur le territoire, dans le cadre de sa compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Réalisée à la fin de l'année 2024, l'opération de renaturation a permis de restaurer une mare existante en milieu humide et une portion de 200 m du ruisseau, dont le cours avait été profondément modifié par l'activité humaine et l'urbanisation. Situé en amont du ruisseau, dans une zone industrielle non accessible aux piétons, cet espace présentait un enjeu écologique majeur pour le renouvellement de la vie aquatique du cours d'eau. Grâce à ces travaux, le fonctionnement naturel du ruisseau a pu être rétabli, favorisant le retour de la biodiversité. Le projet de la Mouche a été financé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau.



© Métropole de Lyon - DCE



© Métropole de Lyon - Anais Mercier

Logiciel Parapluie®

La nouvelle version est en ligne

La stratégie Ville perméable de la Métropole de Lyon ambitionne d'alimenter en eau la végétation, les sols et les nappes, de lutter contre les inondations et de réduire les pollutions aux milieux aquatiques. L'eau de pluie est à cet égard une ressource précieuse qu'il s'agit désormais d'infiltrer au plus près de là où elle tombe plutôt que de l'envoyer aux réseaux d'assainissement.

Afin d'accompagner les concepteurs dans la déclinaison de la stratégie Ville perméable, la Métropole soutient et participe au développement du Logiciel Parapluie® en collaboration avec l'Insa de Lyon. Cet outil facilite les choix et le dimensionnement des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales, en conformité avec le PLU-H et le règlement d'assainissement.

Une nouvelle version du logiciel Parapluie® a été développée pour faciliter son utilisation par tous les porteurs de projets. Elle est disponible gratuitement en ligne depuis mars 2025.

Plus d'informations : parapluie-hydro.com/grandlyon

Pollution en mer

Comment agir ?

La Métropole de Lyon exerce des compétences étendues en matière de gestion des déchets, qui couvrent à la fois la collecte, le nettoyage des espaces publics, mais aussi la prévention, notamment à travers la gestion du cycle de l'eau.

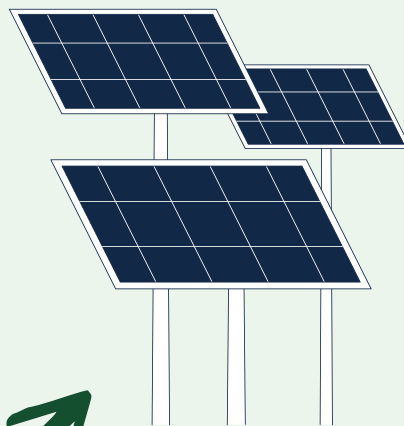
Dans ce cadre, une expérimentation est menée en partenariat avec le Cerema et Wao Nature & conservation. En 2024, une première phase a consisté à tester des filets sur les déversoirs d'orage. En 2025, la direction du Cycle de l'eau a étendu l'expérimentation aux avaloirs d'eaux pluviales. Cette nouvelle étape poursuit deux objectifs : évaluer l'efficacité des filets pour ce type d'infrastructure et mesurer leur impact sur l'organisation et les pratiques des services d'exploitation.

Chaque test permet de collecter des données utiles pour adapter les stratégies de collecte et de prévention, notamment par la caractérisation fine des déchets récupérés. En ajustant les dispositifs aux spécificités de chaque territoire, la Métropole adopte une approche à la fois pragmatique et ciblée.



© Métropole de Lyon - DCE

ATTEINDRE UNE SOCIÉTÉ BAS-CARBONE



Chiffres clés

90 000 ménages
du territoire sont
touchés par la précarité
énergétique

82 % des émissions
de gaz à effet de serre du
territoire sont importées

4 t de déchets
(en moyenne) sont
détournés chaque
année des poubelles
grises par un site de
compostage recueillant
les déchets alimentaires
de 60 foyers

L'énergie est une ressource pour répondre aux besoins fondamentaux de notre société : elle assure le bon fonctionnement des services et infrastructures et répond aux besoins des habitants dans leur quotidien.

La transition vers un territoire bas-carbone nécessite à la fois une réduction forte des consommations énergétiques (sobriété) une amélioration des procédés (efficacité) et une évolution du mix énergétique (décarbonation).

Ces actions apparaissent d'autant plus nécessaires dans le contexte actuel marqué par des tensions géopolitiques et une augmentation substantielle du prix des énergies fossiles. Cette transition implique par conséquent une modification profonde non seulement de nos systèmes de production, mais aussi de nos modes de vie.

Les principaux défis à relever

► **L'objectif bas-carbone** est un impératif qui dépasse la lutte contre le réchauffement climatique : la perte de la biodiversité, l'acidification des océans et la raréfaction de l'eau sont également liées aux émissions des gaz à effet de serre.

En 2022, si l'on prend en compte uniquement les émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire de la Métropole, les quatre postes principaux d'émissions sont l'industrie avec 44 %, le transport routier avec 25 %, le résidentiel avec 17 % et le tertiaire avec 14 %.

En revanche, si l'on prend également en compte les émissions générées en dehors du territoire et liées au mode de vie des habitants (étude interne réalisée par BL Evolution), alors en 2021 :

- 24 % sont liées à la consommation hors alimentation,
- 23 % à l'alimentation,
- 21 % à la mobilité,
- 17 % aux services publics,
- 15 % au logement.

► La dépendance du territoire en matière d'énergies importées et le manque de diversité des sources d'approvisionnement impliquent également de faire évoluer notre stratégie vers le développement des **énergies renouvelables et la diversification des sources d'approvisionnement**, ceci dans l'objectif de nous affranchir des dépendances et des tensions géopolitiques qui affectent largement le prix des énergies.

Par ailleurs, les enjeux d'adaptation au changement climatique s'imposent du fait de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, pluie, gel...) qui ne cessent de s'accroître, renforçant la vulnérabilité de notre territoire.

La Métropole s'engage pour une société bas-carbone

Outil réglementaire de planification à la fois stratégique et opérationnel, le **Plan climat air énergie territorial (PCAET)** est le document de référence en la matière. Mis en place pour une durée de six ans, le **PCAET 2019-2025** va ainsi laisser place à un nouveau PCAET pour la période 2026-2031.

Voté en juin 2025, ce nouveau PCAET sera ensuite soumis à la consultation réglementaire avant d'être définitivement adopté à l'été 2026.

Les principaux objectifs en matière de décarbonation et d'énergie affichés pour le territoire sont les suivants :

- Réduire les émissions de GES de 55 % en 2030 et 88 % en 2050 par rapport à 1990, contribuant ainsi à la neutralité carbone européenne ;
- Baisser les consommations énergétiques de 26 % en 2030 et 55 % en 2050 par rapport à 1990 ;
- Multiplier par 2,6 la production locale d'énergie renouvelable et de récupération en 2050 par rapport à 2021

Ces objectifs se traduisent de manière opérationnelle :

- En luttant contre la précarité énergétique ;
- En amplifiant la rénovation énergétique globale et performante du parc de logements pour le confort d'été et d'hiver ;
- En accompagnant les habitants, les communes et les acteurs économiques du territoire dans la réduction de leurs consommations d'énergie ;
- En développant des réseaux de chaleur urbains bas-carbone, à prix stable et compétitif pour leurs usagers ;
- En soutenant le développement de la production de chaleur renouvelable ;
- En contribuant à l'augmentation de la production locale de biogaz ;
- En soutenant le développement de la production locale d'électricité solaire ;
- En diminuant les émissions liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Exemples de réalisations



► **33 528** logements écorénovés entre 2015 et septembre 2025

► **120 600** équivalents logements raccordés au réseau de chauffage urbain (RCU)

► **2 586** bornes de déchets alimentaires installées depuis 2021

► **8 289 t** de déchets détournés par la collecte des déchets alimentaires



PPI
2021-2026

► **40,9 M€**
pour la sobriété énergétique et les énergies renouvelables

► **191 M€**
pour rénover le parc existant, lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

► **130,6 M€**
pour le cycle des déchets

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Plan climat

Les parties prenantes du territoire au cœur de sa révision

Pour élaborer le nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2026-2031, la Métropole de Lyon a initié une série de concertations impliquant les parties prenantes du territoire pendant deux ans. habitants, entreprises, associations, communes : plus de 1 000 personnes et structures ont partagé leurs avis et besoins quant au futur PCAET. Les habitants ont pu s'impliquer à travers différentes instances : l'Assemblée des usagers de l'eau, le Conseil de développement, un questionnaire diffusé en ligne et une Convention métropolitaine pour le climat. Du côté des acteurs socio-économiques, plus de 200 structures se sont mobilisées, et 49 communes sur les 58 du territoire ont participé aux ateliers organisés par la Métropole.

En attendant l'adoption du PCAET à l'été 2026, des membres volontaires de la Convention climat restent impliqués, de même que quelques acteurs socio-économiques et communes. Tous seront invités à participer au suivi et à la mise en œuvre de ce plan sur le territoire à travers une Assemblée pour le climat réunie annuellement.

Énergie renouvelable

Les collèges passent au solaire grâce à un projet citoyen

Depuis 2022, la Métropole de Lyon impulse le déploiement du solaire sur son patrimoine en mettant à disposition les toitures de neuf collèges pour accueillir des installations photovoltaïques pour une durée de 30 ans. Suite à un processus de sélection, la coopérative citoyenne Un deux toits soleil (UDTS) a piloté la mise en place de centrales solaires sur trois collèges à partir de l'été 2024 : Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin (142 kWc), Pablo Picasso à Bron (169 kWc) et Émile Malfroy à Grigny (36 kWc).

Les trois centrales ont été mises en service en 2025 et injectent leur production sur le réseau. Et depuis l'été 2025, de nouveaux collèges sont équipés ! UDTS mobilise de l'épargne citoyenne pour financer les projets. Chaque citoyen peut contribuer dès 57 euros pour soutenir ce développement et participer activement à la production d'une énergie renouvelable locale.

Lien vers la campagne de financement : undeux toitssoleil.fr > [souscrire](#)

Prime éco-chaleur

La Métropole de Lyon et l'Ademe soutiennent la massification de la géothermie de surface sur le territoire



La Prime éco-chaleur, portée par la Métropole de Lyon depuis janvier 2020, avec l'appui technique de l'Alec Lyon, soutient le développement de projets de

production de chaleur renouvelable pour tous les acteurs. Le sous-sol offre une ressource continue, disponible et non délocalisable, de chaleur et de froid renouvelables favorable au développement de la géothermie. Pourtant, celle-ci reste encore peu développée sur le territoire métropolitain.

La Prime éco-chaleur constitue un levier stratégique pour massifier le développement de projets d'installation de pompes à chaleur géothermiques de surface en subventionnant études et travaux. En réduisant les coûts d'investissement, perçus comme un frein pour les maîtres d'ouvrages, le dispositif favorise la structuration de la chaîne d'acteurs locale tout en renforçant l'indépendance énergétique du territoire. Le groupe Renault Trucks s'est ainsi vu attribué en 2025 une subvention d'aide à l'investissement d'un montant de près de 150 000 euros (13 % de l'investissement) pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur nappe sur leur site de Saint-Priest. L'installation permet de produire annuellement 276 MWh de chaleur et 36 MWh de froid, tout en évitant l'émission de plus de 85 t d'équivalent CO².

Réseaux de chaleur

Valorisation des calories perdues

Récupérer l'énergie perdue, appelée chaleur fatale, est une priorité pour les réseaux de chaleur. Deux projets sont en cours sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'un valorisant la chaleur des eaux usées, l'autre la chaleur industrielle.

À Oullins-Pierre-Bénite, un réseau tempéré valorisera les calories issues des eaux usées pour alimenter en chaud et en froid les constructions neuves du quartier de la Saulaie, avec une énergie 100 % décarbonée. Des travaux préparatoires ont été réalisés en 2024, avant les travaux de construction de la centrale de production prévus de janvier 2025 à septembre 2026.

À Vénissieux, c'est l'industriel Tokai Cobex qui injectera sa chaleur excédentaire sur le réseau de chaleur, évitant l'émission de 8 000 t de CO₂ chaque année. Ce partenariat avec un industriel est une première pour la Métropole de Lyon ! Les travaux se sont déroulés en 2025.



© Métropole de Lyon - Anais Mercier



© WYSWG / ARCHITECTURE

Matériaux bio et géosourcés

Un annuaire à destination des professionnels

La réduction de l'empreinte carbone des matériaux de construction constitue un levier essentiel de la transformation écologique du secteur du BTP, fortement émetteur de CO₂. Portés par l'évolution réglementaire, les matériaux bio et géosourcés, issus de ressources renouvelables ou locales, connaissent un développement croissant.

Le recours à ces matériaux dans les opérations de construction doit néanmoins encore être encouragé. Une étude conduite par la Métropole de Lyon sur la structuration des filières bio et géosourcées a mis en évidence plusieurs freins à leur déploiement, notamment le manque de visibilité sur l'offre locale, les performances techniques des matériaux et leurs conditions de mise en œuvre.

Afin de répondre à ces enjeux, un travail partenarial a été engagé avec la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes pour recenser les producteurs et les produits disponibles localement. Ce recensement a donné lieu, en 2025, à la publication d'un document de référence à destination des prescripteurs et professionnels du bâtiment, facilitant l'identification et le sourcing de matériaux bio et géosourcés sur le territoire.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Anaïs Mercier

Écolabellisation

Soutenir les professionnels du tourisme

L'office de tourisme de la Métropole de Lyon soutient les professionnels du secteur du tourisme dans leurs changements de pratiques. Un budget de 20 000 euros par an est dédié à l'accompagnement des professionnels dans une démarche d'écolabellisation.

Depuis 2020, 55 hébergeurs ont ainsi pu bénéficier d'un appui de l'office de tourisme afin d'obtenir le label Clef verte, coordonné en France par l'association Teragir qui aide les acteurs touristiques dans leurs projets de développement durable grâce à plusieurs programmes d'actions. Premier label de tourisme durable pour l'hébergement touristique et la restauration, ce dernier s'adresse aux hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes, meublés, résidences de tourisme, auberges de jeunesse et restaurants.

La Métropole comptabilise aujourd'hui 66 établissements labellisés Clef verte, soit 6 222 chambres et 33 % du parc total.

Classe culturelle numérique

Les collégiens deviennent acteurs de l'économie circulaire... par le théâtre et le numérique

À travers la Classe culturelle numérique (CCN) zéro déchet, des collégiens de la Métropole explorent les enjeux de l'économie circulaire en mêlant création théâtrale et collaboration en ligne. Accompagnés par Jonathan Lobos, metteur en scène du Théâtre du bruit, ils travaillent autour de quatre consignes-clés liées à la circularité des ressources.

Dix classes coopèrent à distance, rencontrent l'artiste, puis conçoivent et interprètent une pièce mettant en scène un objet du quotidien. Elles en racontent l'histoire, dénoncent son obsolescence, puis imaginent une version écoconçue : matériaux durables, modes de production responsables, usages prolongés. Le projet aborde de manière ludique les principes de l'écoconception, de l'économie circulaire et les cinq R du zéro déchet (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre). Chaque classe construit collectivement une œuvre théâtrale qui prend vie sur scène.

Entre 2020 et 2025, l'initiative aura mobilisé 26 classes, 730 élèves, et des enseignants issus de six disciplines, pour un total de cinq représentations publiques.



© Métropole de Lyon - Dinsi

Collecte

Les encombrants collectés gratuitement à domicile

Depuis juin 2024, la Métropole de Lyon s'est associée à Ecosystem pour organiser la collecte à domicile des gros appareils électroménagers. Les habitants peuvent prendre rendez-vous gratuitement via la plateforme Toodego pour faire retirer leurs équipements directement chez eux. En 11 mois, plus de 10 000 appareils ont ainsi été collectés lors de 7 300 interventions. Les équipements les plus fréquemment déposés sont les réfrigérateurs (27 %), les lave-linge (23 %), suivis des lave-vaisselle et des cuisinières (12 %).

Les appareils encore fonctionnels sont réorientés vers des structures de l'économie sociale et solidaire pour être revendus. Les autres sont pris en charge par Ecosystem pour être dépollués, démantelés et recyclés. En 2025, la Métropole a élargi ce service à la collecte des encombrants (meubles, jouets, équipements de jardin, appareils électriques, articles de puériculture...). Cette collecte, sur rendez-vous et à domicile, vise à limiter les dépôts sauvages, encourager le réemploi des objets en bon état et favoriser la valorisation des matériaux.



© Métropole de Lyon - Laurence Danière

Workshop Erasme

Imaginer des solutions d'atténuation et d'adaptation à la trajectoire climatique

Du 17 mars au 4 avril 2025, Erasme a organisé un atelier immersif réunissant 60 participants aux profils variés. L'objectif était d'explorer des solutions innovantes pour « dérisquer » des situations de vie face au scénario climatique de +4°C d'ici 2100.

La première semaine a été consacrée à l'exploration des stratégies de transition et à la mise en lumière du rôle crucial du débat public, à travers l'exemple de la Convention métropolitaine pour le climat. Les deux semaines suivantes ont permis aux équipes de passer à l'action, en développant des réponses concrètes aux risques et vulnérabilités identifiés sur le territoire. L'événement a mobilisé sept équipes pluridisciplinaires donnant lieu à la conception de sept prototypes concrets abordant des thématiques comme l'habitat, la mobilité, l'alimentation, la culture du risque et l'urbanisme transitoire. Pensés comme des outils pratiques, ces prototypes visent à aider à comprendre les enjeux, s'entraîner à faire face, prendre des décisions collectives et protéger les populations les plus vulnérables.

Pour aller plus loin : [erasme.org > workshop](https://erasme.org/workshop)

IArbre

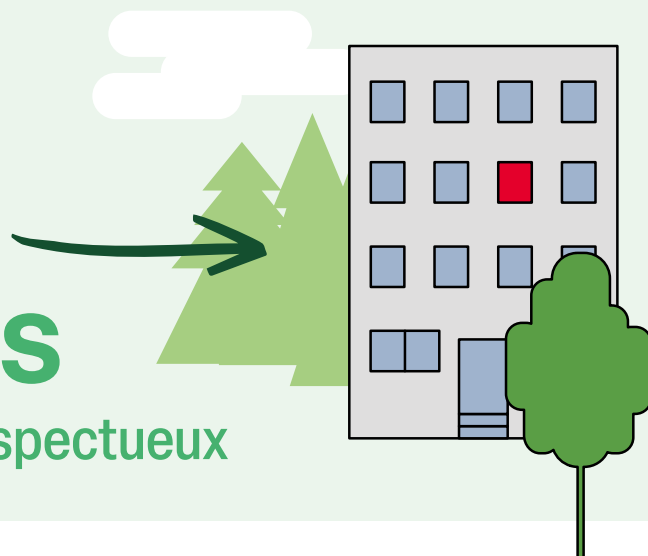
La donnée et l'IA au service de la végétalisation

La transition écologique, complexe et multifactorielle, requiert une compréhension fine des systèmes urbains. Le projet IArbre utilise des données ouvertes pour créer des super-indicateurs géographiques, facilitant la prise de décision stratégique et opérationnelle. Porté par la Métropole, l'Université (Liris) et Telescoop, et lauréat en 2025 de l'appel à projet DIAT pour une durée de trois ans, ce projet propose un outil offrant une nouvelle lecture du territoire. Basé sur une intelligence artificielle frugale et une méthodologie rigoureuse, cet outil croise les données afin d'orienter les actions d'adaptation au changement climatique, telles que la végétalisation ou la désimperméabilisation.

En 2025, les premiers super-indicateurs relatifs à la plantabilité et aux vulnérabilités sociales ont été élaborés. Des partenariats, facilités par la démarche ouverte en open source, ont également été établis avec d'autres territoires, en vue de répliquer le projet.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement



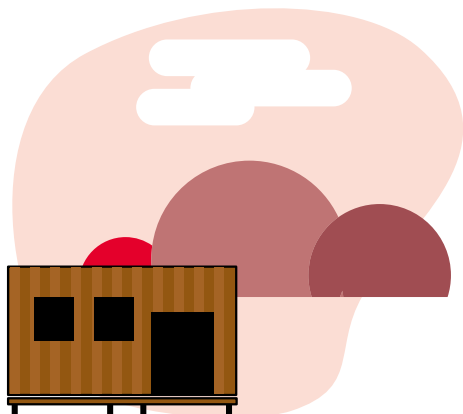
Chiffres clés

En 2022, le secteur résidentiel représente

24 % des consommations d'énergie finale et

17 % des émissions de GES sur le territoire

14Mt de matières premières mobilisées par le secteur du BTP par an



Au cours des dernières décennies, l'attractivité du territoire métropolitain a généré un important accroissement de population, imposant une forte dynamique de construction de logements et générant des besoins d'équipements publics et de services toujours plus nombreux.

Le rythme d'artificialisation des sols a été bien supérieur au rythme d'accroissement de la population. Si cette attractivité a été source d'emplois et de dynamisme économique, elle a aussi eu pour effet une augmentation de l'étalement urbain, une destruction des espaces naturels et agricoles, un accroissement des inégalités socio-spatiales, l'apparition de déséquilibres territoriaux et de mal-logement, et l'augmentation de la pression foncière ou encore du coût du logement.

Outil de transformation de notre territoire et levier de la transition écologique, la conception des villes devient une composante essentielle d'un développement et d'un renouvellement urbain équilibrés, solidaires et agréables à vivre, au cœur des enjeux des politiques de cohésions sociales et territoriales.

PPI

2021-2026

► **435 M€**
pour développer une nouvelle offre d'habitat abordable, de logement social et spécifique

► **769 M€**
pour des opérations d'urbanisme répondant aux enjeux de transition écologique

► **8,6 M€**
pour la réalisation de sites d'hébergements, l'appui aux structures qui développent ces sites, la réalisation de travaux sur le patrimoine vacant de la Métropole et l'acquisition de mobilier

Les principaux défis à relever

- **Des inégalités renforcées par une forte dépendance aux flux de matières et d'énergie** : en réponse à la raréfaction des ressources et aux contraintes croissantes sur leur exploitation, le développement urbain se doit de relever le défi d'une moindre consommation d'énergie et d'une meilleure gestion des ressources et des matériaux (performance du bâti, écoconception, urbanisme circulaire...).
- **Face aux effets du dérèglement climatique** (canicule, îlot de chaleur urbain, etc.), garantir et préserver le confort des habitants et leur qualité de vie devient un impératif : mutation de la morphologie urbaine, meilleure intégration de la végétation en ville, évolution de la conception des logements, etc.
- **Une vulnérabilité résidentielle accrue** : des solutions pérennes devront être apportées en réponse aux effets de la crise du logement qui s'intensifie depuis plusieurs années : envol des prix sur les marchés immobiliers, raréfaction du foncier, explosion des coûts de construction, mal-logement (insalubrité, sans-abrisme), allongement du délai d'obtention d'un logement social, effort financier accru des ménages les plus pauvres, etc.
- **Une disparité d'accès aux espaces de nature** (centre/périphérie) et aux espaces végétalisés de proximité (parcs, nature en ville), mise en exergue lors de la crise sanitaire : la surface moyenne de végétation oscille entre moins de 20 m²/hab. dans les centres urbains et plus de 1 500 m²/hab. dans certains secteurs comme les Monts d'Or. On constate de fortes disparités entre l'Ouest et l'Est.
(source : Urbalyon)

Exemples de réalisations



► **15 016**
logements sociaux
financés depuis
2020

► **1 703**
logements en
bail réel solidaire
validés par la
Foncière solidaire
du Grand Lyon

La Métropole s'engage pour réduire les inégalités territoriales et concevoir un territoire agréable à vivre

L'ambition vise à construire l'attractivité du territoire autour de la notion de **métropole respirable, et tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants** dans tous les quartiers et toutes les communes, en intégrant les dimensions écologiques (végétalisation, perméabilité, apaisement) et sociales (nouvelle offre de logements abordables, logements sociaux et spécifiques, maîtrise du foncier et régulation du marché par l'encadrement des loyers), à toutes les échelles des projets d'urbanisme (y compris en renouvellement urbain) et des aménagements d'espaces publics. Par ailleurs, la Métropole, dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que cheffe de file de la politique du logement, déploie une stratégie, en articulation avec les interventions des communes et de l'État, pour lutter contre

le sans-abrisme et offrir sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun (amélioration des conditions de vie dans les squats et bidonvilles), que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion (actions d'insertion sociale, économique et culturelle) ou du logement. Enfin, la Métropole de Lyon soutient fortement le développement de l'habitat inclusif, notamment à travers la signature de la convention fixant la programmation pluriannuelle avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Cette convention fixe une programmation de 42 projets d'habitats inclusifs soutenus au titre de l'Aide à la vie partagée (AVP) entre 2022 et 2029. Ces habitats inclusifs s'adressent à 622 personnes bénéficiaires potentielles dont 342 personnes âgées et 280 personnes en situation de handicap.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Laurence Danière

Presqu'île à vivre

Urbanisme apaisé

Porté par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et Sytral Mobilités, le projet Presqu'île à vivre vise à conforter le centre historique de Lyon comme quartier à vivre pour les habitants, les familles, les commerces, les usagers et visiteurs.

Au carrefour de nombreux enjeux relatifs à la mobilité, au cadre de vie, au patrimoine, à l'économie ou encore au climat, ce projet s'inscrit dans une stratégie d'aménagement de long terme, jusqu'à 2030.

La mise en service d'un nouveau plan de circulation à l'été 2025, comprenant une zone à trafic limité, marque une première étape pour l'apaisement de la Presqu'île de Lyon. Outre l'instauration de la zone à trafic limité, l'année 2025 a vu la réorganisation du réseau des bus et le démarrage des travaux d'espaces publics sur le secteur Serlin, République et Cordeliers.

Matériaux bio et géosourcés

Les projets phares de la Métropole

Dans le cadre de la plateforme des acteurs du BTP de la Métropole de Lyon, Ville & aménagement durable a réalisé en 2024 une analyse transversale de programmes immobiliers du territoire construits avec des matériaux bio et géosourcés.

L'objectif est de comprendre les contraintes, points de vigilance et conditions de réussite de ces opérations, à travers une analyse de remontées de terrain, en se focalisant sur quatre modes constructifs : ossature bois, bloc de béton de chanvre, pierre structurale, bloc de terre comprimée.

Des entretiens avec les porteurs de projets ont abordé les solutions techniques mises en œuvre, le montage de projet, l'approvisionnement, les filières mobilisées, les cadres assurantiel, réglementaire, normatif, etc. En 2025, les enseignements issus des 17 opérations étudiées ont été partagés, complétés par les témoignages d'un panel d'architectes sur des opérations de référence tels le complexe sportif Mohamed Ali à Saint-Fons (focus bois-paille) ou la Maison des compagnons du devoir à Brignais (focus blocs de béton de chanvre).

Décarbonation de l'aménagement

Un outil bilan carbone pour les projets urbains

Afin de fixer les ambitions de la Métropole de Lyon en matière de décarbonation de l'aménagement, la direction Maîtrise d'ouvrage urbaine a formalisé une feuille de route, assortie d'un plan d'actions, visant à quantifier les émissions de gaz à effet de serre d'un panel de projets urbains.

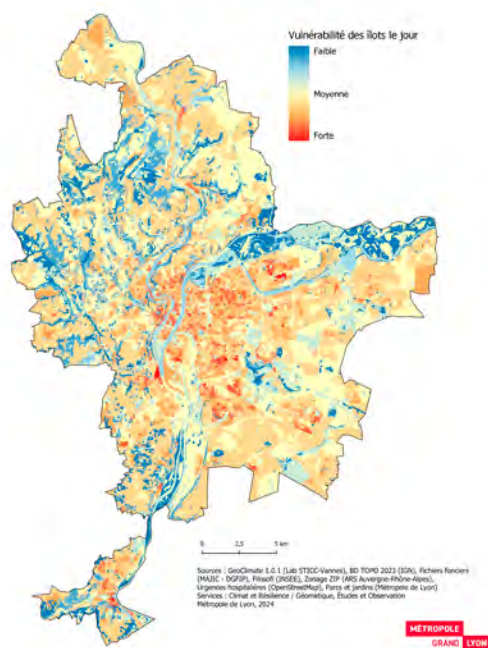
Dans ce cadre, le bilan carbone du projet urbain Bron – Parilly a été réalisé en 2024 avec pour objectif d'identifier les postes d'émissions les plus importants et de formuler des recommandations pour les réduire en fonction des objectifs du projet.

En 2025, la Métropole d'un côté et la SPL Part-Dieu de l'autre, ont réalisé le bilan carbone de projets urbains : Rillieux-Alagniers, Bron-Parilly, Part-Dieu. Ces études permettent d'identifier les dimensions des projets d'aménagement les plus fortement émetteurs et d'orienter en conséquence leur conception pour réduire l'impact carbone.

Surchauffe urbaine

De nouvelles cartes pour comprendre la vulnérabilité aux fortes chaleurs

VULNÉRABILITÉ À LA SURCHAUFFE URBAINE LE JOUR - MÉTROPOLE DE LYON -



© Métropole de Lyon

Une étude cartographique de l'aléa des fortes chaleurs a été conduite par les services Climat et résilience et Géomatique, études, observation de la Métropole. Une première série de cartes permet de visualiser les îlots soumis au phénomène de surchauffe urbaine, soit les espaces les plus exposés lors des épisodes estivaux de forte chaleur, le jour et la nuit. Pour aller plus loin, les fragilités sociales et territoriales ont été intégrées dans une deuxième série de cartes : présence d'enfants en bas âge, de personnes âgées ou isolées, suroccupation des logements, précarité des ménages, éloignement des espaces verts, constituent des exemples d'indicateurs pris en compte pour qualifier le degré de vulnérabilité des îlots du territoire. Une plateforme web a vu le jour en 2025 qui détaille les principales notions de l'étude, fournit des explications méthodologiques et propose une visualisation dynamique des cartes d'exposition et de vulnérabilité, permettant de mieux saisir les enjeux derrière chaque îlot du territoire.

Plus d'informations : geoweb.grandlyon.com

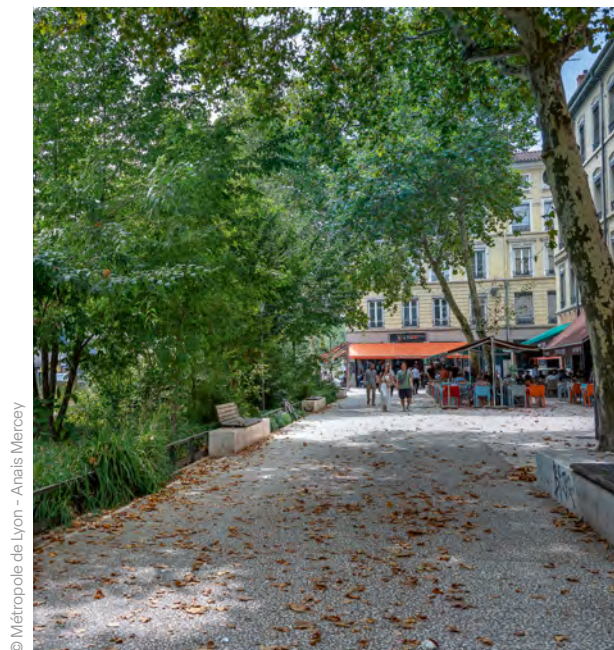
Projet de recherche VF++

Des villes fraîches par et pour les usagers

La Métropole a intégré le consortium de réponse porté par le Cethil à l'appel à projet Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants, dans le cadre du PEPR de l'Agence nationale de la recherche.

Le projet « Des villes fraîches par et pour les usagers : intégrer des solutions douces, vertes et grises pour favoriser la santé des habitants dans un environnement durable » s'intéresse à l'adaptation des bâtiments et des espaces urbains face à l'amplification des périodes de forte chaleur en ville. Il vise à améliorer la prévention et la maîtrise des risques liés aux vagues de chaleur en réinterrogeant la conception des villes et des bâtiments. Le projet envisage la vulnérabilité des personnes et des territoires dans une approche systémique.

L'accord de consortium a été signé en 2024, marquant le lancement officiel du projet pour une durée de cinq ans. En 2025, le projet a démarré par la recherche de terrains de démonstration qui feront l'objet de campagnes de mesures de températures.



© Métropole de Lyon - Anais Mercier

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



CAUE et Archipel

Sensibiliser le grand public aux enjeux d'urbanisme, d'architecture, de paysage et de transition

La Métropole de Lyon contribue à l'acculturation à la transition écologique par le soutien à deux partenaires majeurs : Archipel-Maison de l'architecture et le CAUE Rhône Métropole (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Ces structures jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des citoyens, des scolaires, des élus et des professionnels aux enjeux croissants de la transition écologique en milieu urbain. Leurs actions portent notamment sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère, la sobriété foncière, l'usage raisonné des matériaux ou encore la résilience des territoires. À travers ce soutien, la Métropole s'engage pour des démarches structurantes qui font progresser la culture du projet durable sur l'ensemble de son territoire. Chaque année, des milliers de visiteurs sont touchés par les nombreux événements tels que les expositions 2025 *Comment allons-nous ? Rhône-Alpes* (Urbanisme et santé) pour le CAUE et *Paysages usagés* pour Archipel.

Benchmark international

Étudier les villes étrangères pour s'inspirer des bonnes pratiques

La Métropole de Lyon s'appuie sur les retours d'expérience issus de pratiques d'autres pays en menant régulièrement des benchmarks internationaux. Cette démarche favorise l'innovation dans les politiques publiques, limite les risques liés à la mise en œuvre de projets, permet de prendre du recul sur les actions engagées et contribue à renforcer l'image de la Métropole comme un territoire de référence à l'international.

Depuis 2021, quatorze benchmarks ont été réalisés sur des thématiques variées : villes 100 % cyclables, logistique fluviale, accessibilité universelle, modèles économiques innovants, égalité homme-femme, aménagement des espaces publics, superblocs, mobilité locale, adaptation d'un territoire urbain aux vagues de chaleur.

Par exemple, une étude comparative sur l'adaptation aux canicules menée auprès de onze villes étrangères a montré l'intérêt d'un déploiement progressif d'ombrières. Elle illustre que partant d'expérimentations à petite échelle, ce processus s'inscrit rapidement dans une stratégie globale combinant solutions temporaires et dispositifs mobiles, comme des pergolas ou toiles d'ombrage, en attendant que les arbres offrent une ombre naturelle suffisante.



Terres fertiles

Une économie circulaire de la terre

Lancé en 2018 dans le cadre de l'Appel des 30 sur le territoire de la Vallée de la chimie, le projet Terres fertiles apporte une réponse concrète aux enjeux liés à la gestion des terres et à la raréfaction de cette ressource.

L'initiative vise à structurer une filière locale de réemploi des terres excavées, en favorisant leur valorisation agronomique au sein d'une économie circulaire territoriale. Le projet se matérialise par la création d'une plateforme de valorisation sur le site de la lône d'Oullins-Pierre-Bénite, mise en service fin 2025.

L'association Terres fertiles joue un rôle de facilitateur en accompagnant les maîtres d'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de valorisation agronomique des terres excavées lors des projets d'aménagement. Elle intervient également dans la conception de sols urbains, en mobilisant une expertise en ingénierie pédologique.

© Métropole de Lyon - Anais Mercey



Les Ateliers du Mas

Un village d'entreprises dédié à la filière du bâtiment durable

Le développement d'une offre immobilière adaptée aux activités économiques, dont le territoire et ses habitants ont besoin, constitue un axe fort de la stratégie de développement économique de la Métropole.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, la programmation prévoit la création d'un village d'entreprises dédié au bâtiment durable : les Ateliers du Mas. Ce programme, d'une surface de 7 200 m², permettra d'accueillir et d'accompagner les entreprises de la filière, en favorisant leur implantation sur le territoire. La consultation visant à désigner l'équipe de conception-réalisation de ce projet est en cours. Le village, opéré par le groupe Serl, ouvrira ses portes à l'horizon 2028. Il constitue la première brique d'un lieu fédérateur pour la filière : d'autres îlots économiques auront vocation à accueillir des projets individuels structurants et des espaces seront réservés pour développer une offre d'accueil dédiée aux activités de formation pour répondre aux enjeux des acteurs du bâtiment durable.



© Métropole de Lyon - Anais Mercey

S'ENGAGER VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE



Chiffres clés

85 Mt

de matières sont
utilisées pour répondre
aux besoins du territoire
métropolitain, dont :

- **2 %** sont extraites
localement
- **85 %** sont
non renouvelables
(combustibles
fossiles, minerais
métalliques, minéraux
non métalliques)

Source : Utopies, étude de 2025

La transition vers une économie responsable consiste à passer d'une économie comme finalité de l'attractivité du territoire à une économie comme levier de transformation du territoire métropolitain, en réponse aux enjeux de transitions écologiques et énergétiques, de rééquilibrage territorial, de nouvelles formes d'économies distributrices, pour un développement équilibré et inclusif. En réduisant fortement l'impact environnemental de l'industrie, la transition doit contribuer à stopper 40 années d'érosion du socle productif et à retrouver une maîtrise localisée des chaînes de production stratégiques au service d'une économie plus sobre, pourvoyeuse d'emplois, correctrice des inégalités sociales et plus résiliente.

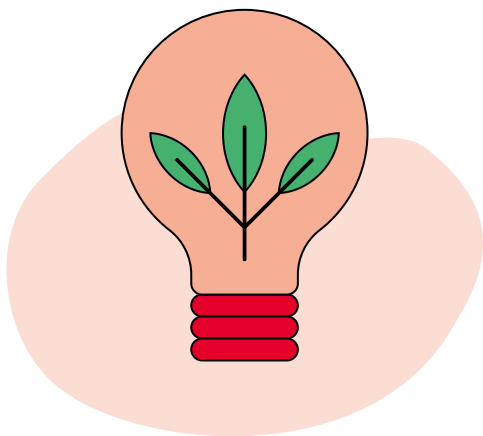
Les principaux défis à relever

- Alors que la crise sanitaire et économique a fragilisé nombre d'entreprises du territoire, le défi est d'**accompagner l'évolution de l'économie locale vers une prise en compte de l'économie circulaire, de l'inclusion et de la préservation de l'environnement, tout en s'assurant de la création d'emplois de proximité et de leur maintien sur le territoire.**
- Les défis environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux impliquent un **soutien actif à la recherche**, qu'elle soit universitaire ou privée.

La Métropole s'engage pour transformer l'économie du territoire

L'action de la Métropole vise, autour de grands marqueurs, à accompagner la transformation du tissu économique et à soutenir des projets qui ont du sens et un impact sur l'environnement, le social et les coopérations :

- ▶ **Accélérer la transformation de l'économie** vers des modèles intégrant la transition écologique et la justice sociale, en développant une méthode de transformation économique soutenable, en concertation avec les acteurs. En ce sens, la Métropole a lancé un Manifeste pour une industrie qui s'engage et se transforme pour l'environnement, avec déjà plus de 150 signataires.
- ▶ **Soutenir l'économie de proximité**, avec 2,5 millions d'euros de la PPI dédiés à l'implantation et au soutien de commerces des centres-bourgs.
- ▶ **Accompagner la baisse de l'empreinte carbone**, notamment pour Lyon Vallée de la chimie qui compte pour un quart des émissions du territoire.
- ▶ **Relocaliser la production industrielle** avec le projet Territoire d'innovation de grande ambition.
- ▶ **Soutenir la sobriété et la circularité de l'économie** : accompagner les entreprises qui se créent aujourd'hui sur un modèle circulaire pour leur permettre de se pérenniser, avec des modèles économiques parfois complexes à trouver, et de se développer ; accompagner les entreprises linéaires à pivoter vers des modèles circulaires, plus particulièrement dans l'industrie, le bâtiment, le textile, l'alimentation et le numérique.
- ▶ **Faire des déchets des ressources** en améliorant la collecte, le tri, les consignes, le recyclage et le traitement des déchets.



Exemples de réalisations



▶ **82** entreprises ont changé leurs pratiques suite à un accompagnement cofinancé par la Métropole

PPI

2021-2026

▶ **113,9 M€** pour le développement économique responsable

▶ **159,1 M€** pour les campus universitaires

▶ **2,5 M€** pour soutenir le commerce de proximité

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Anais Mercey

La Ruche industrielle

Faire émerger l'industrie de demain !

Dans un contexte géopolitique et économique en constante évolution, la transformation de l'industrie représente un enjeu majeur, à la fois stratégique et complexe. La Ruche industrielle se positionne comme un collectif dynamique et un espace-outil unique, propice à la réflexion et à l'expérimentation de solutions concrètes, directement applicables sur le terrain. Structure associative (loi 1901), elle fédère aujourd'hui une vingtaine d'entreprises de tailles et de secteurs variés, des écoles d'ingénieurs, aux côtés de la Métropole de Lyon. Véritable catalyseur de la transition industrielle, la Ruche œuvre pour une industrie à la fois plus humaine, plus performante et plus durable. Pour accompagner cette transformation, elle déploie une méthodologie collaborative fondée sur une feuille de route annuelle partagée, donnant lieu à une dizaine de projets interentreprises par an. Grâce à cette dynamique collective, la Ruche industrielle contribue activement au développement économique et au renforcement de la résilience du tissu industriel de la Métropole de Lyon.

Monin mécanique

Maintenir les activités productives

Situé sur le site d'une ancienne caserne militaire à Rillieux-la-Pape, le projet Ostérode constitue une opération urbaine mixte, accueillant activités économiques productives (artisanat et petite production), tertiaires et logements. S'inscrivant dans les objectifs du Zéro artificialisation nette (ZAN), ce projet participe activement au maintien et au développement de l'activité productive au sein de la Métropole. À titre d'exemple, l'entreprise Monin mécanique, PME familiale spécialisée dans l'usinage de pièces de haute précision, a engagé au printemps 2025 la construction de sa nouvelle usine sur le site, contribuant ainsi à la pérennisation de l'emploi industriel local. L'aménagement intègre également une forte composante paysagère. En continuité du bois existant, la trame verte sera renforcée d'ici 2026 par la plantation de haies, d'arbres et d'une végétation diversifiée. Cet ensemble permettra de créer des îlots de fraîcheur pour les salariés et les habitants, tout en favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

© Métropole de Lyon - Thierry Fournier





Remanufacture

Concilier industrie et sobriété matière

La Métropole de Lyon est la première collectivité à accompagner les industriels à développer des modèles circulaires. La remanufacture permet de réduire jusqu'à 90 % les besoins en matières premières (métaux notamment) et jusqu'à 80 % les émissions de gaz à effet de serre, par rapport à un produit neuf. Le remanufacturing d'un moteur automobile consomme ainsi 90 % de matières en moins et produit jusqu'à 88 % moins de déchets que la fabrication d'un moteur neuf.

À travers le parcours Pivot circulaire, conduit avec l'Ademe, France clusters, Opeo et Kickmacker, la Métropole soutient neuf industriels dans la mise en œuvre de ces nouveaux modèles circulaires.

Le Groupe Atlantic intègre ainsi la remanufacture dans la fabrication de matériel de ventilation et climatique. Citeos le fait pour les équipements d'éclairage urbain, la Fonderie Pradel pour ses alliages de cuivre, le Groupe GM dans ses produits d'accueil écoresponsables et Nexans intègre ces modèles dans la production de câbles électriques.

Transition écologique des entreprises

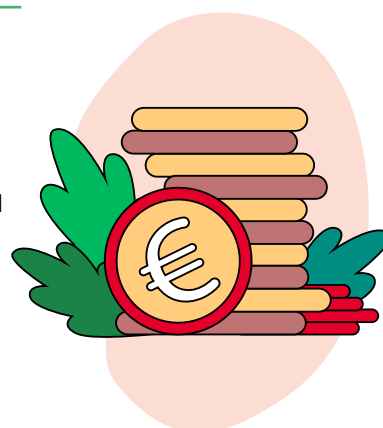
Vingt entreprises financées pour transformer leurs outils productifs

Depuis 2022, la Métropole finance des entreprises dans le cadre de l'appel à projets Transition écologique des entreprises.

L'objectif ? Investir pour améliorer l'impact environnemental de leurs outils productifs tout en répondant aux besoins territoriaux.

En 2024, 20 entreprises, issues de l'ensemble des conférences territoriales des maires (hors Ouest Nord), ont été sélectionnées parmi 34 candidatures, pour un soutien global de 600 000 euros. Leurs projets permettraient, à terme, de réduire la consommation d'électricité de 462 MWh/an, celle de gaz de 100 MWh/an et la consommation d'eau de 19 300 m³/an. La circularité est également à l'honneur : réutilisation de bois massif ou de fûts, revalorisation de 1 000 t de textile, ligne de tri automatisé pour du réemploi de contenants, etc.

Le bilan des éditions passées montre que l'aide financière permet d'impulser ou d'accélérer des projets qui auraient eu une ambition réduite ou auraient été décalés dans le temps sans soutien financier.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Anais Mercery

Techtera

Valoriser les chutes de production et Stocks dormants de la filière textile du territoire

La Métropole de Lyon a financé Techtera, le pôle de compétitivité de la filière textile, pour conduire un projet de valorisation des chutes de production et Stocks dormants. Il s'inscrit dans la feuille de route visant à accompagner les acteurs industriels dans leur transition, améliorer la fin de vie des textiles et développer une consommation textile responsable.

L'ambition : cartographier les gisements postindustriels, en évaluer le potentiel de réemploi et favoriser les synergies entre détenteurs de matériaux et acteurs de la valorisation (réutilisation, upcycling, recyclage, etc.).

Un travail de cartographie a été mené à l'échelle régionale. Dans cette dynamique, Techtera a organisé une journée de rencontres dédiées à l'ensemble de la chaîne de valeur. L'événement a réuni 120 participants, généré plus de 200 mises en relation, et permis l'émergence de coopérations concrètes. Un livre blanc a été publié afin de mettre en lumière cette initiative permettant une filière textile circulaire.

We are parts

Une centrale d'achats pour la filière industrielle du vélo

La Métropole a soutenu la création de We are parts, centrale d'achats mutualisés dédiée aux fabricants de vélos.

Dans un secteur où les dirigeants manquent de temps et de ressources pour optimiser leurs achats, les petites structures peinent à accéder à des tarifs compétitifs, à bénéficier de délais de livraison rapides et doivent avancer les paiements plusieurs mois avant réception des pièces.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole a cofinancé une étude de faisabilité qui a conduit à la création de la société We are parts. Son objectif : mutualiser l'achat de composants pour les pièces neuves de vélos afin de renforcer la compétitivité des fabricants locaux.

Dès sa première année, la structure prévoit un chiffre d'affaires d'un million d'euros et vise l'équilibre financier en 2026.

We are parts permet aux petits fabricants de sécuriser leurs approvisionnements, réduire leurs coûts et, à plus long terme, de relocaliser une partie de la production. Un projet stratégique pour la résilience industrielle locale.

Serious game

Un jeu vidéo pédagogique pour découvrir l'industrie et ses transitions

Dans le cadre des dispositifs de médiation industrielle portés par la Métropole de Lyon, Erasme a conçu un serious game destiné aux élèves de collège, les plaçant aux commandes d'une usine de sneakers. Par le choix des modèles des chaussures de sport, des matériaux et des teintures, les joueurs peuvent créer plus de 2000 combinaisons différentes. Leur mission : prendre des décisions économiques, sociales et environnementales pour gérer l'entreprise, en équilibrant rentabilité, impact écologique, conditions de travail et image de marque. Ce jeu aborde de manière ludique les thématiques des métiers, de l'innovation, des modes de production et de l'économie circulaire, contribuant ainsi à l'orientation scolaire des élèves. Il est accompagné d'un kit pédagogique coproduit avec le Réseau Canopé et testé en conditions réelles dans les classes.

Le jeu a déjà été expérimenté en milieu scolaire ainsi que lors de plusieurs événements consacrés au numérique éducatif. Accessible gratuitement en ligne depuis septembre 2025, il pourra être adapté à d'autres publics.

Pour aller plus loin : erasme.org > [Jeu vidéo éducatif sur le thème de l'industrie circulaire](#)

Chiche!

Quand les légumineuses réinventent l'apéritif

L'entreprise Chiche! valorise les légumineuses françaises – pois chiches, pois verts, fèves et féveroles – en les transformant en produits du quotidien destinés à l'apéritif ou à la collation : graines grillées, snacks croustillants, biscuits, etc. Engagée en faveur d'une agriculture plus durable, l'entreprise mise sur les atouts agronomiques de ces cultures, qui enrichissent naturellement les sols, nécessitent peu d'eau et ne requièrent pas d'engrais azotés.

Les produits Chiche!, notés Nutriscore A ou B, sont élaborés sans conservateurs ni arômes artificiels. Riches en fibres et sources de protéines végétales, ils conjuguent qualité nutritionnelle et plaisir gustatif.

Le Fonds d'amorçage industriel métropolitain, dont la Métropole de Lyon est le principal souscripteur, a accompagné le développement de Chiche! en investissant dans l'entreprise. Ce soutien a permis à la société de renforcer son ancrage territorial par l'ouverture d'un nouveau site de production à Neuville-sur-Saône.



© Chiche!

Terra BTP Rhône et Métropole

Accompagner la transition écologique du secteur de la construction

Créés dans le prolongement de la Convention citoyenne pour le climat au niveau national, les parcours de Convention des entreprises pour le climat (CEC) visent à mobiliser les acteurs économiques en faveur d'une transition écologique ambitieuse. Ces programmes d'accompagnement ont pour objectifs de sensibiliser les dirigeants aux enjeux climatiques et de les accompagner dans la transformation de leurs modèles économiques pour les rendre compatibles avec les limites planétaires, en s'inscrivant dans une logique d'économie régénérative.

Inspirée des premières CEC, la Fédération des entreprises du BTP Rhône-Métropole a initié, à l'été 2023, un parcours d'accompagnement spécifiquement adapté aux enjeux de la filière du bâtiment et des travaux publics, sous le nom de Terra BTP Rhône et Métropole.

Forte du succès rencontré par une première promotion expérimentale, la fédération a lancé, avec le soutien de la Métropole, une seconde édition fédérant 35 acteurs issus de l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction.

Sur une durée de dix mois, les participants prennent part à six sessions thématiques, avec pour objectif l'élaboration de leur feuille de route de transition écologique.



© Métropole de Lyon - Anais Mercery

PASSER À UNE MOBILITÉ DURABLE



Chiffres clés

47 % c'est la part du trafic routier dans le total des émissions d'oxydes d'azote sur la Métropole de Lyon en 2022

200 000 livraisons estimées par jour sur le territoire

Tension sur le foncier, coût de l'essence, hypermobilité : l'aménagement du territoire des dernières décennies a créé une dépendance envers l'automobile individuelle. La situation actuelle est intenable au regard des impératifs de santé, de transition écologique (qualité de l'air, émissions de CO₂), mais aussi du point de vue de la justice sociale face à la hausse des coûts de l'énergie, comme en a témoigné le mouvement des gilets jaunes.

La Métropole de Lyon entend accompagner la transition des modes de déplacement vers un objectif clair affiché dans sa PPI : « *Se déplacer mieux tout en améliorant la qualité de l'air en privilégiant les modes de déplacement les plus vertueux.* » Avec un enjeu : déployer des alternatives réalistes et accompagner les changements de modes de vie.

Les actions concrètes sont la sobriété, le développement de solutions efficaces et peu carbonnées (marche, vélo, transports collectifs, autopartage, covoiturage), et enfin la décarbonation et l'efficacité énergétique pour les transports routiers et ferrés.

Les principaux défis à relever

La transition écologique ne peut se faire sans une action forte sur la **décarbonation de la mobilité** : le transport routier comptait en 2021 pour 22 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Préparer la décarbonation des modes de mobilité contribue aussi à la résilience du territoire, face à des chocs ou stress qui peuvent affecter les habitants dans leur mobilité au quotidien :

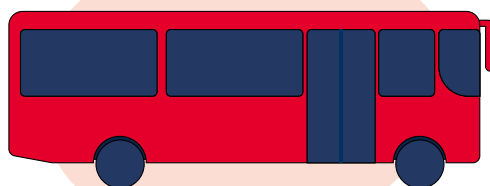
- **hausse du prix du baril**, que nous constatons déjà, qui rend encore plus vulnérables les habitants dépendant de la voiture individuelle.

- **Rupture d'accès à des besoins fondamentaux** : en cas de crise, un territoire résilient doit être en capacité d'assurer à ses habitants un accès minimum à des besoins vitaux (se nourrir, se soigner, aider ses proches) et permettre au maximum l'accès aux besoins essentiels (se cultiver, sociabiliser, etc.). Le système de transport est au cœur de cette résilience territoriale. L'enjeu est d'autant plus prégnant pour les habitants vivant en secteur périurbain ou en zone rurale.
- **Risques pour la santé** : l'émission de polluants (NO₂, particules fines) par les voitures thermiques est responsable de problèmes de santé chroniques (voir *Construire un cadre de vie favorable à la santé* en page 54).

La Métropole s'engage pour développer des alternatives concrètes à la voiture individuelle

Si la Métropole a agi depuis plusieurs années pour diversifier les alternatives à la voiture individuelle (lignes de métro, six lignes de tramway, service Vélo'v, covoiturage, parkings relais), un cap sera franchi au cours du mandat :

- **Le montant des investissements accordés aux déplacements et à la mobilité a augmenté**, avec un doublement des investissements du Sytral pour les transports en commun à hauteur de 2,5 milliards d'euros par an et un budget de 500 millions d'euros dédiés aux mobilités actives (marche et vélo).
- **Des enjeux priorités** dans le cadre du nouveau Plan de mobilité des territoires lyonnais : réduire les distances à parcourir en lien avec l'organisation du territoire ; poursuivre le développement des offres et des services de mobilité ; redéfinir les usages nécessaires de la voiture, notamment en agissant sur l'espace public ; accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité.
- **Le déploiement d'alternatives réalistes et l'accompagnement des changements de modes de vie** en s'appuyant sur la sobriété (ou maîtrise de la demande), l'utilisation de modes de transport peu carbonés (vélo, marche), la décarbonation et l'efficacité énergétique pour les transports routiers et ferrés.



Exemples de réalisations



► **1 248 km**
d'aménagements cyclables sur la Métropole

► **8 200**
locations FreeVélo'v (mai 2025)

► **34 133**
arceaux vélo

► **+ 89 %**
d'usage du vélo depuis 2019

PPI

2021-2026

► **625 M€**
d'investissements pour les déplacements et la mobilité

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Thierry Fournier

Citiz

Le service d'autopartage plébiscité

Pensé pour encourager une mobilité moins dépendante de la voiture individuelle et moins consommatrice d'espace public, le service Citiz En autopartage - Métropole de Lyon connaît un véritable engouement.

Le service public d'autopartage compte plus de 500 véhicules de toutes tailles, y compris des modèles adaptés aux personnes à mobilité réduite et des utilitaires. Les résultats chiffrés sont significatifs :

- +40 % d'abonnés en un an ;
- 6,6 Mkm parcourus depuis avril 2024 ;
- un taux de satisfaction de 92 % ;
- et un effet sur le parc : huit voitures personnelles supprimées pour chaque véhicule Citiz en circulation.

Ce succès confirme une forte appropriation du service par les habitantes et habitants de la Métropole, qui l'utilisent aussi bien pour leurs déplacements professionnels que pour leurs besoins personnels : week-ends, vacances, déménagements, etc. Citiz s'inscrit pleinement en complémentarité des transports en commun, contribuant activement à la transformation des usages.



© Métropole de Lyon - Flavien Cuzin

Vélo-école de la Métropole de Lyon

Apprendre à rouler en toute sécurité!

La vélo-école de la Métropole de Lyon a été lancée en 2024 pour répondre aux objectifs du plan vélo sur la formation à la pratique. Sont ainsi proposées gratuitement à tous les Grands Lyonnais des formations théoriques et pratiques pour apprendre à circuler dans différents contextes et à entretenir son vélo.

Ces séances, assurées par la Maison du vélo Lyon Métropole, Janus, Ça roule et sept ateliers d'autoréparation et d'insertion, ont lieu tout au long de l'année au parc de la Tête d'Or, au parc de Parilly, aux Cyclopôles de Meyzieu et Oullins-Pierre-Bénite : les habitantes et habitants de la métropole peuvent s'inscrire à la session de leur choix. Des formations peuvent également être organisées sur proposition des communes ou des structures relais partout dans le territoire. L'année 2025 a également permis de continuer de structurer le déploiement de la vélo-école dans l'objectif d'atteindre la cible fixée par le plan vélo : 2 700 personnes formées chaque année sur le territoire de la Métropole.

Vélo'v électriques

La moitié de la flotte Vélo'v passe à l'électrique en une nuit!

Vingt ans après son lancement, le service Vélo'v, porté par la Métropole de Lyon et opéré par JCDecaux, entre dans une nouvelle phase avec l'arrivée de 2 500 Vélo'v électriques verts.

Depuis le 29 janvier 2025, tous les usagers, quelle que soit leur formule d'abonnement, peuvent accéder à cette nouvelle flotte électrique. Ces vélos offrent une autonomie renforcée de 40 km et une assistance électrique plus puissante, idéale pour faciliter les déplacements, y compris sur les pentes des collines lyonnaises. Parallèlement, 33 nouvelles stations sont en cours de déploiement à l'échelle de la Métropole, dont 3 dans des communes jusque-là non desservies : Chassieu, Champagne et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Quelques mois après leur mise en service, les Vélo'v électriques ont déjà transformé l'usage du service, représentant désormais environ 45 % des locations et battent des records de fréquentation : le 2 septembre, 60 000 trajets ont été effectués en Vélo'v, dépassant la fréquentation de la ligne T3!



© Métropole de Lyon - Anais Mercier

Vélostation Béraudier

Une montée en puissance du stationnement vélo sécurisé

Depuis 2020, le nombre d'arceaux vélos installés sur l'espace public a plus que doublé, atteignant 34 925 emplacements en 2025. Cette dynamique s'accompagne d'un renforcement important du stationnement sécurisé. L'année 2025 a été marquée par l'ouverture de la plus grande vélostation de France, située sous la place Béraudier à la gare de Lyon Part-Dieu, offrant 1 534 places, et par plusieurs réalisations venant compléter l'offre en ouvrage, avec 1 310 places supplémentaires. L'année 2026 verra l'ouverture d'un nouveau local sur les pentes de la Croix-Rousse (+60 places), ainsi que l'installation de onze consignes collectives à Lyon et Villeurbanne (+220 places). À l'horizon mars 2026, la métropole comptera 9 138 places de stationnement sécurisé pour les vélos, réparties selon quatre dispositifs complémentaires :

- ▶ consignes collectives sur l'espace public : 3 079 places ;
- ▶ espaces sécurisés dans les parkings : 3 915 places ;
- ▶ locaux à vélos dédiés : 80 places ;
- ▶ vélostations en gare : 2 064 places.



© Métropole de Lyon - Anais Mercier

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Transport de marchandises

Un schéma logistique des biens et des services en faveur du fret

S'inscrivant dans l'une des orientations structurantes du Schéma logistique des biens et des services adopté en 2024 - à savoir le développement et la consolidation de l'offre multimodale de transport de marchandises -, la plateforme de transport combiné participe à l'augmentation de la part du fret ferroviaire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en circulation d'un nombre de trains plus important.

Cette dynamique entraîne une hausse attendue du trafic de poids lourds, nécessaire à l'acheminement des conteneurs, au bénéfice des entreprises et acteurs industriels métropolitains dans le cadre de leurs activités d'importation et d'exportation de biens, primaires ou secondaires.

La participation financière de la Métropole, à hauteur de 14 % du montant total de l'opération, soit 2,7 millions d'euros, a par ailleurs permis de concourir à la délocalisation des nuisances liées à la circulation intensive de camions depuis un secteur résidentiel vers une zone à vocation industrielle, rendue possible grâce à l'aménagement d'un nouvel accès au site.

© Métropole de Lyon - Thierry Fournier



Tourisme responsable

(Re)découvrir la Métropole à vélo, huit balades pour explorer le territoire

La Métropole de Lyon a voté un Schéma de développement du tourisme responsable 2021-2026, qui fixe notamment comme objectif de positionner le tourisme à vélo comme un des thèmes majeurs du tourisme métropolitain. Dans ce cadre, la Métropole a souhaité identifier et valoriser des itinéraires cyclables présents sur son territoire.

Elle a confié à Pierre Gouyou Beauchamps, journaliste et spécialiste du voyage à vélo, la conception de huit itinéraires de durées variées, pensés pour être accessibles au plus grand nombre, touristes et habitants, quels que soient leurs niveaux de pratique. Ces parcours mettent en valeur les Voies lyonnaises ainsi que les deux véloroutes, La Voie bleue et la ViaRhôna. Un des itinéraires a été spécialement conçu pour tous les vélos adaptés, longtails, cargos, tandems, carrioles pour enfants ou pour animaux, tricycles pour personnes qui en ont le besoin.

Les balades sont disponibles sur le site de l'office de tourisme.

Plus d'informations : visiterlyon.com > voyager éco-responsable

Le Serm lyonnais

Soutien aux projets ferroviaires nationaux

Dès les premières heures du projet, en 2008, de ce qui deviendra le Service express régional métropolitain (Serm), la Métropole s'est mobilisée aux côtés de l'État et de la Région, en contribuant au financement des premières études et en prenant une part active au vaste débat public lancé en 2019. En 2025, le projet de Serm franchit une nouvelle étape avec le lancement des études de préfiguration.

Le Serm lyonnais s'inscrit dans la continuité des politiques de mobilité déjà engagées à l'échelle de l'aire métropolitaine. Depuis plusieurs années, des investissements significatifs ont été réalisés pour renforcer l'ensemble des modes de transport : ferroviaires, routiers (cars et bus), guidés (tramway et métro), ainsi que les mobilités actives. Ces actions visent un double objectif : améliorer les infrastructures existantes et élargir l'offre de mobilité, afin de répondre aux enjeux de durabilité et de qualité de service.

Sans attendre les prochaines échéances du projet, la Métropole s'est déjà engagée financièrement dans deux opérations stratégiques visant à libérer des capacités ferroviaires pour le fret :

- ▶ la mise à quatre voies de la section Saint-Fons – Grenay, dont l'enquête publique est prévue en 2027 ;
- ▶ le prolongement de la déclaration d'utilité publique de la section nord du contournement fret de l'agglomération lyonnaise.

Programme Marguerite

Faire fleurir une logistique durable et vertueuse

La Métropole de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat Lyon-Rhône sont partenaires du programme national Marguerite, porté par la Fabrique de la logistique et soutenu par l'État via les Certificats d'économies d'énergie (CEE).

D'ici fin 2026, l'objectif est de réduire la consommation d'énergie en incitant les artisans et commerçants à limiter l'usage de leur véhicule utilitaire thermique, au profit de solutions logistiques plus sobres et/ou mutualisées.

Cette démarche s'adresse aux TPE de moins de 20 salariés qui réalisent elles-mêmes leurs opérations logistiques.

En 2025, plus de 20 solutions sont référencées dans un catalogue en ligne, conçu pour permettre aux professionnels de tester, à tarif préférentiel, différentes alternatives logistiques adaptées à leur activité. Ce catalogue continuera d'évoluer tout au long du programme Marguerite, afin d'intégrer de nouvelles solutions et de répondre au mieux aux besoins du terrain.

Accéder au catalogue en ligne : www.programme-marguerite.fr

ZFE

Réglementation élargie et accompagnement renforcé

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) s'applique désormais aux véhicules particuliers classés Crit'Air 3, soit environ 113 000 véhicules, représentant 20 % du parc automobile métropolitain.

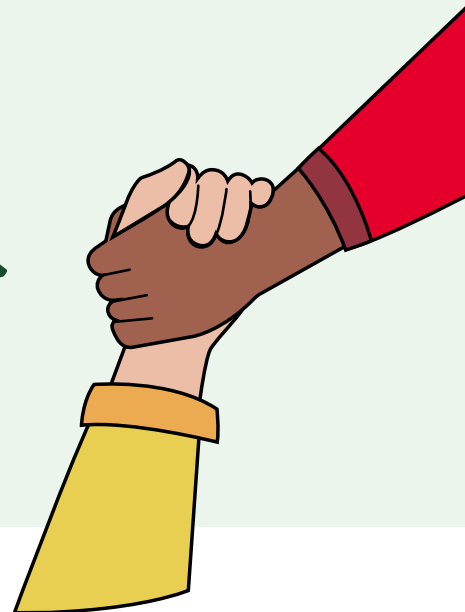
Pour accompagner cette évolution, la Métropole a renforcé ses dispositifs d'aides et de dérogations. Dès décembre 2024, plus de 42 600 véhicules Crit'Air 3 ont bénéficié de la dérogation « petit rouleur », qui autorise la circulation jusqu'à 52 jours par an. Une nouvelle dérogation a également été mise en place pour les travailleurs en horaires décalés, afin de répondre aux besoins de mobilité nocturne, bénéficiant à 5 000 véhicules Crit'Air 3 au premier semestre 2025.

En parallèle, le dispositif d'aide financière à l'acquisition de véhicules propres se poursuit, avec 9,1 millions d'euros versés depuis 2019. L'Agence des mobilités continue d'assurer un accompagnement personnalisé à travers des rendez-vous conseils et des actions de sensibilisation via des stands d'information sur l'ensemble du territoire.



RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS

sous toutes les formes



Chiffres clés

52 097 ménages
ont fait l'objet d'un suivi
social par la Métropole
en 2023

41 032 personnes
ont bénéficié du RSA en 2024

10 098 mineurs pris
en charge au moins une fois
à l'Aide sociale à l'enfance
(ASE) en 2024

+ de
24 000 personnes
privées de domicile dont
1 476 sans-abris sur
le territoire en 2024

2 885 jeunes
primo-arrivants évalués
par le centre de mise à l'abri
et d'évaluation en 2024

La Métropole de Lyon intervient et investit pour la prévention et la lutte contre la pauvreté multiforme. Cette stratégie, à la croisée des compétences de l'État et de la Métropole, permet d'intervenir auprès des publics les plus fragiles, en décloisonnant les dispositifs et en renforçant les coopérations entre les acteurs du territoire pour répondre aux situations les plus complexes, mêlant enjeux d'hébergement, d'insertion, de santé, ou encore de violences.

Les principaux défis à relever

En tant que grande agglomération, notre territoire concentre des situations de **pauvreté et de vulnérabilité** préoccupantes :

- Le taux de pauvreté de la métropole est estimé à 16,9 % en 2021, soit 221 000 personnes sous le seuil de pauvreté, contre 14,9 % à l'échelle nationale.
- Les plus jeunes sont particulièrement touchés : 23,6 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2021, sans compter les difficultés économiques et psychologiques des étudiants suite aux multiples confinements.
- La question de la prise en charge des personnes âgées se pose de manière encore plus prégnante mais aussi les canicules de ces dernières années, depuis le début de la crise sanitaire. Les confinements successifs ont exposé à quel point leur isolement peut être dramatique.

Or, **les plus fragiles seront potentiellement les plus exposés aux chocs (événement soudain, difficilement prévisible) et stress (dégradation chronique) à venir.** Déjà aujourd'hui, 15 % des Grand Lyonnais ne mangent pas à leur faim et cette situation s'est détériorée avec la crise sanitaire, comme en témoigne la demande croissante en matière d'aide alimentaire, en particulier chez les jeunes.

La Métropole s'engage pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales

Par ses compétences sociales, la Métropole de Lyon dispose de leviers importants pour lutter contre la pauvreté et réduire toutes les formes de vulnérabilités sociales :

- **Accompagner les situations individuelles** : depuis 2015, la Métropole de Lyon intervient à toutes les étapes de la vie de ses habitants, à travers ses politiques sociales et médico-sociales réglementaires. Ces interventions prennent la forme d'un soutien aux acteurs de terrain (subventions aux acteurs de l'aide alimentaire) ou d'accompagnements individualisés au sein des Maisons de la Métropole de Lyon. La Métropole a voté l'augmentation de 15 % des dépenses d'accompagnement et le nouveau Plan métropolitain d'insertion et d'emploi.
- **Assurer un « filet minimum de sécurité »** : en plus des actions réglementaires, la Métropole s'engage sur des actions garantissant un « filet minimum de sécurité » aux personnes les plus vulnérables :
 - Revenu de solidarité jeunes (RSJ) ;
 - Fonds d'urgence pour les impayés de loyer et de charges de copropriété ;
 - Aide aux étudiants de façon globale (offre de logements sociaux avec 525 places à créer par an, prêt de 10 000 vélos reconditionnés, aide alimentaire) ;
 - Revalorisation du niveau d'aide accordée aux personnes en perte d'autonomie, notamment à travers une augmentation de la part de financement de la Métropole aux structures d'aide à domicile et aux Ehpad.
- **Accélérer les plans dédiés et les dispositifs novateurs** :
 - Extension du dispositif Territoires zéro chômeurs longue durée. L'enjeu est de transformer des territoires à fort taux de chômage en territoires de plein emploi, en testant l'embauche de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire financées par l'État et les collectivités.
 - Mise en œuvre du plan pauvreté, qui cible les publics vulnérables (jeunes majeurs issus de l'Aide sociale à l'enfance, familles et enfants vivant à la rue), pour qui les dispositifs de droit commun restent insuffisants pour sortir durablement de la pauvreté.
 - Valorisation des métiers du prendre soin, à travers, par exemple, le parcours Ehpad, porté par la structure Unis vers l'emploi, qui permet à des personnes très éloignées de l'emploi de pouvoir se former au travail du prendre soin tout en travaillant dans les établissements via l'intérim, avant de poursuivre en CDI.
 - Appel à projet Parcours emploi intégré vers les métiers en tension.
 - Mise en œuvre accélérée du Logement d'abord visant à rendre la ville hospitalière aux personnes les plus précaires.

Exemples de réalisations



► **3 467**
bénéficiaires
uniques du RSJ
depuis 2020

► **430** ménages
(soit 916 personnes)
mis à l'abri dans
les dispositifs
Hospitalité de la
Métropole



PPI
2021-2026

► **60 M€**
dédiés à la santé,
l'autonomie,
la protection
de l'enfance
et de la famille

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Métropole hospitalière

Deux nouveaux lieux dédiés à l'accueil

© Métropole de Lyon - Anaïs Mercey



La Métropole de Lyon renforce son engagement en faveur des personnes en situation de précarité en déployant, en 2025, deux nouveaux lieux d'accueil et d'accompagnement : La Colline et la Maison de l'hospitalité.

La Colline, projet porté par la Métropole, le Mas et l'Armée du Salut, offre un lieu d'hébergement pour les femmes avec enfants de moins de trois ans, en lieu et place d'un ancien bâtiment tertiaire. Avec 80 chambres, ce site peut accueillir jusqu'à 190 personnes. Quant à la Maison de l'hospitalité, cet espace ressource et lieu d'accueil inconditionnel offre un cadre pour informer et accompagner les personnes concernées, tout en favorisant la mise en réseau des acteurs engagés sur ces thématiques dans le territoire. Elle regroupe treize associations et facilite la rencontre entre initiatives citoyennes et publics en situation de précarité. Depuis 2020, la Métropole de Lyon a ainsi créé plus de 800 places d'accueil pour les personnes vulnérables, tout en promouvant une autre vision de l'accueil, comme l'illustre la création de ce lieu repère en plein cœur du quartier de la Part-Dieu.

FSL

Nouveau règlement du fonds de solidarité pour le logement

En 2024, la Métropole a conduit l'évaluation du Fonds de solidarité pour le logement. Mobilisant l'ensemble des parties prenantes sous forme d'entretiens, d'ateliers et de groupes de travail, cet exercice a permis d'identifier six grands principes autour de ce fonds : en faire un outil de prévention ; un outil équitable et de lutte contre le non recours ; faire évoluer les pratiques professionnelles du travail social ; remettre le ménage au cœur du dispositif et développer son pouvoir d'agir ; recentrer l'accompagnement social sur les situations les plus complexes ; en faire un outil d'innovation et de simplification qui passe par des outils numériques adaptés.

Ces principes ont été déclinés dans un nouveau règlement intérieur présenté au conseil métropolitain fin 2025. Les principales modifications consistent en la réévaluation du coefficient familial de référence pour toucher davantage de personnes et une modification de la fréquence de sollicitation des aides financières.

© Métropole de Lyon - Anaïs Mercey





Signal logement

Un nouvel outil pour mieux repérer et traiter les situations de mal-logement

Depuis le lancement de la plateforme Signal logement en 2023, plus de 3 160 signalements ont été enregistrés par l'Équipe métropolitaine de l'habitat (EMHA) de la direction de l'habitat et du logement (DHL) sur l'ensemble du territoire métropolitain (données au 1^{er} juillet 2025).

Cet outil permet de centraliser les signalements liés au mal-logement et d'en améliorer le suivi par la Métropole de Lyon, en coordination avec les partenaires compétents en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Il renforce le repérage et le traitement des situations de mal-logement, facilite le lien avec les habitants concernés et mobilise activement les services métropolitains et leurs partenaires. Ensemble, ils interviennent pour diagnostiquer les logements, rencontrer les occupants et propriétaires, accompagner les travaux ou organiser, si nécessaire, un relogement.

Slime

Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

Financé par le Cler - réseau pour la transition énergétique - et la Métropole de Lyon, le Slime (Service local d'Intervention pour la maîtrise de l'énergie) est mis en œuvre sur le territoire depuis janvier 2023.

Il vise à repérer et aider les ménages en situation de précarité énergétique, qu'ils soient propriétaires ou locataires, dans le parc privé comme dans le parc social. L'accompagnement débute par une visite à domicile assurée par Soliha, comprenant un diagnostic sociotechnique, des conseils sur les usages énergétiques et la remise de petits équipements. Les ménages sont alors orientés vers une solution durable et adaptée à chaque situation : travaux de rénovation, suivi des consommations énergétiques, médiation avec le bailleur, aide au relogement, etc.

Depuis son lancement, près de 950 ménages ont bénéficié d'une visite, dont 70 % se sont engagés dans une démarche de rénovation et/ou ont bénéficié du Fonds petits travaux et équipements, financé par Enedis.

Inclusion numérique

Lancement d'une assistance téléphonique gratuite

Depuis mai 2022, la Métropole de Lyon propose une hotline gratuite pour accompagner les personnes les plus éloignées du numérique. Prescrit par des professionnels du médico-social, le service est opéré par des médiateurs numériques. Il s'adresse en priorité à des publics fragilisés : personnes sans emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, seniors de plus de 70 ans ou usagers en situation précaire. La majorité des appels portent sur des démarches administratives ou des recherches d'information. Depuis son lancement, plus de 5 000 personnes ont été accompagnées.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Studio Chaillou

Eau du Grand Lyon

Une coopération territoriale renforcée pour garantir un accès digne à l'eau et à l'hygiène pour tous

En 2025, la régie publique Eau du Grand Lyon, en lien avec la Métropole et de nombreux partenaires, a piloté un diagnostic territorial sur l'accès à l'eau et à l'hygiène (DTAE), conformément au décret du 29 décembre 2022. Cette démarche s'inscrit dans la politique Eau pour tous, visant à garantir le droit universel à l'eau reconnu par l'ONU.

Six groupes de travail ont réuni institutions, associations, acteurs privés et usagers autour de thématiques clés : habitats dégradés, précarité économique, habitats informels et publics sans abri, accès à l'eau dans l'espace public, habitats non raccordés et légers. Ce diagnostic a permis de mieux cerner les besoins, d'identifier les limites des actions existantes et de définir de nouvelles priorités. Proposée au vote fin 2025, cette stratégie collective marquera le point de départ d'une coopération territoriale renforcée pour améliorer l'accès à l'eau et à l'hygiène dans les années à venir.

Parcours Defi

Un tremplin vers l'emploi durable



Financés par la Métropole de Lyon et coordonnés par la MMIE (Mission métropole d'insertion et d'emploi), les parcours Defi

sont des dispositifs innovants conçus pour favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes éloignées de l'emploi.

Ces parcours personnalisés combinent formation, accompagnement social et professionnel, ainsi que mises en situation réelle de travail. Ils s'adressent prioritairement aux publics rencontrant des difficultés spécifiques : manque de qualification, difficultés sociales ou freins à la mobilité. Grâce à une approche globale, les parcours Defi permettent de développer des compétences techniques, d'améliorer la confiance en soi et de faciliter l'accès à des emplois adaptés. En collaborant étroitement avec les entreprises locales et les acteurs sociaux, la MMIE favorise l'inclusion professionnelle, contribuant à la lutte contre le chômage et à la cohésion sociale. Parmi ces parcours, quatre sont spécifiquement dédiés au secteur de l'industrie.

Projet métropolitain des solidarités

Démarche d'innovation publique

Le laboratoire d'innovation publique Erasme a été mobilisé pour expérimenter plusieurs projets du Projet métropolitain des solidarités (PMS) à travers une approche agile, frugale et orientée vers l'action. Dans un contexte où les enjeux publics sont de plus en plus interconnectés, les démarches d'innovation par l'expérimentation apparaissent comme des leviers essentiels pour inventer de nouvelles réponses et construire des politiques plus résilientes.

Le PMS a ainsi identifié six projets transversaux devant faire l'objet d'une démarche exploratoire portée par des chefs de projet en incubation. L'incubation est un dispositif d'accompagnement pour tester des dispositifs adaptés et utiles, pour transférer des compétences mais surtout pour remettre la transformation personnelle des agents publics au cœur du changement. Ils peuvent construire une vision singulière des problématiques d'intérêt général, enrichir leur posture professionnelle par de nouvelles méthodes et construire un réseau de partenaires solides et responsables.

Kits inclusifs

Lutter contre la précarité numérique

Depuis 2022, la Métropole de Lyon déploie les Kits inclusifs : un pack complet comprenant un ordinateur reconditionné, une clé 4G, le service après-vente et une formation pour soutenir les personnes en précarité et en fragilité numérique. Chaque année, 750 ordinateurs sont distribués : 250 sont destinés aux jeunes - collégiens, étudiants boursiers, bénéficiaires du Revenu solidarité jeunes - et 500 reviennent à des familles en situation de précarité. Grâce à un partenariat avec les établissements scolaires et les travailleurs sociaux, les bénéficiaires sont ciblés avec précision, permettant de garantir un accès réel aux outils numériques essentiels. Cette initiative s'inscrit dans une feuille de route lancée en 2020 qui prévoit un investissement de 700 000 euros sur quatre ans pour renforcer l'inclusion numérique dès le collège, étape cruciale pour la réussite scolaire et l'autonomie numérique.



© Métropole de Lyon - Anais Mercier

Inclusion numérique

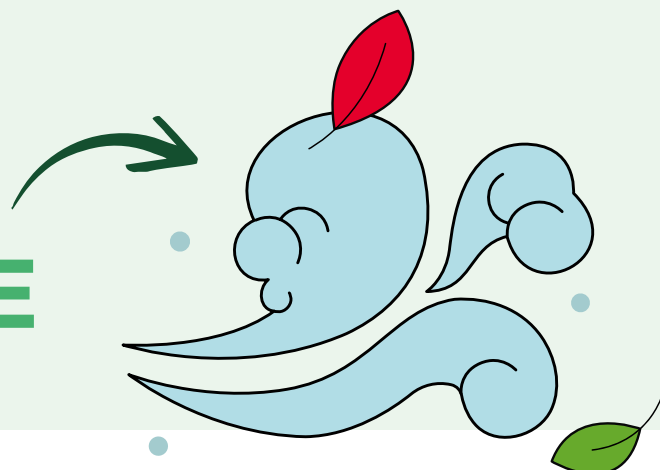
Des équipements informatiques pour accompagner des dispositifs inclusifs dans les collèges

La Métropole accompagne des dispositifs inclusifs mis en place dans les collèges, en mettant à disposition des élèves des équipements informatiques dédiés à leur apprentissage. La Métropole poursuit ainsi son soutien aux élèves en situation de handicap relevant des Unités localisées pour l'inclusion sociale (Ulis), aux élèves en Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ainsi qu'aux collégiens allophones arrivants (UPE2A). Entre janvier 2023 et mai 2025, son action comprend entre autres la fourniture, au sein des classes, de 134 ordinateurs et 35 matériels périphériques. Pour lutter contre la fracture numérique, un poste informatique partagé est également mis à disposition des parents dans les collèges relevant de la politique d'éducation prioritaire, afin de leur faciliter l'accès aux démarches en lien avec la scolarité de leurs enfants.



© Métropole de Lyon - Anais Mercier

CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



Chiffres clés

40 000 décès
par an attribuables à
l'exposition aux particules
fines (PM_{2,5}) en France

4,8 % de la
population fortement
co-exposée à la pollution
de l'air et au bruit en 2023

Près de 8 000
logements sécurisés face
aux risques industriels

10 % c'est la part de
la population couverte
bénéficiaire de la C2S
(ex-Cmuc) en 2024

1 à 10 % des
habitants de la métropole
sous traitement
antidiabétique, une
forte corrélation avec
le revenu médian

La question des liens entre santé et environnement se pose avec de plus en plus d'acuité. Les préoccupations sanitaires liées à l'environnement s'accroissent ces dernières années face à la constante augmentation des maladies dites chroniques, majoritaires aujourd'hui dans les causes de morbidité.

Ces maladies sont la conséquence d'un ensemble complexe de facteurs, d'expositions et d'interactions : environnement (milieu, pollutions, climat, etc.), situation socio-économique (alimentation, éducation, lieu de vie, accès à l'emploi, etc.), accès aux soins, à la prévention, parcours de vie ou encore traumatismes vécus. Par ses compétences élargies, la Métropole de Lyon, en agissant sur la qualité des cadres de vie et les inégalités sociales, participe d'une approche préventive de la santé.

Les principaux défis à relever

Ces dernières années, d'importantes **évolutions ont eu lieu en matière de santé**, diminuant fortement les décès par les maladies infectieuses. Cependant, les maladies chroniques sont en constante augmentation, faisant prendre conscience de la diversité des déterminants de santé. Ceux-ci sont étroitement liés aux situations de vulnérabilité.

La juxtaposition de ces éléments montre que des inégalités sanitaires, sociales et en matière d'exposition aux risques persistent sur notre territoire et sont corrélées à :

- **Une exposition aux nuisances environnementales grandissantes** : comme dans de nombreux territoires urbains, les habitants métropolitains sont soumis à diverses pollutions chimiques (air, eaux, sols), physiques (lumineuse, sonore, électromagnétique), dont les niveaux d'exposition sont inégalement répartis.
- **Un territoire fortement exposé aux risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, etc.) **et technologiques** (industriel, nucléaire, etc.), qui pourraient menacer les populations, les équipements et les ouvrages d'art.

- **Un accroissement des inégalités sociales et territoriales de santé** : les différences de niveaux d'exposition, qui varient en fonction du cadre de vie, de l'activité professionnelle et des facteurs individuels (sexe, âge, niveau socio-économique), créent des situations individuelles très diverses et territorialement marquées. Cela implique une évolution des dispositifs d'accompagnement des publics vulnérables, et notamment des personnes âgées (maladies chroniques, marginalisation sociale, etc.) ou des populations en migration (meilleur accès aux soins).
- **Une vigilance accrue face aux nouvelles vulnérabilités de santé** : la pandémie de Covid-19 a permis de mettre en lumière le concept One health, qui vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux de santé. Les territoires sont ainsi invités à repenser leurs modalités d'action pour développer leur expertise et protéger de façon adéquate, notamment afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et l'émergence de zoonoses.

Exemple de réalisation



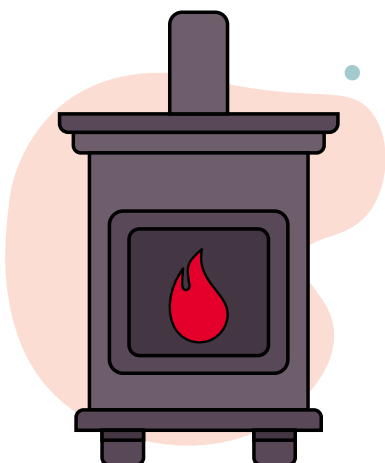
► **4 060** foyers aidés par la prime air bois depuis 2017

La Métropole s'engage à prendre soin de ses habitants

Au-delà de ses missions structurelles et de ses stratégies thématiques (santé environnementale, science de la vie...), la Métropole de Lyon se positionne comme garante de l'intégrité d'un environnement favorable à la santé de ses habitants :

- **Construire une Métropole respirable, tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants** : la Métropole entend intégrer les dimensions écologiques et sociales à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements d'espaces publics, élargir la Zone à faibles émissions pour diminuer la pollution de l'air, encourager le remplacement des systèmes de chauffage au bois peu performants (principaux émetteurs de particules fines) grâce à la prime air bois, ou encore modifier le PLU-H pour répondre aux défis environnementaux et sociaux.

- **Réduire les nuisances environnementales dans l'habitat** : les problèmes graves de santé et de sécurité dont la cause est directement liée à l'habitat sont nombreux (intoxications et maladies des voies respiratoires, saturnisme, inconfort en cas de fortes chaleurs) et peuvent avoir de lourdes conséquences. Ainsi, la Métropole investit sur la question de la santé et du logement en direction de la rénovation du parc existant, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- **Agir sur les déterminants sociaux de santé**. On observe de plus en plus l'augmentation de pathologies (obésité, diabète, maladies respiratoires, etc.) associées à des excès de différentes natures : aliments ultra-transformés, hyper stress professionnel, pression sociale... Pour y faire face, la Métropole va agir à travers l'axe « justice alimentaire » du PatLy, qui cible les déterminants sociaux de la précarité alimentaire et de l'achat d'aliments ultratransformés, ou encore par la promotion du sport pour tous.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Parcours à la carte

Des itinéraires piétons personnalisés pour un confort accru en ville

Et si, plutôt que de toujours emprunter le trajet le plus court, il était possible de se déplacer en évitant la chaleur, le bruit ou le pollen ? C'est à cette question que tente de répondre le projet Parcours à la carte, développé par la DatAgora, le DataLab de la Métropole et de l'Université de Lyon. Ce projet associe plusieurs communes engagées dans la démarche open data des communes, dont Caluire-et-Cuire, Charbonnières-les-Bains, Lyon, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Parcours à la carte offre une plateforme en ligne permettant aux usagers de générer des itinéraires piétons optimisés selon leurs préférences : recherche de fraîcheur, réduction de l'exposition au bruit ou au pollen. Les itinéraires proposés permettent par exemple de réduire l'exposition au pollen de 26 % en moyenne par rapport à un trajet standard. Expérimenté de mai à septembre 2025, ce dispositif sera ensuite déployé à plus grande échelle.



© Métropole de Lyon - Jérémie Quenlin

Zéro plastique

La Métropole s'engage

Face aux enjeux liés à l'omniprésence du plastique dans les milieux et les êtres vivants, aux difficultés de recyclage et l'économie de ressources, la Métropole s'engage pour accélérer la fin du plastique à usage unique grâce au réemploi, en partenariat avec Zéro Waste France et 30 collectivités européennes. Le plan d'action s'organise autour de quatre priorités : réduire à la source (notamment via la commande publique) ; développer le réemploi ; protéger les milieux aquatiques ; accompagner les acteurs du territoire.

En 2025, plusieurs actions concrètes ont été déployées pour soutenir le réemploi dans la restauration, avec le soutien financier de Citeo :

- mise à disposition d'un kit réemploi (fontaine mobile, vaisselle) pour les événements non lucratifs ;
- solution mutualisée de contenants en verre consignés pour la vente à emporter ;
- étude pour cinq communes sur le réemploi dans la livraison de repas à domicile.

Santé-environnement

La commande publique, un levier pour limiter les perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine. On les retrouve dans de nombreux produits acquis par la collectivité : mobilier, textiles, alimentation, produits d'entretien ou d'hygiène, matériaux, etc. C'est pourquoi la Métropole agit à travers le Schéma de promotion des achats responsables afin de limiter leur présence. La collectivité s'est engagée à protéger la population et les écosystèmes de l'exposition à ces substances en signant la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens et en démontrant son exemplarité dans le cadre du Plan micropolluants. Les actions menées s'articulent autour de plusieurs axes : une analyse globale des achats publics, l'identification des familles de produits et des substances à cibler en priorité, l'intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics.

La Métropole bénéficiera d'un accompagnement de l'Agence régionale de santé, sa candidature ayant été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Éducation et promotion en santé-environnement.



© Métropole de Lyon - Alice Lemarlin



© Freepik

Couches compostables en maternité

La Métropole soutient les acteurs de la santé

Depuis mars 2025, la maternité de l'Hôpital Lyon Sud des Hospices civils de Lyon (HCL) expérimente l'utilisation de couches compostables pour les nouveau-nés, une première au sein d'une maternité publique en France. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de transition écologique portée par les HCL, en partenariat avec Les Petits Culottés, Les Alchimistes, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

La Métropole accompagne cette démarche d'économie circulaire, qui vise à valoriser les déchets de couches – généralement incinérés ou enfouis – en les transformant en compost de qualité, destiné à enrichir les sols agricoles du territoire. Cette phase pilote, d'une durée d'un an, fait suite à l'expérience réussie du compostage en crèche, et pourrait permettre la production de près de 6 tonnes de compost par an à l'Hôpital Lyon Sud, tout en réduisant l'empreinte environnementale des quelque 74 000 couches utilisées annuellement.

Un bilan sera établi à l'issue de l'expérimentation afin d'envisager, le cas échéant, son déploiement à l'ensemble des maternités des Hospices civils de Lyon.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Anals Mercy

Plan micropolluants

Une stratégie ambitieuse pour la protection de l'environnement

Dès 2022, la Métropole de Lyon s'est dotée d'un Plan micropolluants structuré et ambitieux, avec pour objectif de réduire voire supprimer les substances toxiques dans les rejets d'assainissement et par suite, dans les milieux naturels. Le plan repose sur cinq axes complémentaires :

- études prospectives sur les substances émergentes ;
- réduction à la source dans les activités industrielles ; artisanales et commerciales ;
- sensibilisation des ménages ;
- exemplarité de la Métropole ;
- adaptation des pratiques agricoles.

La réduction à la source est le levier principal, car elle évite la dispersion des micropolluants plutôt que de les traiter a posteriori. Un volet réglementaire accompagne cette

démarche, avec pour objectif d'aboutir à une tarification équitable, incitative pour réduire la pollution et permettant le financement des surcoûts pour la collectivité :

- encadrement des effluents non domestiques (END) des artisans, industriels et établissements publics ;
- mise en place d'une tarification incitative, via un coefficient de pollution, avec majoration en cas de présence de substances toxiques.

Ce dispositif, soutenu par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, s'accompagne de rencontres individualisées, webinaires et campagnes de sensibilisation. Il constitue une avancée inédite au niveau national et un levier fort pour la protection de notre territoire contre les pollutions et nuisances.

Usine de la Pape

Sécuriser l'alimentation en eau potable des Grands Lyonnais

Projet d'ampleur et d'avenir, l'opération de réhabilitation de l'usine de la Pape vise à garantir une production d'eau potable de secours, immédiatement mobilisable en cas de situation de crise sur le territoire métropolitain.

L'Usine de la Pape prélève et traite l'eau de surface du lac des Eaux bleues à Miribel-Jonage, qui constitue la seconde ressource en eau potable de la Métropole de Lyon, après le champ captant de Crépieux-Charmy.

Mise en service en 1989, cette usine représente le principal secours en eau potable en cas de mise à l'arrêt du champ captant. Sa chaîne de traitement n'est aujourd'hui plus adaptée à l'évolution de la qualité de l'eau à traiter. La modernisation de l'installation prévoit la mise en place d'une nouvelle filière de traitement, capable de répondre aux exigences sanitaires actuelles, notamment face à la présence de PFAS et autres micropolluants. Ce système de traitement dit "biressource", sera aussi compatible avec la production ultérieure d'eau potable à partir d'une seconde ressource, par exemple la Saône. Les nouveaux procédés, très réactifs, permettront de passer d'un débit de production de 15 000 m³/j à 150 000 m³/j en moins de 3h.



© Métropole de Lyon - Anais Mercier



© AdobeStock

PFAS

Un combat engagé contre les polluants éternels

Chaque semaine, l'actualité met en lumière la présence de PFAS, ces polluants éternels, dans l'eau du robinet de nombreuses collectivités. Face à cet enjeu de santé publique, la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon se mobilisent activement depuis 2023 pour détecter, surveiller et réduire la présence de ces micropolluants sur le territoire.

En 2024, la surveillance de la qualité de l'eau a été intensifiée avec près de 500 analyses spécifiques réalisées par Eau du Grand Lyon. Un système d'interconnexion des réseaux d'eau potable a également permis d'assurer la distribution d'une eau conforme dans les communes de l'Ouest lyonnais touchées par la pollution aux PFAS. En 2025, un nouveau dispositif de traitement par charbon actif a été mis en service à l'usine Rhône-Sud de Ternay, afin de filtrer les PFAS présents dans l'eau issue du captage situé en aval de la Vallée de la chimie.

En parallèle, la Métropole de Lyon a engagé la création d'un institut écocitoyen pour mieux identifier, comprendre et lutter contre les pollutions sur la métropole et les territoires adjacents.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS ➔



Économie régénérative

Pour une économie favorable à la santé

La Métropole de Lyon a mené une expérimentation sur le territoire du Val de Saône, avec l'objectif d'offrir aux acteurs économiques des repères et des trajectoires inspirantes pour faire évoluer leurs modèles vers plus de durabilité. Cette démarche collaborative a réuni un collectif de 50 personnes représentant la diversité des forces locales : entreprises, agriculteurs, collectifs citoyens, habitants, élus, incubateurs de l'Économie sociale et solidaire, hôpitaux de Neuville, Fontaines-sur-Saône et Albigny, professionnels de santé, Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, agents de la Métropole, etc. Au fil de cinq ateliers, ce collectif a coconstruit une feuille de route opérationnelle articulée autour de quatre axes :

- promouvoir et développer les circuits courts ;
- créer un club d'entreprises régénératives ;
- régénérer un quartier à travers la création d'un tiers-lieu ;
- mettre en place un réseau d'information, de prévention et de coordination autour de la santé et du bien-être.



Le 102

Un nouveau centre de la santé mentale pour les étudiants

La ComUE Université de Lyon travaille depuis plusieurs années à l'ouverture d'un centre consacré à la santé mentale des étudiantes et étudiants. Dénommé Le 102, il a ouvert ses portes le 22 janvier 2025 dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Le 102 assure une offre de soins et d'accompagnement en santé mentale afin d'apporter une réponse adaptée à chacun. Ouvert à tous les étudiants, il vient compléter le maillage territorial pour augmenter la capacité de prise en charge en santé mentale.

Ce projet est porté par la ComUE Université de Lyon, en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, le Crous de Lyon, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, l'Assurance maladie et l'Union européenne.

DES OUTILS DÉDIÉS À LA DYNAMIQUE DE RÉSILIENCE

Par son action en faveur de la transition, la Métropole de Lyon contribue à la résilience du territoire.

Mais face à une crise, les seuls moyens de la puissance publique peuvent s'avérer insuffisants. Aussi, la Métropole de Lyon entend accompagner les initiatives pour amplifier la dynamique locale de résilience, tisser des liens de solidarité et créer des passerelles entre les différentes forces vives du territoire. Depuis 2020, plusieurs outils de la Métropole de Lyon ont été réorientés pour accompagner les services métropolitains, les communes et les acteurs du territoire dans leur démarche de résilience.

Anticiper

LA PROSPECTIVE (MILLÉNAIRE 3)

Nourrir la décision publique en s'appuyant sur une vision à long terme pour préparer et faciliter les changements souhaités.

Observer

OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN

Apporter des connaissances sur les caractéristiques du territoire et les tendances à long terme, pour éclairer les acteurs publics sur la transition et la résilience.

Outiller

CLUB TRANSITIONS ET RÉSILIENCE ET CLUB SOLAIRE

Offrir une ingénierie de partage d'expériences pour les élus et techniciens des 58 communes de la Métropole.

Soutenir le territoire

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT TRANSITION RÉSILIENCE

Financer les associations pour la mise en œuvre de projets de transition et de résilience.

Mettre en lien

VEILLE ET SOUTIEN DES INITIATIVES

Faire émerger des collectifs citoyens qui concourent à la résilience du territoire, pour amplifier les dynamiques existantes.

Coopérer

COOPÉRATION TERRITORIALE

Travailler sur des projets concrets avec les territoires du bassin de vie.



Anticiper : la prospective...

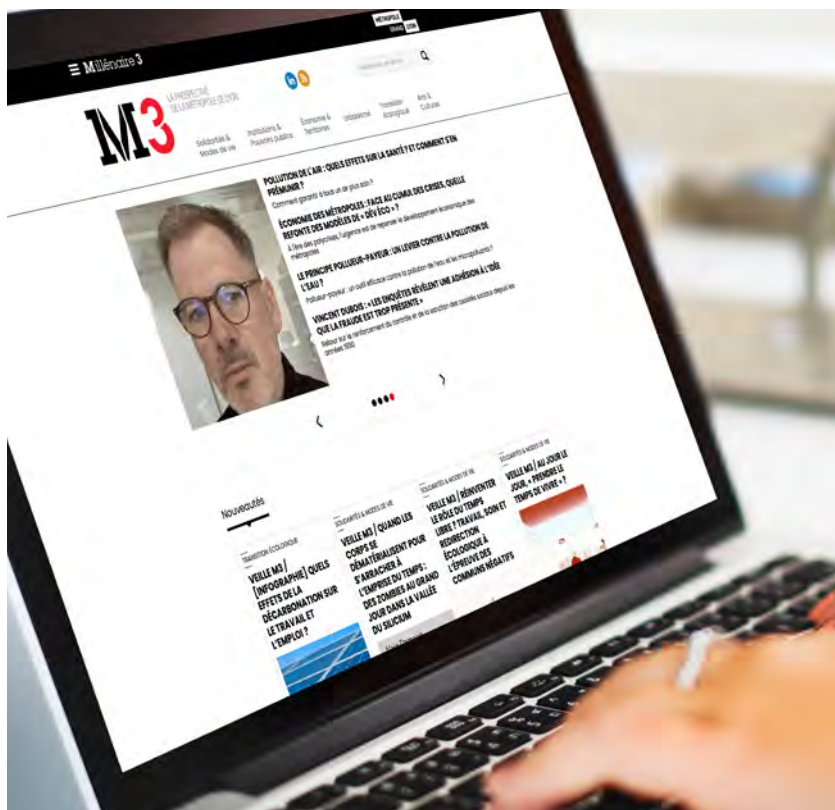
Millénaire 3

Le centre de ressources en ligne au service de vos missions

Atténuation du réchauffement climatique, adaptation de nos modes de vie à cette nouvelle donne, impact de l'IA sur la société, électrification du parc automobile, refonte des objectifs de la participation citoyenne ou encore trajectoire institutionnelle de la Métropole, à l'aune de son dixième anniversaire : autant de sujets profondément prospectifs, que les dossiers de Millénaire 3 ont décryptés cette année.

Pour plus de facilité dans l'accès à ses ressources, le site a modifié ses rubriques. Désormais, les dossiers, articles, interviews et autres infographies sont organisés selon les thématiques suivantes : solidarités & modes de vie ; institutions & pouvoirs publics ; économie & territoires ; urbanisme ; transition écologique ; arts & cultures. Selon vos besoins, n'hésitez pas à contacter le service de Prospective des politiques publiques, qui vous orientera vers les publications répondant à vos attentes.

En ligne : millenaire3.grandlyon.com
linkedin.com/company/millenaire3



Usages et expérimentations

L'offre découverte mobilité, un succès prometteur

En avril 2024, la Métropole de Lyon lançait l'Offre découverte mobilité (ODM), qui permettait aux habitants de la Métropole d'utiliser gratuitement, pour une période donnée, des services publics de mobilité : transports en commun TCL, autopartage Citiz, vélos en libre-service Vélo'o, vélos pour les étudiants FreeVélo'o.

Sans publicité particulière, cette offre a atteint, en un mois seulement, le plafond d'offres disponibles, un peu moins de 10 000. Avec l'offre découverte mobilité, l'utilisateur est autonome dans l'usage et dans le test des services de mobilité qu'il souscrit, et cette dimension se révèle particulièrement attractive. Une étude portée par le service Usages et expérimentation a montré comment ce dispositif a séduit l'ensemble des publics, et particulièrement les « pourquoi pas ». Ces profils se caractérisent par une ouverture aux changements de pratiques, à condition qu'on leur facilite la tâche. Déterminante pour basculer vers de nouveaux modèles, leur adhésion confirme que les pistes suivies vont dans le bon sens.

... Pour mieux mettre en débat : la concertation



Convention métropolitaine pour le climat

Les habitants s'engagent !

Alors que le territoire métropolitain est l'un de ceux qui se réchauffent le plus vite en France, comment nous adapter à la hausse des températures ? Pour relever ce défi majeur, la Métropole a réuni des habitants tirés au sort pour une convention citoyenne ayant pour mission de réfléchir aux enjeux premiers d'une stratégie locale d'adaptation.

Dans le cadre de cinq sessions animées de septembre 2024 à janvier 2025 par le service de Participation et d'initiative citoyenne, une centaine d'habitants a planché sur les priorités à prendre en compte pour répondre de manière solidaire et durable au changement climatique.

Ce temps de vie démocratique a nourri la révision du Plan climat air énergie climat territorial (PCAET) pour la période 2026-2031. Cette Convention a ainsi donné la parole aux citoyennes et citoyens sur des sujets habituellement réservés aux experts et aux techniciens. Depuis, la plateforme jeparticipe.grandlyon.com met à votre disposition l'avis citoyen des 105 membres, ainsi qu'une infographie présentant les neuf priorités proposées.

En ligne : jeparticipe.grandlyon.com > [convention métropolitaine pour le Climat](#)

Attractivité économique

Une journée pour débattre de l'attractivité économique en transition

Demain, quels facteurs rendront les territoires attractifs aux yeux des investisseurs, mais aussi des habitants, des salariés et des consommateurs ? Entreprises, élus, acteurs socio-économiques, syndicalistes et chercheurs avaient rendez-vous le 11 juillet au sommet de la tour Incity, pour évoquer ensemble les enjeux de la transition économique. Tout au long de cette journée prospective, ont été mises en débat les différentes dimensions sociales, environnementales et internationales des mutations économiques vers de nouveaux modèles plus soutenables.

Représentant différents secteurs, la centaine de participants a confronté les points de vue afin d'envisager les synergies possibles entre les besoins de chacun, dans une perspective citoyenne de l'économie locale au service de l'intérêt général.

En ligne : millenaire3.grandlyon.com > [attractivite en transitions](#)

Observer

OMTeR

La plateforme en ligne s'étoffe

L'Observatoire métropolitain des transitions et de la résilience (OMTeR), dispositif d'observation transversale de la Métropole de Lyon, est consacré au suivi et à l'analyse des grandes transitions socio-écologiques du territoire. L'OMTeR produit annuellement une vision globale reposant sur une série d'indicateurs qui sert de référence pour établir l'état des lieux du territoire en matière de transition et ainsi identifier les leviers pour améliorer sa résilience.

En 2025, l'observatoire poursuit son développement : l'année a été marquée par la publication sur la plateforme en ligne des deux transitions relatives à l'économie responsable et à la biodiversité mais aussi par l'organisation d'un atelier associant universitaires et spécialistes de l'agence et de la Métropole pour travailler sur la transition relative à la santé.

L'ensemble des productions de l'observatoire sont accessibles en ligne et les équipes de l'OMTeR poursuivent la production et la publication des études sur la plateforme pour compléter progressivement les huit transitions.

Pour aller plus loin : [Plateforme de l'Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience](#)

Observatoire métropolitain de l'économie à impact positif

Nouvelle édition

Cet outil de suivi stratégique permet d'évaluer la contribution des acteurs économiques aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du territoire. Il est structuré autour de trois grandes thématiques : inclusion et justice sociale, viabilité environnementale et soutenabilité économique.

Accessible en ligne, l'outil offre une double lecture :

- un tableau de bord synthétique présentant les principaux indicateurs et leur évolution dans le temps pour chaque thématique ;
- une analyse détaillée et contextualisée pour chacun des indicateurs retenus.

Cette nouvelle édition intègre des indicateurs enrichis afin de mieux refléter l'impact des activités économiques, notamment : la consommation d'eau potable sur les parcelles privatives (forages), les tonnages importés, le solde commercial par secteur d'activité, ou encore le nombre d'entreprises solidaires d'utilité sociale (Esus). En cela, il apparaît comme complémentaire du volet économique de l'OMTeR qui vise à comprendre plus globalement les dynamiques économiques territoriales.

Pour aller plus loin : [Observatoire métropolitain de l'économie à impact positif](#)

Observatoire Ville perméable

Outil de suivi de la stratégie

L'acte 2 de la stratégie Ville perméable de la Métropole de Lyon marque l'accélération de la transition d'une ville minérale vers une ville végétale qui infiltre la pluie au plus près de là où elle tombe, en s'appuyant notamment sur les solutions fondées sur la nature.

Un observatoire a été mis en place pour évaluer le déploiement de la stratégie sur le territoire et pour suivre l'atteinte de l'objectif de déconnecter des réseaux d'assainissement ou de désimperméabiliser 400 ha sur la période 2020-2026. L'observatoire intègre notamment l'ensemble des projets subventionnés par l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat métropolitain sur la période 2022-2024.

Entre 2020 et 2024, 241 ha déconnectés ou désimperméabilisés ont été recensés (projets réalisés et projets en cours de réalisation), parmi lesquels 60 ha dans le cadre du contrat 2022-2024 avec l'Agence de l'eau, pour un montant d'aide obtenu de 15,1 millions d'euros.



© Métropole de Lyon - Thierry Fournier

Club T&R

Les communes à la rencontre des acteurs locaux

Le service Climat et résilience de la Métropole anime le Club transitions et résilience, lieu de partage et de mise en synergie des 58 communes de la Métropole sur tous les sujets liés à la transition écologique. À travers des rencontres, des webinaires et des visites, le Club transitions et résilience vise à faciliter la mise en œuvre d'actions et de projets à impact en termes de transition écologique dans les communes.

En 2025, le Club T&R a organisé deux journées délocalisées sur les territoires. Une première rencontre a eu lieu en mars à Rillieux-la-Pape, autour du sujet de l'économie circulaire, complétée par une visite du Hub de l'économie circulaire (HEC). La deuxième rencontre s'est tenue à La Mulatière en juin sur le thème de la transition alimentaire juste. Les échanges se sont poursuivis au Faitout, à la rencontre des acteurs associatifs locaux qui œuvrent pour une alimentation de qualité accessible à tous.

Près de 40 participants, issus d'une vingtaine de communes, étaient présents lors de ces deux journées.



© Métropole de Lyon - DEEE



Club solaire

Une deuxième saison riche en échanges



Le Club solaire, cofondé en 2023 par la Métropole et Aura Digital solaire, s'est réuni huit fois lors de sa deuxième saison. Ce réseau s'adresse à tous les acteurs publics et privés souhaitant développer ou accompagner des projets solaires (photovoltaïques ou

thermiques) et témoigner de leur expérience sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La saison 2 a réuni 500 participants cumulés autour de thématiques clés : l'autoconsommation, les différents montages juridiques, les retours d'expérience de porteurs de projets privés, le solaire thermique, les autorisations d'urbanisme et les spécificités des installations photovoltaïques en secteur patrimonial.

La saison 3 a été lancée le 25 septembre 2025.

Tablées collectives

Favoriser l'approvisionnement local en restauration collective

Le réseau métropolitain RReT Tablées collectives réunit les responsables communaux en charge de la restauration et de l'éducation. À travers des séances plénières et des groupes de travail thématiques, ce réseau favorise les échanges d'expérience, l'intervention d'experts sur les grandes thématiques de la restauration collective et le développement de coopérations entre communes. Aujourd'hui, 28 communes sont actives dans le réseau, chaque rencontre réunissant 25 à 40 agents.

En 2025, un nouveau groupe de travail a été lancé : après avoir exploré les thématiques de la transition vers l'inox et de la pédagogie, les membres s'attaquent à l'enjeu de l'approvisionnement local. L'objectif : identifier des outils pour favoriser l'achat de produits du territoire, dans le cadre de la commande publique. Que les achats soient réalisés en régie ou via un prestataire, les communes souhaitent privilégier les produits locaux.

Ce groupe, animé avec la Chambre d'agriculture et Agribio Rhône & Loire, rassemble une trentaine de participants représentant 18 communes.

Soutenir le territoire

PATR

L'engagement écocitoyen au cœur des transitions

Le Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) a pour objet, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, de soutenir des initiatives et actions associatives qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques de transition portées par la Métropole, en particulier dans les domaines de l'environnement et du climat, de l'alimentation, de l'eau, des déchets ou de la mobilité.

Il s'agit majoritairement d'actions de sensibilisation et d'animation visant l'évolution des pratiques et comportements des habitants dans le cadre d'une transition écologique et solidaire. Tous les publics sont concernés mais les scolaires (cycle 3 du primaire et collège) sont une cible privilégiée, tout comme les Grand Lyonnais vivant dans les quartiers relevant de la politique de la ville (23,7 % des projets).

En 2025, 129 projets (dont 39 dans des collèges) ont été soutenus par le PATR, pour un montant total de 669 504 euros. Même si la majorité des associations répondent régulièrement à ce dispositif, sept d'entre elles ont candidaté et ont été retenues pour la première fois.

Mettre en lien

Collectifs citoyens

Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes

Le partenariat avec la Maison de l'environnement, la Fédération des centres sociaux du Rhône et des MJC se poursuit et prend de l'ampleur ! Le 19 mai 2025, une troisième journée Interface transition environnementale et éducation populaire a réuni plus de 90 acteurs du territoire.

Objectifs : mieux comprendre le fonctionnement, les enjeux et les cadres de coopérations des acteurs du territoire et améliorer le dialogue entre institutions et associations pour faire remonter les préoccupations et les besoins de terrain. La Métropole mettant au cœur de son projet les

démarches en direction des Quartiers politique de la ville, un atelier spécifique a été consacré aux coopérations en matière de transition écologique, à partir des conventions locales.

Par ailleurs, le déploiement du cojardinage se poursuit et des ateliers de mise en relation des propriétaires de jardin avec des jardiniers à la recherche d'un terrain ont eu lieu avec l'appui des acteurs du territoire.

Autant de projets qui encouragent les logiques de coopération et de solidarité.



© Freepik

Coopérer

Coopération territoriale

Mieux faire vivre nos agriculteurs et nourrir durablement les territoires

Pour contribuer à la construction d'un système alimentaire résilient, basé sur des filières de proximité, la Métropole de Lyon et l'Agence d'urbanisme travaillent avec les intercommunalités dans un rayon de 50 km autour de Lyon.

En septembre 2025, élus, experts et acteurs locaux se sont réunis au lycée agricole de Cibeins dans un format Tables de coopération, dédié à l'alimentation. Autour de conférences et d'ateliers collaboratifs, ils ont exploré des pistes concrètes de mutualisation de projets de logistique, de transformation de produits locaux, ou encore de mise en relation entre l'offre agricole et la demande. Cette matinée de coopération a renforcé les liens interterritoriaux et s'est conclue par un buffet convivial et créatif, mettant en lumière les agriculteurs locaux.



© Freepik

millenaire3.grandlyon.com

La prospective de la Métropole de Lyon



POUR EN **SAVOIR PLUS**

rendez-vous sur le site de la prospective
de la Métropole de Lyon
www.millenaire3.com

Pour aller plus loin dans votre exploration des enjeux de transition et de résilience, plongez-vous dans les dossiers de Millénaire 3 (M3), le site de la prospective de la Métropole de Lyon.

Les limites planétaires : quelles implications et applications pour les territoires ?

En 2024, la Métropole s'entourait de chercheurs de l'École des Mines de Saint-Étienne pour décliner les limites planétaires à son échelle. Découvrez la synthèse des principaux résultats de ce travail.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com](http://millenaire3.grandlyon.com) > Transition écologique > [Les limites planétaires : quelles implications et applications pour les territoires ?](#)

Adaptation des modes de vie au changement climatique : cinq dimensions de nos modes de vie en mutation

Notre alimentation, notre habitat, notre travail, notre santé et nos loisirs structurent grandement notre quotidien. Retrouvez cinq études consacrées à ces aspects concrets de l'adaptation climatique.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com](http://millenaire3.grandlyon.com) > Transition écologique > [Adaptation des modes de vie au changement climatique : 5 dimensions de nos modes de vie en mutation](#)

La participation citoyenne, pour quoi faire ?

Vingt ans après la Charte de la participation du Grand Lyon, la Métropole se questionne : la démocratie participative serait-elle en crise ? Un état des lieux lucide pour réouvrir le champ des possibles.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com](http://millenaire3.grandlyon.com) > Institutions & pouvoirs publics > [La participation citoyenne, pour quoi faire ?](#)

Atténuation du changement climatique : quelles empreintes carbone selon les CSP, âges, genres et territoires

En parallèle de la première Convention citoyenne pour le climat et pour nourrir cette réflexion collective, M3 publiait cette série de fiches synthétiques sur l'empreinte carbone des Françaises et Français.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com > Transition écologique > Atténuation du changement climatique : quelles empreintes carbone selon les CSP, âges, genres et territoires](#)

Face au changement climatique, à quel point adapter nos territoires et nos modes de vie ?

Entre atténuation et adaptation, qu'est-ce que le changement climatique modifiera dans notre rapport au territoire ? Quelles modalités d'anticipation pour les collectivités ? Tour d'horizon.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com > Transition écologique > Face au changement climatique, à quel point adapter nos territoires et nos modes de vie ?](#)

Adaptation au changement climatique : ces points de bascule déjà brûlants

Assurances, santé publique, coûts des mesures à prendre, modalités de gouvernance démocratique... M3 vous propose un aperçu de sujets à prendre en compte pour une résilience équitable et efficace.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com > Transition écologique > Cycle Veille M3 / Adaptation au changement climatique : ces points de bascule déjà brûlants](#)

Décarboner l'aménagement urbain : indicateurs, outils et méthodologies

À travers ses priorités, chaque dispositif d'indicateurs sous-tend des choix de société. Découvrez notre panorama des réflexions actuelles et empiriques pour décarboner au mieux la fabrique de la ville.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com > Transition écologique > Décarboner l'aménagement urbain : indicateurs, outils et méthodologies](#)

Prendre soin des métiers du prendre soin

Les obstacles au recrutement ne manquent pas dans le secteur du prendre soin, pourtant destiné à s'étendre. Dans ce dossier, analyses, témoignages et exemples d'expérimentations pour améliorer la situation.

► [L'article en ligne : millenaire3.grandlyon.com > Solidarités & Modes de vie > Prendre soin des métiers du prendre soin](#)



Partie 2

UNE MÉTROPOLE EXEMPLAIRE

Six domaines ont été retenus pour illustrer les engagements de l'administration et suivre annuellement la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale de l'administration, et l'intégration des impacts environnementaux dans les pratiques internes :

- ▶ la commande publique ;
- ▶ le numérique ;
- ▶ la relation aux territoires et aux usagers ;
- ▶ la dépense publique ;
- ▶ les ressources humaines ;
- ▶ le patrimoine et les services aux agents.





Depuis de nombreuses années, la Métropole de Lyon incite et favorise les pratiques écoresponsables auprès de l'ensemble de ses agents et s'associe, dès que possible, aux initiatives exemplaires de ses partenaires et des autres acteurs du territoire.

Toutefois, les changements de cap initiés au niveau politique induisent une évolution de la trajectoire de l'administration pour accompagner et faire de « *notre agglomération un territoire exemplaire en matière de transition écologique, de protection des plus fragiles et de réduction des inégalités territoriales* ». Au-delà des changements dans les services (évolution de l'organisation des directions ou services, modifications des missions, des objectifs ou des pratiques professionnelles), les façons de faire doivent également s'adapter et se transformer.

Cette nouvelle trajectoire se traduit dans le projet d'administration initié en novembre 2021 autour de valeurs et d'ambitions communes :

- ▶ **Coopération, proximité, confiance** : en interne, reconnaître l'autonomie et les compétences de chacun dans une logique de confiance et en s'accordant le droit à l'erreur, et en externe, renforcer la coopération et les relations de proximité avec les usagers, les habitants, les territoires et nos partenaires.
- ▶ **Responsabilité, exemplarité et sobriété** : améliorer l'écoresponsabilité de l'administration, être exemplaire en tant qu'employeur, être attentif à la dépense publique, etc.
- ▶ **Équité et solidarité** : promouvoir la bienveillance et la solidarité au travail, assurer un cadre professionnel apaisé et attractif.

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Pour accélérer la transformation écologique et sociale du territoire et promouvoir la mutation des modèles économiques vers des paradigmes plus sobres et respectueux des hommes, des femmes et des écosystèmes (économie circulaire, économie sociale et solidaire), la Métropole de Lyon utilise pleinement

le levier de la commande publique. Pour ce faire, elle a adopté en 2021 un Schéma de promotion des achats responsables (Spar) très ambitieux, ainsi qu'un programme d'actions adossé au Spar pragmatique et opérationnel pour obtenir rapidement des premiers résultats significatifs.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Achats responsables

Des marchés publics au service de la transition écologique

La direction du Patrimoine de la Métropole s'inscrit activement dans la démarche du schéma de promotion des achats responsables en intégrant des critères environnementaux ambitieux dans ses marchés de travaux et de maintenance.

En 2025, une part significative de la notation des offres est systématiquement dédiée aux enjeux environnementaux : 20 % pour les marchés de travaux et 10 % pour les marchés de fournitures et de services. Ces critères permettent notamment de valoriser le recours à des véhicules propres en zones ZFE, d'imposer des exigences en matière de tri et de valorisation des déchets, ou encore de limiter les emballages afin de tendre vers le zéro déchet, en particulier dans les marchés de fournitures.

Cette dynamique vise à faire des marchés publics un levier concret et opérationnel de transformation environnementale.



© Freepik

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



Achats publics bas-carbone

La Métropole de Lyon structure sa stratégie

Limitier le réchauffement climatique implique une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES). En 2022, les émissions indirectes – liées aux fournitures, travaux, déchets, ou encore services – représentaient 82 % des émissions totales de la Métropole de Lyon, hors consommations d'énergie. Dans le cadre de son Schéma de promotion des achats responsables, la Métropole a engagé une démarche inédite visant à mieux piloter la décarbonation de sa commande publique. Une cartographie des émissions par catégorie d'achat a donc été élaborée et a permis de proposer une stratégie de décarbonation, avec des objectifs spécifiques par filière et des actions de quantification et réduction des principaux postes d'émission. Cette initiative constitue une première au niveau national pour une collectivité. Il en ressort que les délégations de service public (distribution de gaz, réseaux de chauffage urbain, crématorium, etc.) représentent la majeure partie des émissions de GES au sein de la commande publique métropolitaine. Au sein du périmètre des marchés publics, ce sont les travaux (espaces publics et bâtiment) qui représentent les principales sources d'émission (48 %).

Achats numériques

La Métropole s'engage pour des pratiques éthiques

L'éthique s'impose dans le numérique : la Métropole a souhaité collaborer avec Electronics Watch, organisation indépendante qui surveille les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement du secteur électronique. Elle agit en lien avec les acheteurs publics pour détecter les risques d'exploitation et améliorer les pratiques des fournisseurs.

Première collectivité à s'engager dans le dispositif après l'État, la Métropole inscrit cette démarche dans le volet sociétal du Spar, pour plus de transparence, de respect des droits humains et d'éthique dans la commande publique. En 2025, la formalisation de l'adhésion marque une volonté forte : engager la collectivité dans une politique d'achat numérique éthique et responsable. Le renouvellement des marchés de fournitures informatiques constitue une occasion de passer à la pratique !





Mobilier de bureau

Fini le neuf, place au réemploi!

Jusqu'ici achetés neufs, une partie des équipements du mobilier de bureau et de convivialité de la Métropole sera dorénavant issue du réemploi. Pour se conformer à la loi Agec (Anti gaspillage pour une économie circulaire) qui prévoit 20 % de mobilier réemployé ou réutilisé d'ici 2027, un important travail de sourcing et de stratégie achat a été réalisé en vue de la passation d'un marché métropolitain.

En 2025, un marché a ainsi pu être notifié à des structures de l'ESS, alliant performance économique et écocircularité, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois. Le contrat est décomposé en deux lots : les mobiliers de bureau pour un montant maximum de 900 000 euros HT d'une part, le mobilier de convivialité pour un montant maximum de 700 000 euros HT d'autre part. Ce marché porte par ailleurs l'ambition de diffuser ces bonnes pratiques le plus largement possible. C'est pourquoi, ce cadre d'achat est désormais présent au catalogue de la Centrale d'achat de la Métropole de Lyon, permettant aux 160 adhérents, acheteurs publics du territoire, de l'utiliser.

Centrale d'achat :



1/4

des marchés proposés aux adhérents comportent un plan de progrès destiné à accompagner les entreprises titulaires dans une démarche d'accompagnement durable

94 %

des marchés proposés ont fait l'objet d'un sourcing



673

millions d'euros HT, c'est le volume d'achat en 2023

732

millions d'euros en 2022



644 424

heures d'insertion en 2024

55 %

des marchés avec des critères environnementaux passés en commission d'appel d'offres en 2022



UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Dans un monde de plus en plus digitalisé et connecté, le numérique occupe une place croissante. Or, celui-ci présente des impacts négatifs nombreux, d'autant plus difficiles à appréhender que la majeure partie d'entre eux semble invisible. Pourtant, les services numériques représentent 10 % de la consommation électrique annuelle en France. Chaque année, au niveau mondial,

4 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du numérique. Prendre conscience des impacts de nos usages pour les faire évoluer est donc primordial. Le cadre réglementaire imposé par les lois Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire) et Reen (réduction de l'empreinte environnementale du numérique) préconise d'ailleurs la mise en place d'une démarche d'amélioration continue appelée La démarche numérique responsable.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



Data et territoires

Une charte pour promouvoir une culture partagée de la donnée territoriale!

La charte de la donnée territoriale établit un cadre pour la gestion, le partage et l'utilisation des données qui sont essentielles pour la conduite des politiques publiques, l'innovation et la communication territoriale.

Elle repose sur des valeurs d'éthique, de transparence et de coopération entre les acteurs du territoire. Collectivités, institutions, entreprises, associations et citoyens contribuent à l'enrichissement et à l'exploitation des données locales dans un esprit de confiance mutuelle.

Quatre engagements y sont énoncés : garantir l'intégrité des données, travailler en coopération, protéger et maîtriser les données personnelles, favoriser des usages éthiques.

La Charte de la donnée territoriale a été approuvée par une délibération du conseil métropolitain du 27 janvier 2025 permettant sa diffusion, sa mise en œuvre et, à terme, son évaluation.

La Métropole crée ainsi un écosystème numérique inclusif, sûr et durable, qui contribue à la transition écologique tout en répondant aux besoins de tous les citoyens.

Reconditionnement

Des équipements informatiques reconditionnés pour les agents de la Métropole et les collèves

Pour équiper ses agents et les collèves de son territoire, la Métropole de Lyon a fait le choix d'un approvisionnement responsable, en recourant exclusivement à des ordinateurs et écrans reconditionnés.

La loi Agec impose une part de produits issus du réemploi dans l'achat en équipements informatiques des collectivités. La Métropole de Lyon va plus loin en généralisant l'achat de matériel reconditionné. Un choix cohérent avec ses engagements en matière de sobriété numérique : 75 % des émissions de CO₂ liées aux équipements informatiques sont en effet générées lors de leur fabrication. Le recours à des équipements reconditionnés réduit significativement l'empreinte environnementale du numérique et confirme la trajectoire de sobriété numérique de la Métropole. Depuis le 1^{er} janvier 2025, plus de 2 000 ordinateurs fixes et portables ont été acquis, dont la moitié à destination des collèves, ainsi que près de 800 écrans, tous issus du reconditionnement.

Fragilité numérique

Une expérimentation lancée pour mieux accompagner les agents de la Métropole de Lyon

Face à la fracture numérique qui touche seize millions de Français, la Métropole de Lyon a lancé une expérimentation auprès de 130 agents de service technique pour détecter ceux en situation de fragilité numérique. Plutôt que d'évaluer uniformément les compétences, l'objectif est d'identifier les agents les plus éloignés du numérique, notamment sur le terrain.

Soutenue par les managers de proximité et les Ressources humaines, cette démarche vise à construire une méthode adaptée et reproductible. En cas de succès, elle pourrait être étendue à l'ensemble des 9 400 agents de la Métropole, afin de mieux planifier les formations nécessaires pour mieux accompagner les agents en difficultés sur le numérique et réduire les inégalités internes.

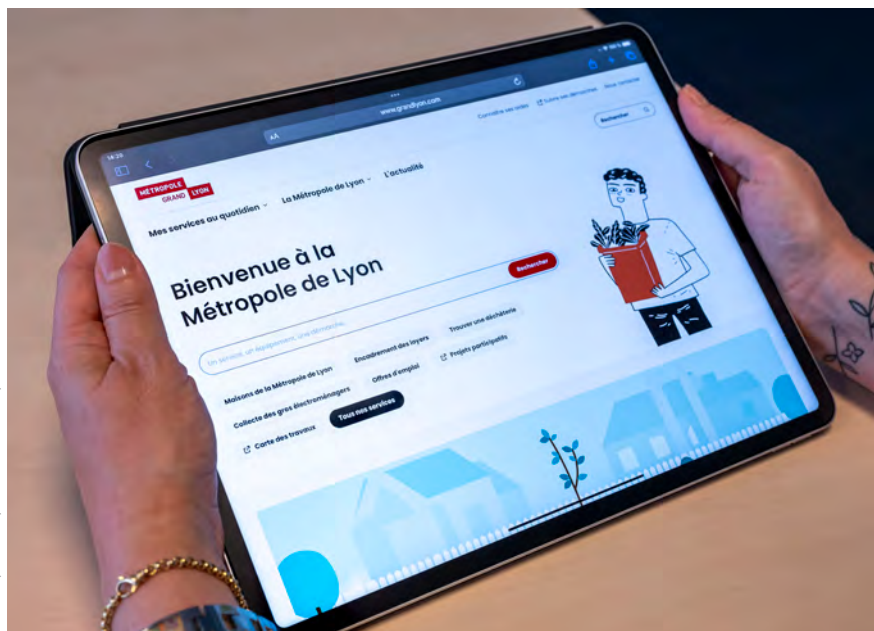
Nouveau site de la Métropole de Lyon

Accessible, écoresponsable et inclusif

Le nouveau site institutionnel de la Métropole de Lyon respecte les principes de l'écoconception, de l'accessibilité numérique conforme au RGAA et de l'inclusivité. Ces exigences ont été intégrées dès la phase de conception, par une équipe projet formée à l'écoconception des services numériques, à travers les principes suivants :

- ▶ coconstruction du design de service avec les usagers pour garantir l'utilité des services proposés ;
- ▶ compatibilité avec une grande diversité d'appareils, y compris anciens ;
- ▶ optimisation des images, vidéos et requêtes pour limiter le volume de données ;
- ▶ réutilisation de composants open source et d'éléments issus de l'ancien site ;
- ▶ critères environnementaux intégrés dans le marché public d'hébergement.

© Métropole de Lyon - Anais Mercey



Le référentiel RGESEN a été choisi pour mesurer et améliorer l'écoconception, avec des indicateurs comme l'EcolIndex évalués avant et après refonte. Ce projet pilote a vocation à devenir un modèle pour les futurs sites web de la Métropole.

UNE RELATION AUX TERRITOIRES ET AUX USAGERS D'ÉCOUTE ET EN PROXIMITÉ

La territorialisation de la Métropole se traduit par la création de neuf directions territoriales regroupant les 4 300 agents de proximité des services urbains et des services sociaux, qui sont quotidiennement au contact des usagers et œuvrent à l'amélioration du cadre de vie.

Ces directions territoriales ont également un rôle important dans la relation de la Métropole de Lyon avec les communes. Elles sont la porte d'entrée privilégiée des acteurs du territoire pour traiter des questions sociales et urbaines, et mieux prendre en compte les spécificités, besoins et attentes de chaque territoire.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Accueil téléphonique

Un levier stratégique pour améliorer la relation usager

Le téléphone reste le principal moyen pour joindre les services de la Métropole. L'amélioration de la relation aux usagers passe ainsi pour la Métropole par la gestion de l'accueil téléphonique, aussi bien en central (hôtel de la Métropole,, centre de contact) que dans les territoires, notamment au sein des Maisons de la Métropole de Lyon. En 2024, une étude approfondie a dégagé plusieurs pistes d'amélioration. L'enjeu : renforcer la qualité d'écoute et de prise en charge des demandes. L'état des lieux et les préconisations portent sur plusieurs volets : l'organisation et les outils des services chargés de l'accueil téléphonique, la gestion des flux d'appels et la complémentarité avec les autres canaux de contact. La période 2025-2026 devra permettre de transformer les préconisations en plan d'action structuré, avec une attention particulière sur l'accueil téléphonique social et médico-social en territoires.

Rencontres métropolitaines 2025

Quand les agents publics créent du lien avec les citoyens

Le 13 juin 2025, la Métropole de Lyon a organisé la troisième édition des Rencontres métropolitaines. Plus de 300 agents publics volontaires sont allés à la rencontre des habitants dans 39 lieux répartis sur tout le territoire métropolitain. Cette initiative a permis d'écouter, d'informer et d'orienter les habitants au plus près de leurs besoins. Pour les agents, cette démarche est enrichissante : elle comprend une formation interne approfondie sur la collectivité et la relation usager, favorise la cohésion à travers des actions collectives, et encourage de nouvelles pratiques basées sur la coopération interservices. Une action saluée par les habitants qui soulignent son utilité sociale ainsi que la richesse des rencontres et des échanges. Certains témoignent aussi d'une image renouvelée de la puissance publique.

UNE DÉPENSE PUBLIQUE ORIENTÉE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Le budget d'une collectivité incarne la mise en œuvre de son programme d'action politique, et traduit par conséquent ses choix d'intervention. C'est l'acte par lequel la collectivité va hiérarchiser ses priorités politiques.

Il apparaît aujourd'hui important pour la Métropole de Lyon de traduire concrètement en objectifs opérationnels et moyens d'action sa politique en faveur de la transition écologique dans la justice sociale pour agir sur son territoire et auprès de l'ensemble des citoyens et usagers.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →



© Métropole de Lyon - Flavien Guzin

Fonds vert

Poursuite du dispositif en 2025

Reconduit en 2025 avec une enveloppe nationale de 1,15 milliard d'euros, le Fonds vert, créé par l'État en 2023, continue de soutenir les collectivités dans leur transition écologique. En 2025, le Fonds vert se dote d'une nouvelle mesure consacrée aux aménagements cyclables (pistes cyclables, connexions). Il continue par ailleurs de soutenir plusieurs mesures comme la rénovation énergétique des bâtiments publics, la renaturation des villes ou encore l'accompagnement du déploiement des Zones à faibles émissions. Le dépôt des derniers dossiers de candidature s'est achevé le 20 juin. En 2025, la Métropole de Lyon a obtenu 5 230 744 euros de subventions pour onze projets, parmi lesquels FreeVélo'v, les systèmes d'endiguement, etc.

Par ailleurs, exceptionnellement en 2025, une enveloppe du Fonds vert est dédiée à la mise en œuvre des actions des PCAET : la Métropole de Lyon a obtenu 2 359 600 euros pour treize projets parmi lesquels : programme de travaux d'adaptation aux changements climatiques et lutte contre les épisodes de chaleur intense sur le patrimoine métropolitain et accompagnement pédagogique des agents ; schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid urbains ; travaux de restauration de la zone humide Chasselièvre au domaine de Lacroix-Laval ; projet photovoltaïque à la station d'épuration de Pierre-Bénite, etc.



© Adobe Stock

Budget de transition écologique

1^{re} annexe verte au CFU 2024

Dans le prolongement de sa démarche de budgétisation de la transition écologique, la Métropole de Lyon a produit en 2025 sa première annexe verte au Compte financier unique (CFU) 2024. Ce document évalue les effets positifs ou négatifs des investissements sur l'environnement, selon les critères de la taxonomie européenne.

La méthode développée par la Métropole s'appuie sur une cotation cohérente et porteuse de sens, appliquée à des projets d'investissement (et non à la seule nature comptable des dépenses). Grâce à une analyse croisée, menée avec l'ensemble des services concernés, elle a progressivement couvert les dépenses ciblées par le décret d'application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024. Cette évaluation via des grilles thématiques a donné lieu à des résultats encourageants, avec 12 % des projets favorables, 44 % mixtes, 0,9 % défavorables, 0,6 % neutres et 42,4 % non renseignés. Au total, 30 % des dépenses d'investissements sur le périmètre éligible ont pu être cotées.

Finance responsable

Des financements engagés pour accélérer la transition

En 2025, la Métropole a de nouveau sollicité ses financeurs afin de poursuivre son ambitieux programme pluriannuel d'investissement. Pour accompagner la décarbonation du territoire, 310 millions d'euros d'emprunts ont été contractés au premier semestre.

La direction des Finances et du contrôle de gestion est en contact permanent avec les marchés afin de déceler les meilleures conditions de financement pour la collectivité. Elle arbitre entre les emprunts bancaires classiques, les prêts verts, sociaux ou durables et les recours au programme de financement obligataire durable. Ce dernier permet de financer via les marchés, auprès d'investisseurs engagés, des projets aussi divers que la rénovation énergétique, l'économie circulaire, la mobilité durable, l'accès au logement abordable et à la santé.

La stratégie financière métropolitaine s'affirme ainsi comme un levier majeur au service de la décarbonation et de la justice sociale du territoire.



© Freepik

UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

Au-delà de la politique de ressources humaines qui accompagne les agents tout au long de leur carrière, la feuille de route de l'Administration comporte un volet ambitieux en matière de responsabilité sociétale. Cette responsabilité porte sur de nombreux champs : la prévention des risques professionnels, la santé

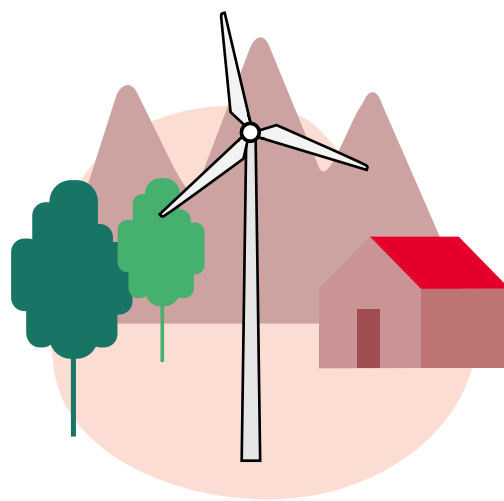
et la sécurité au travail et l'accompagnement social des agents, l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail (QVT). S'ajoutent des thématiques liées aux évolutions sociétales telles que la promotion des diversités culturelle et d'origine, intergénérationnelle, socio-économique ou la politique en matière de handicap et de genre.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Formation

Séminaire interne sur la décarbonation de l'aménagement

La direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine a organisé en janvier 2025 un séminaire consacré à la décarbonation et à la transition urbaine en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce séminaire a permis d'initier une première réflexion sur les pratiques professionnelles et les démarches à adopter aux différentes échelles spatiales et temporelles, sur la manière de repenser les métiers de la fabrique de la ville et d'ajuster les modes de faire face aux enjeux actuels. Les interventions et échanges de la matinée autour de la révision du PCAET, du diagnostic de risques face au changement climatique et des outils de bilan carbone mobilisables ont posé les enjeux. Des ateliers collaboratifs ont suivi, visant à enrichir la réflexion des participants sur les pistes d'actions à porter dans le cadre du PCAET dans les projets urbains et d'espaces publics.



Déplacements pros

Des mobilités plus durables pour les agents de la Métropole

En cohérence avec ses politiques publiques de mobilité durable, la Métropole accompagne ses agents vers des modes de déplacements moins polluants et moins émetteurs en gaz à effet de serre. Pour les trajets domicile-travail comme dans le cadre des missions, des actions promeuvent les alternatives à la voiture individuelle : aménagement de nouveaux locaux vélos et de bornes de recharge électrique, création de 428 places de stationnement vélo autour de l'hôtel de Métropole, stations de réparation, création d'une vélo-école et d'une communauté d'échange, contrôles techniques vélo réguliers, etc. De même, le Forfait mobilités durables poursuit sa dynamique et des réflexions s'engagent sur l'utilisation de solutions d'autopartage pour les agents. Ces efforts ont été salués par l'obtention du label Employeur pro-vélo avec médaille d'or fin 2024. Depuis le 1^{er} mars 2025, un guide actualisé des déplacements a été mis en place, incluant un nouveau règlement d'usage des véhicules de service, afin d'en réduire l'impact environnemental.

© Métropole de Lyon - Thierry Fournier



© Métropole de Lyon - Jérémie Cuenin

Peps

Le Programme équilibre physique et santé pour les agents

Lancé en septembre 2023 sous forme d'expérimentation, le programme Peps a été pérennisé début 2024. Il vise à promouvoir l'activité physique et le bien-être des agents en leur proposant des séances gratuites, animées par des coachs professionnels, directement sur leur lieu de travail. Les séances ont lieu hors temps de travail, sur la pause méridienne ou en fin de journée.

Peps se décline en deux volets :

- ▶ Une offre récurrente, avec des séances hebdomadaires sur une quinzaine de sites, représentant environ 30 séances par semaine.
- ▶ Une offre à la carte, permettant à tous les autres sites de demander des séances ponctuelles, environ une fois par mois.

Sur une année, sur l'ensemble des deux offres, ce sont près de 1 300 agents qui bénéficient d'au moins une séance.

UNE ADMINISTRATION ACTRICE DE SA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Face aux défis environnementaux, la Métropole de Lyon agit au quotidien pour améliorer la transition écologique de son patrimoine bâti et pour accompagner les agents vers des pratiques écocitoyennes.

Elle s'appuie notamment sur la politique énergétique et climatique de l'institution, sur la stratégie patrimoniale écologique et solidaire des biens métropolitains ou encore sur les moyens généraux et l'environnement de travail.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Bilan énergétique du patrimoine bâti

Objectif 2030 du décret tertiaire atteint

La Métropole de Lyon mène une politique volontariste pour réduire l'empreinte environnementale de son patrimoine bâti. Cette stratégie porte ses fruits avec une baisse de 30,5 % de la consommation énergétique, soit une réduction de 36,6 % des émissions de gaz à effet de serre depuis 2021. Ces résultats permettent à la Métropole d'atteindre, avec cinq ans d'avance, l'objectif 2030 fixé par le décret Tertiaire.

La Métropole poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs de moins 50 % de consommation énergétique d'ici 2040, moins 60 % d'ici 2050. Les prochaines actions permettant d'atteindre ces cibles incluent la mise en service de quatre nouvelles centrales photovoltaïques d'ici 2026, augmentant la part d'énergie verte produite localement ; une extension continue du réseau de chaleur urbain, visant à réduire la dépendance au gaz ; des rénovations ciblées sur les sites les plus énergivores, soutenues par des audits énergétiques ; l'amélioration des performances énergétiques des installations industrielles (unités de traitement et de valorisation énergétique, stations d'épuration, etc.).

Efficacité énergétique

Quatorze collèges optimisent leurs consommations d'énergie!

La Métropole de Lyon continue de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone de son patrimoine bâti.

En 2025, quatorze collèges ont bénéficié d'une opération de relamping avec remplacement de l'éclairage par des LED, coordonnée par le service Maintenance des collèges. Onze chantiers sont réalisés en régie par le Centre technique de maintenance, les trois autres sont confiés à des entreprises titulaires des marchés de maintenance.



© AdobeStock

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS →

Réseau de chaleur urbain

Raccordement des bâtiments métropolitains

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par la montée en puissance des énergies renouvelables et de récupération. Depuis 2020, 17 sites de la Métropole de Lyon, dont 13 collèges, ont été raccordés au réseau de chaleur urbain (RCU), permettant une réduction moyenne de 40 % des émissions de CO₂, grâce à une chaleur majoritairement produite à partir de sources renouvelables ou de récupération.

La part du chauffage urbain dans le mix énergétique des collèges est passée de 16 % en 2021 à 21 % en 2024. Cette progression se fait principalement au détriment du gaz, dont la part a chuté de 49 % à 42 % sur la même période. Les raccordements au RCU des sites métropolitains réalisés en 2025 ont permis d'amplifier cette dynamique. À horizon 2026, la consommation de gaz des collèges aura été divisée par deux par rapport à 2018.



© Métropole de Lyon - Thierry Fournier

Fioul

Suppression de la dernière chaudière du patrimoine

Les rénovations de chaufferies engagées par la Métropole ont permis des réductions des consommations de l'ordre de 25 à 40 % sur plusieurs sites, contribuant à la décarbonation progressive du patrimoine métropolitain.

Dans ce cadre, la dernière chaufferie au fioul qui alimentait le centre technique de Neuville a été supprimée en Juin 2025. Elle a été remplacée par une chaufferie fonctionnant au Bois Energie. Les travaux ont consisté à neutraliser et enlever la cuve fioul, à rénover les circuits secondaires du chauffage avant installation complète du nouveau système bois énergie et de son silo en préfabriqué.

D'un coût de 184 000 € TTC, cette opération permet d'éviter chaque année la consommation de 6 000 litres de fioul et l'émission de 16,2 tonnes de CO₂.



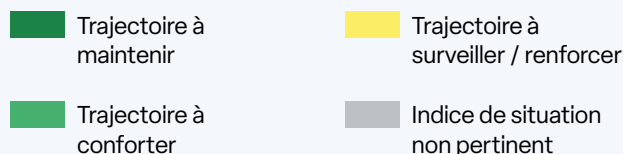
Label Climat air énergie

Une reconnaissance européenne pour la Métropole

Le label Climat air énergie (CAE) est un référentiel de la démarche nationale Territoire engagé transition écologique (Tete) portée par l'Ademe en déclinaison de l'European energy award (EEA). Ce dispositif exigeant valorise la performance des collectivités européennes compétentes en matière de climat-air-énergie et met en lumière leurs engagements et leurs résultats autour de six axes : stratégie territoriale, patrimoine, approvisionnement et gestion de l'énergie et de l'eau, mobilité, organisation interne et coopération territoriale.

En 2025, la Métropole de Lyon obtient la note de 77,3 %, franchissant le seuil de la 5^e étoile du label CAE et accédant au niveau Gold de l'EEA. Elle devient ainsi la plus grande Métropole européenne à recevoir cette distinction. Ce résultat, fruit d'un engagement collectif et d'une amélioration continue, conforte la Métropole de Lyon dans sa stratégie territoriale menée en faveur de la transition écologique.

Tableau de bord Métropole exemplaire



Axes	Indicateurs	Date	Valeur	Situation 2025
UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE	- Part annuelle de marchés publics notifiés ≥ 40 000 € HT comportant une considération environnementale	2023	40 %	
	- Part annuelle de marchés publics notifiés ≥ 90 000 € HT comportant une considération sociale	2023	non disponible	
UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE	- Bilan carbone du numérique de la Métropole	2024	2 103 teq CO ₂ /an dont 1 088 teq CO ₂ /an pour les collèges et 1 015 teq CO ₂ /an pour le fonctionnement de l'administration	
UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE	- Écart de rémunération nette moyenne mensuelle entre les hommes et les femmes à temps plein dans les trois catégories A, B et C	2024	Cat. A : - 10,8 % Cat. B : - 3,9 % Cat. C : - 14,8 %	
	- Part des femmes et part des hommes en temps partiel	2024	89 % de femmes 11 % d'hommes	
	- Proportion de femmes sur les postes de management (directeur, chef de service ou d'unité, manager de proximité)	2024	40 % de femmes « managers »	
	- Taux d'emploi BOE d'agents en situation de handicap	2024	10,17 %	
	- Nombre de bénéficiaires du forfait mobilités durables	2024	3 605	
	- Nombre de bénéficiaires de la participation employeur à l'abonnement City-Pass	2024	2 234	
	- Nombre de bénéficiaires de la participation employeur à l'abonnement multimodal	2024	1 161	
	- Nombre de jeunes intégrés dans les services de la Métropole (stagiaires, apprentis, saisonniers, services civiques, doctorants, salariés en contrat aidé)	2024	Apprentis : 160 Saisonniers : 304 Services civiques : 20 Doctorants : 5 Contrats aidés : 170 Stagiaires : 901 dont 167 gratifiés ; apprentis : 160	
	- Nombre de véhicules de service et motorisation	1 ^{er} juin 2025	1 364	
	- Proportion des véhicules du parc automobile métropolitain Crit'air 0 ou 1	1 ^{er} juin 2025	77,7 %	
UNE ADMINISTRATION ACTRICE DE SA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE	- Nombre de vélos musculaires, électriques, trottinettes, triporteurs, cargos	1 ^{er} juin 2025	219	
	- Consommation énergétique finale annuelle dans le patrimoine métropolitain affecté par m ²	2024	76,93 Kwh/m ²	
	- Consommation énergétique finale annuelle des collèges par m ²	2024	66,27 Kwh/m ²	
	- Consommation énergétique finale du patrimoine issus d'EnR&R	2024	39,10 Gwh	
	- Production totale d'EnR&R sur le patrimoine métropolitain	2024	270 Mwh	
	- Tonnages de biodéchets valorisés dans le cadre du marché concernant le restaurant administratif de l'hôtel de Métropole et celui de l'Idef	2024	10,55t pour le RA	
	- Tonnages de papiers et de cartons valorisés dans le cadre du marché dédié de l'unité entretien des locaux	2024	152	



Partie 3

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Méthodologie

Explication de la méthodologie employée
et liste des indicateurs retenus

Tableau de bord

Indicateurs 2025 renseignés et mise
en évidence de leur évolution

Analyse des indicateurs

Mise en perspective des résultats
et de l'évolution d'une sélection
d'indicateurs issus du tableau de bord
pour chaque transition



MÉTHODOLOGIE

Un cadre de suivi et d'évaluation

La structuration du rapport Transitions & Résilience intègre un tableau de bord d'indicateurs, **cadre de suivi et d'évaluation des politiques publiques** au regard des huit transitions.

Il s'agit non seulement d'assurer **un suivi des engagements** de la Métropole de Lyon, au regard des objectifs opérationnels du plan de mandat et relevant de la mise en œuvre d'actions et de dispositifs, mais aussi de donner à voir **l'état d'avancement du territoire** vis-à-vis des grands enjeux de transition.

Dans cette optique, le tableau de bord définit, pour chacune des huit transitions, **des indicateurs de réalisation**, adossés aux actions et dispositifs déployés par la Métropole, et **des indicateurs de résultat**, qui renvoient aux objectifs stratégiques de transition. Le tableau de bord synthétise l'ensemble des indicateurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour annuelle.

Le travail de suivi et de mise à jour est conduit par les directions de la Métropole et par l'agence d'urbanisme de Lyon (UrbaLyon). Il constitue en effet l'une des missions de l'Observatoire métropolitain des transitions et de la résilience (voir p. 64).

Dans le cadre du rapport T&R, les indicateurs sont produits à l'échelle du territoire métropolitain : il s'agit de suivre **une trajectoire globale**.

Cette vision ne permet pas de mettre en évidence des disparités territoriales qui peuvent être fortes, compte tenu de la diversité des contextes géographiques, économiques et sociaux des communes composant la collectivité : des analyses territorialisées et contextualisées des dynamiques à l'œuvre sur le territoire métropolitain font l'objet de travaux approfondis de l'Observatoire métropolitain des transitions et de la résilience.

Par souci de synthèse et d'accessibilité, tous les indicateurs ne font pas l'objet d'une représentation et d'une analyse dans cette troisième partie du rapport : le principe est de développer quelques indicateurs (de réalisation et/ou de résultat) par transition. Le choix des indicateurs qui font l'objet d'une représentation et analyse succincte évolue d'une année sur l'autre, permettant une vision complète au bout de quelques années. Le tableau de bord indiquant les valeurs pour chaque indicateur est disponible au début de cette troisième partie.

Sélection des indicateurs

Le travail d'identification et de sélection des indicateurs s'est appuyé sur plusieurs critères. Compte tenu de l'ambition d'alimenter le tableau de bord pour chacune des éditions du rapport T&R, une contrainte tient à la sélection d'indicateurs dont la donnée est disponible et **mise à jour annuellement**.

En outre, le rapport T&R offre une analyse synthétique de la contribution des politiques publiques aux huit transitions de la Métropole de Lyon : c'est donc naturellement que la sélection proposée inclut des indicateurs suivis par ailleurs dans le cadre de **dispositifs existants** ou relevant **d'obligations réglementaires** (PCAET, rapport Barnier, rapport annuel sur les déchets, etc.).

Ce tableau de bord constitue **un socle d'indicateurs stable dans le temps**, qui a vocation à être reproduit à l'identique, mis à jour et commenté annuellement.

Néanmoins, dans une logique d'amélioration continue, le volet quantitatif du rapport T&R peut être **complété de façon pérenne ou ponctuelle** par des ajouts ou des apports sur une ou plusieurs transitions, si de nouveaux indicateurs peuvent être intégrés dans ce socle, ou si des données particulièrement intéressantes s'avèrent disponibles sur l'année de production du rapport (ces indicateurs apparaissent en orange dans le tableau présent en double page suivante).

Ainsi, par rapport à l'édition 2024 du rapport, plusieurs évolutions sont à noter :

- L'indicateur de réalisation « Nombre de ménages accompagnés par un projet Logement d'abord (sans domicile ou menacés de l'être) » est supprimé, ne faisant plus l'objet d'un suivi par les services de la Métropole.
- Suite à la suppression de la taxe d'habitation qui entraine dans la méthode de calcul des quatre indicateurs relatifs à la pauvreté et aux inégalités (en gris dans le tableau), l'Insee n'est pas en mesure de fournir les données pour l'année 2022. Pour pallier cette indisponibilité, **un indicateur alternatif** est proposé cette année. Il s'agit du nombre et de la part de ménages sous le seuil de bas revenus

(à partir des données de la CAF), qui apparaît en orange (nouvel indicateur). Les valeurs de cet indicateur sont fournies pour 2021 et 2022. Le taux observé est relativement proche du taux de pauvreté qui était jusqu'alors suivi grâce aux données Filosofi.

Les indicateurs présentant un astérisque dans le tableau présent en double page suivante ont été modifiés par rapport au rapport T&R 2024. Ces changements peuvent concerner la date de référence, la méthode de calcul ou encore la consolidation ou rétropolation de la valeur du rapport 2024. Il n'est donc pas possible de comparer la valeur indiquée dans le tableau de bord 2025 avec celle indiquée dans le tableau de bord de l'édition 2024 du rapport T&R.

Représentation des indicateurs

Le choix de traitement et de représentation des indicateurs reflète le **double enjeu de suivi et d'évaluation**. Ainsi, le tableau de bord indique la **valeur pour la dernière année de disponibilité des données**, à rapprocher de la cible affichée dans le plan de mandat qui, lorsqu'elle existe, est précisée dans la partie 1 du rapport dédiée aux huit transitions. Lorsque c'est possible, les indicateurs de réalisation ou de résultat détaillés dans la troisième partie du rapport (voir p. 92) font l'objet d'une **représentation en évolution sur les dernières années**⁽¹⁾.

Le présent rapport T&R 2025 reprend le modèle du tableau de bord du rapport T&R 2024. Une **année de référence** a ainsi été définie pour chaque indicateur, et un minimum de trois années d'historique permet d'intégrer un **indice de situation** (pour les indicateurs de réalisation) **ou un indice de tendance** (pour les indicateurs de résultat). Ces indices offrent une indication visuelle de l'évolution des indicateurs, notamment au regard d'éventuelles valeurs cibles à 2026 ou 2030. Ils résultent de l'analyse de l'évolution de l'indicateur, éventuellement de son avancement par rapport à des objectifs chiffrés, et intègre des éléments plus qualitatifs issus du dialogue avec les services.

Pour les indicateurs de réalisation, cet indice de situation s'exprime sous la forme d'une couleur correspondant à la lecture suivante :

	Trajectoire à maintenir		Trajectoire à surveiller / renforcer
	Trajectoire à conforter		Indice de situation non pertinent

Pour les indicateurs de résultat, l'indice de tendance s'appuie essentiellement sur l'évolution sur plusieurs années de l'indicateur. Il prend la forme d'une flèche indiquant l'évolution de l'indicateur sur les dernières années : croissante, stable, décroissante. La couleur de la flèche indique si cette tendance d'évolution est positive (vert), négative (rouge) ou neutre (jaune).

Évolution croissante	Évolution stable	Évolution décroissante
positive 	positive 	positive 
négative 	négative 	négative 
neutre 	neutre 	neutre 

Ainsi, à titre d'illustration, le nombre de producteurs engagés en bio augmente, ce qui est positif : la flèche verte vers le haut () comprend ces deux informations.

1 – Selon les bases de données mobilisées pour le calcul des indicateurs, il existe un décalage entre l'année de publication du rapport T&R et l'année de calcul pour les indicateurs. En outre, l'année de calcul pour le rapport T&R en année N est différente selon les indicateurs. Le principe retenu est celui de la dernière année de disponibilité des données les plus fiables.

Liste des indicateurs retenus⁽²⁾

Transition

Indicateurs de réalisation

Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive

- Nombre de collèges intégrant des volumes de produits bios au-delà du seuil réglementaire des 20 %

Organiser une résilience des écosystèmes

- Nombre de km de haies plantées dans le cadre du Plan nature
- Nombre de mares créées ou restaurées dans le cadre du Plan nature
- Surfaces favorables aux pollinisateurs comptabilisées au titre du Plan nature
- Nombre de résidences concernées par un accompagnement à la végétalisation depuis 2021
- Nombre d'arbres d'alignement gérés par la Métropole de Lyon
- Nombre d'arbres et d'arbustes plantés et financés
- Surfaces déconnectées et/ou désimperméabilisées

Atteindre une société bas-carbone

- Nombre de projets accompagnés à l'investissement par la Prime éco-chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée à terme
- Production d'électricité photovoltaïque impulsée par la Métropole de Lyon
- Part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le mix énergétique des RCU
- Nombre d'équivalent logements raccordés aux RCU
- Nombre de logements écorénovés depuis 2015 et économies d'énergies attendues
- Nombre de sites de compostage partagé installés depuis le lancement
- Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2021
- Tonnage évité avec le compostage métropolitain
- Nombre de bornes de déchets alimentaires installées depuis 2021
- Tonnage de déchets détourné par la collecte de déchets alimentaires

Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement

- Nombre de demandes actives de logements sociaux et nombre d'attributions
- Nombre de logements sociaux financés
- Nombre de logements en bail réel solidaire (BRS) validés depuis 2020
- Nombre de logements spécifiques financés
- Nombre de mères isolées accueillies sur les sites d'habitat temporaire

S'engager vers une économie responsable

- Nombre d'entreprises ayant changé au moins l'une de leurs pratiques environnementales suite à un accompagnement cofinancé par la Métropole

Passer à une mobilité durable

- Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables
- Nombre de kilomètres de voirie en zone apaisée (zones 20 et 30, aires piétonnes)
- Évolution du nombre d'abonnements Vélo'v longue durée
- Nombre de locations FreeVélo'v
- Nombre d'arceaux vélo*

Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes

- Nombre de bénéficiaires uniques du revenu de solidarité jeunes (RSJ) depuis 2021
- Nombre d'allocations aux adultes handicapés (AAH) attribuées
- Nombre de ménages et de personnes mis à l'abri dans les dispositifs Hospitalité de la Métropole

Construire un cadre de vie favorable à la santé

- Nombre de foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 et émissions de particules PM₁₀ évitées

Indicateurs de résultat

- Surface agricole utile engagée en bio et part de la SAU productive engagée en bio
 - Nombre de producteurs engagés en bio
 - Surfaces en Penap
-
- Consommation annuelle d'espaces agricoles, naturels et forestiers*
 - Suivi temporel des oiseaux communs : abondance brute des groupes d'espèces indicatrices d'un grand type de milieu
-
- Consommation d'énergie en GWh*
 - Production d'EnR&R totale en GWh*
 - Part des différents types d'énergie dans les consommations : renouvelable (dont locale), fossile, nucléaire*
 - Quantité de CO₂ émise en kteq CO₂ *
 - Part de la consommation d'énergie que représente le fioul dans les bâtiments résidentiels et tertiaires*
 - Quantité de déchets ménagers et assimilés en kg par an et par habitant
 - Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés
 - Taux de réemploi
-
- Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants
 - Part de logements en suroccupation
-
- Part de la sphère productive dans l'ensemble des emplois
 - Part des salariés dans l'Économie sociale et solidaire
 - Part de l'industrie dans l'emploi*
 - Consommation énergétique des activités économiques
 - Tonnages importés pour l'activité économique
 - Consommation en eau des activités économiques
 - Part des déchets des activités économiques non valorisés*
-
- Parts modales des déplacements domicile-travail
 - Évolution de l'usage de la voiture sur le territoire de la Métropole depuis 2019
 - Évolution de l'usage du vélo sur le territoire de la Métropole depuis 2019
 - Distance moyenne des navettes domicile-travail pour les actifs occupés, pour les navetteurs
 - Parc de voitures*
 - Nombre d'abonnés transports en commun
 - Accidents de la route : nombre de tués et de blessés graves
-
- Indice de Gini
 - Rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation
 - Taux de pauvreté
 - Taux de pauvreté des familles monoparentales
 - Nombre et part de ménages sous le seuil de bas revenus (à partir des données de la CAF)
 - Demandeurs d'emploi de catégorie A*
 - Nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA
 - Part des 18-24 ans non insérés
-
- Taux d'admission en affection longue durée toutes causes pour 100 000 habitants
 - Nombre de personnes traitées par antidiabétiques pour 100 000 habitants
 - Exposition chronique aux PM2.5 : population exposée au-dessus de la valeur limite annuelle 2030*

TABLEAU DE BORD

Trajectoire à maintenir ■ Trajectoire à conforter ■ Trajectoire à surveiller / renforcer ■

Transition	Indicateurs de réalisation	Date	Valeur	Situation
Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive	Nombre de collèges intégrant des volumes de produits bios au-delà du seuil réglementaire des 20 %	2024	59 sur 66 dont 3 ayant entre 75 % et 100 % de produits bios	■
	Nombre de kilomètres de haies plantées dans le cadre du Plan nature	juin 2025	27,1 km	■
	Nombre de mares créées ou restaurées dans le cadre du Plan nature	juin 2025	27	■
	Surfaces favorables aux pollinisateurs comptabilisées au titre du Plan nature en ha	juin 2025	58,7 ha	■
Organiser une résilience des écosystèmes	Nombre de résidences concernées par un accompagnement à la végétalisation depuis 2021	sept. 2025	275	■
	Nombre d'arbres d'alignement gérés par la Métropole de Lyon	2025	109 505	■
	Nombre d'arbres et d'arbustes plantés et financés	Hiver 2024-2025	78 229	■
	Surfaces déconnectées et/ou désimperméabilisées en ha (projets réalisés)	2024	116 ha	■
Atteindre une société bas-carbone	Nombre de projets accompagnés par la Prime éco-chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée à terme	avr. 2025	62 projets soit 17 888 MWhEnR produits par an	■
	Production d'électricité photovoltaïque impulsée par la Métropole de Lyon	2023	7 000 MWh soit environ 1 200 logements	■
	Part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique des RCU	2024	65,80 %	■
	Nombre d'équivalents logements raccordés aux RCU	2024	120 600	■
	Nombre de logements écorénovés depuis 2015 et économies d'énergie attendues	mars 2025	28 651 soit 243 GWh/an d'économies d'énergie	■
	Nombre de sites de compostage partagé installés depuis le lancement	juil. 2025	986	■
	Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2021	juil. 2025	33 188	■
	Tonnage de déchets évité avec le compostage métropolitain	2024	6 678 t	■
	Nombre de bornes de déchets alimentaires installées depuis 2021	juil. 2025	2 586	■
	Tonnage de déchets détourné par la collecte des déchets alimentaires	2024	8 289 t	■
Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement	Nombre de demandes actives de logements sociaux et nombre d'attributions	2024	88 650 demandes 9 216 attributions	■
	Nombre de logements sociaux financés	2024	3 353	■
	Nombre de logements en bail réel solidaire (BRS) validés depuis 2020	2024	1 703	■
	Nombre de logements spécifiques financés	2024	704	■
S'engager vers une économie responsable	Nombre de mères isolées accueillies sur les sites d'habitat temporaire	avr. 2025	193	■
	Nombre d'entreprises ayant changé l'une de leurs pratiques environnementales suite à un accompagnement cofinancé par la Métropole	2024	19	■
Passer à une mobilité durable	Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables	2024	1 248 km	■
	Nombre de kilomètres de voirie en zone apaisée (zones 20 et 30, aires piétonnes)	2024	1 827 km	■
	Évolution annuelle du nombre d'abonnement Vélo'v longue durée	de 2023 à 2024	+ 5 % (88 277 à 92 482)	■
	Nombre de locations FreeVélo'v	mai 2025	8200	■
Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes	Nombre de bénéficiaires uniques du revenu de solidarité jeunes (RSJ) depuis 2021	avr. 2025	3 467	■
	Nombre d'allocations aux adultes handicapés (AAH) attribuées	2024	8 299	■
	Nombre de ménages et de personnes mis à l'abri dans les dispositifs Hospitalité de la Métropole	2024	430 ménages soit 916 personnes	■
	Nombre de foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 et émissions de particules PM ₁₀ évitées	2024	4 060 soit 120 t évitées	■

Évolution croissante positive ➡
négative ➡
neutre ➡

Évolution stable positive ➡
négative ➡
neutre ➡

Évolution décroissante positive ➡
négative ➡
neutre ➡

Transition	Indicateurs de résultat	Date	Valeur	Situation
Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive	Surface agricole utile engagée en bio et part de la SAU productive engagée en bio (Agence Bio)	2024	2 250 ha soit 21 %	➡
	Nombre de producteurs engagés en bio (Agence Bio)	2024	72	➡
	Surfaces en Penap en ha (données Métropole)	2024	11 969 ha	➡
	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers en hectares (Majic)	2023	36,4 ha	➡
Organiser une résilience des écosystèmes	Suivi temporel des oiseaux communs : abondance brute des groupes d'espèces indicatrices d'un grand type de milieu (LPO)	2023	46 % généraliste, 9 % agricole, 21 % bâti, 13 % forestier, 11 % non indicateur	➡
	Consommation d'énergie en GWh (ORCAE)	2022	29 212 GWh	➡
	Production d'EnR&R totale en GWh (ORCAE)	2022	2 133 GWh	➡
	Part des différentes énergies dans les consommations : renouvelables (dont locales), fossiles, nucléaire (ORCAE)	2022	14,1 % renouvelables dont 7 % ENR locales, 68,5 % fossiles, 17,4 % nucléaire	➡
Atteindre une société bas-carbone	Quantité de CO ₂ émise en kteq CO ₂ (ORCAE)	2022	5 529 Kteq CO ₂	➡
	Part de la consommation d'énergie que représente le fioul dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (TerriSTORY)	2023	6,13 %	➡
	Quantité de déchets ménagers et assimilés en kg par an et par habitant (données Métropole)	2024	362,5 kg/an/hab	➡
	Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés (données Métropole)	2024	35,9 %	➡
	Taux de réemploi (données Métropole)	2024	0,05 %	➡
	Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants (Insee - RPLS)	2024	1 109	➡
	Part de logements en suroccupation (Insee - RP)	2021	6,75 %	➡
Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement	Part de la sphère productive dans l'ensemble des emplois (Insee - RP)	2021	40,72 %	➡
	Part des salariés dans l'Économie sociale et solidaire (Flores)	2022	10,2 %	➡
	Part de l'industrie dans l'emploi (Urssaf)	2024	12,9 %	➡
	Consommation énergétique des activités économiques en GWh et part de la consommation totale (ORCAE)	2022	18 660 GWh soit 64 %	➡
	Tonnages importés pour l'activité économique en kt (Douanes)	2023	3 968 Kt	➡
	Consommation en eau des activités économiques en millions de m ³ (Eau publique du Grand Lyon)	2023	15,1 millions de m ³	➡
	Part des déchets des activités économiques non valorisés (Sindra)	2022	30 %	➡
	Parts modales des déplacements domicile-travail (Insee - RP)	2022	48 % Voiture, 30 % TC, 9 % 2 roues dont 76 % vélo, 9 % marche à pied, 4 % pas de transport	➡
S'engager vers une économie responsable	Évolution de l'usage de la voiture sur le territoire de la Métropole depuis 2019 dans l'hypercentre (données Métropole)	janv. 2025	- 21 %	➡
	Évolution de l'usage du vélo sur le territoire de la Métropole depuis 2019 (données Métropole)	janv. 2025	+ 89 %	➡
	Distance moyenne des navettes domicile-travail pour les actifs occupés et pour les navetteurs en km (Insee - RP)	2022	8,9 km actifs, 10,5 km navetteurs	➡
	Parc de voitures (SDES)	2024	677 543	➡
	Nombre d'abonnés transports en commun	oct. 2024	552 600	➡
	Accidents de la route : nombre de tués et de blessés graves (BAAC)	2024	283	➡
	Indice de Gini (Insee - Filosofi)	2022	Suite à la suppression de la taxe d'habitation qui entrainait dans la méthode de calcul, l'Insee n'est pas en mesure de fournir ces 4 indicateurs pour l'année 2022.	➡
Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes	Rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation (Insee - Filosofi)	2022		➡
	Taux de pauvreté (Insee - Filosofi)	2022		➡
	Taux de pauvreté des familles monoparentales (Insee - Filosofi)	2022		➡
	Nombre et part de ménages sous le seuil de bas revenus (à partir des données de la CAF)	2022	101 240 soit 15,1 %	➡
	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (France Travail)	mars 2025	78 067	➡
	Nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA (données Métropole)	déc. 2024	41 032	➡
	Part des 18-24 ans non insérés (Insee - RP)	2022	10,6 %	➡
	Nombre d'admissions en affection longue durée toutes causes pour 100 000 habitants (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)	2023	1 805	➡
Construire un cadre de vie favorable à la santé	Nombre de personnes traitées par antidiabétiques pour 100 000 habitants (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)	2023	5 232	➡
	Exposition chronique aux PM _{2,5} : population exposée au-dessus de la valeur limite annuelle 2030 (Atmo)	2024	61 880	➡

ANALYSE DES INDICATEURS

Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive

72

producteurs engagés en bio

59

collèges intégrant du bio au-delà des 20 % réglementaires



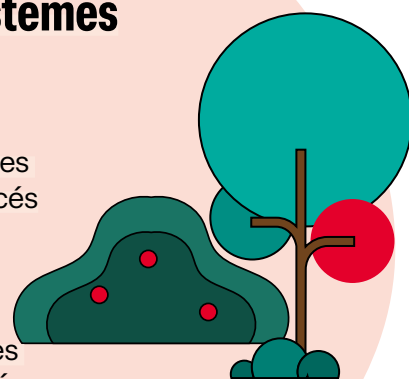
Organiser une résilience des écosystèmes

78 229

arbres et arbustes plantés et financés

27 km

de haies plantées et 27 mares créées ou restaurées



S'engager vers une économie responsable

En 3 ans, **82** entreprises accompagnées par la Métropole ont modifié leurs pratiques environnementales

10,2 %

de salariés dans l'économie sociale et solidaire



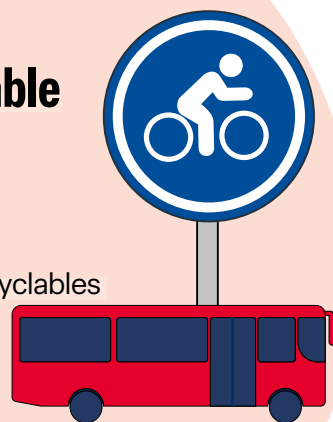
Passer à une mobilité durable

1 248 km

d'aménagements cyclables sur la métropole

-13 %

de voitures diesel entre 2019 et 2024



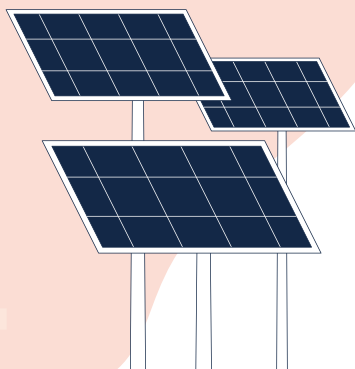
Atteindre une société bas-carbone

-5,8 %

de consommation d'énergie entre 2021 et 2022

120 600

logements raccordés aux RCU



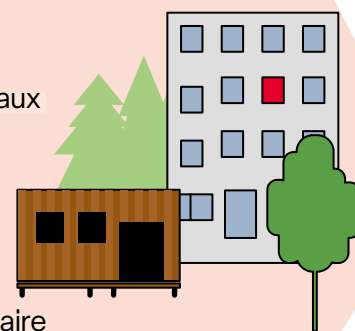
Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement

3 353

logements sociaux financés

1 703

logements en bail réel solidaire



Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes

10,6 %

des 18-24 ans non insérés, en baisse continue depuis 2017

916

personnes mises à l'abri dans les dispositifs Hospitalité de la Métropole



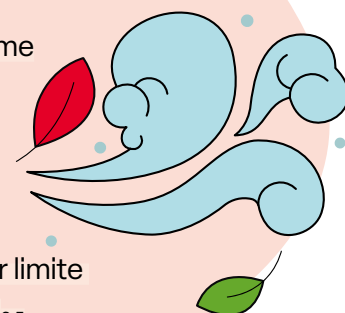
Construire un cadre de vie favorable à la santé

4 060

foyers aidés par la prime air bois depuis 2017

61 181

personnes exposées au-dessus de la valeur limite annuelle 2030 de PM_{2,5}



PROGRESSER VERS UNE ALIMENTATION RÉSILIENTE ET INCLUSIVE

Indicateur de

RÉALISATION

Nombre de collèges intégrant des volumes de produits bios au-delà du seuil réglementaire des 20 %

Définition : l'indicateur comptabilise le nombre de collèges qui intègrent des volumes de commande de produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective dépassant le seuil réglementaire des 20 %.

Commentaire : la Métropole de Lyon assure la gestion de 66 services de restauration dans les collèges : 25 en délégation de service public, 5 en marché de service public et 36 en régie et production sur place. Afin de mesurer l'évolution de l'intégration des produits biologiques au-delà des 20 % prévus par la loi Egalim dans les services de demi-pension, la Métropole suit un indicateur basé sur les niveaux d'achat des collèges. Ainsi, au 31 décembre 2024, sur les 66 établissements, 59 collèges intègrent des volumes d'achat au-delà du seuil prévu par la loi Egalim. Quatorze demi-pensions intègrent des volumes compris entre

70 % et 75 % et trois intègrent des volumes compris entre 75 % et 100 %. Ces trois établissements bénéficient d'un service de restauration en régie en production sur place, avec un modèle de restauration intégrant le respect de la qualité des produits, des sources d'approvisionnements, des menus qualitatifs, tout en limitant le gaspillage alimentaire.

Au global, pour les 66 services de demi-pension métropolitains, le pourcentage de produits bios dans les assiettes des collégiens atteint 49% sur l'année 2024 (pourcentage calculé sur la valeur d'achat hors taxe pour les collèges en marché et en régie dans le cadre du label éco-établissement - base télédéclaration macantine complété d'Easilyls). A la fin du premier semestre 2025, cette évolution se poursuit avec un taux de 53%. Par ailleurs, deux nouveaux services de demi-pension en régie exemplaire (entre 75 et 100% de produits Bio) ont ouvert en septembre 2025.

Source : Métropole de Lyon, données 2024

Surface agricole utile engagée en bio et part de la SAU productive engagée en bio

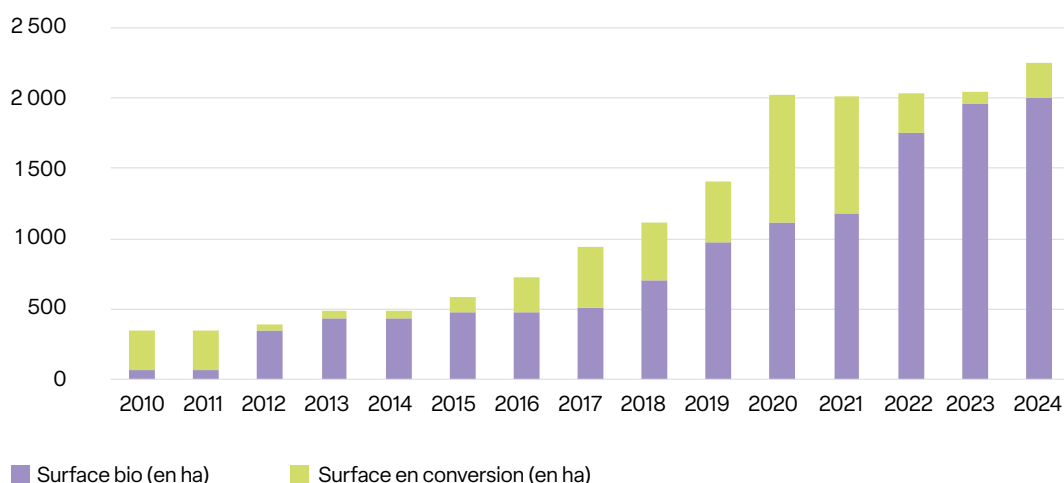
Définition : l'agriculture biologique répond à un cahier des charges qui incorpore plusieurs pratiques agroécologiques et fait l'objet d'un suivi régulier. Cet indicateur correspond à la surface agricole labellisée agriculture biologique et en conversion. Le ratio entre la surface agricole utile bio et la surface agricole utile productive du territoire est également calculé.

Commentaire : de 2010 à 2020, la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique (AB) ou en cours de conversion a été multipliée quasiment par six dans la Métropole de Lyon, atteignant 2 018 ha en 2020. La SAU bio a progressé notablement entre 2015 et 2020. De 2020 à 2023, elle a stagné autour de 2 000 ha.

En 2024, elle atteint 2 250 ha, soit 21 % de la SAU dans la Métropole de Lyon dans un contexte de crise du secteur. À titre de comparaison, la Métropole du Grand Paris compte 42 % (731 ha) de sa SAU en AB ou en conversion, 32 % (18 626 ha) pour la Métropole d'Aix-Marseille et 20 % (1 647 ha) pour Clermont Auvergne Métropole.

À ce jour, la moitié de la SAU en AB ou en conversion est concentrée dans six communes : Corbas (538 ha), Lyon (185 ha), Saint-Priest (184 ha), Dardilly (146 ha) et Vaulx-en-Velin (128 ha). En termes d'assolements, un hectare en AB sur deux est dédié à des grandes cultures, un peu plus de deux hectares sur cinq à des fourrages. Les légumes, de maraîchage ou plein champ, occupent 56 ha, soit un peu moins de 3 % de la SAU en AB.

Évolution de la surface agricole utile engagée en bio



Source : Agence BIO, données 2024

Nombre de producteurs engagés en bio

Définition : l'agriculture biologique répond à un cahier des charges qui incorpore plusieurs pratiques agroécologiques et fait l'objet d'un suivi régulier. Cet indicateur correspond au nombre de producteurs agricoles engagés en agriculture biologique, toutes productions confondues. Les producteurs engagés sont notamment répartis entre ceux qui sont engagés depuis plus d'un an, et ceux qui sont engagés depuis moins d'un an.

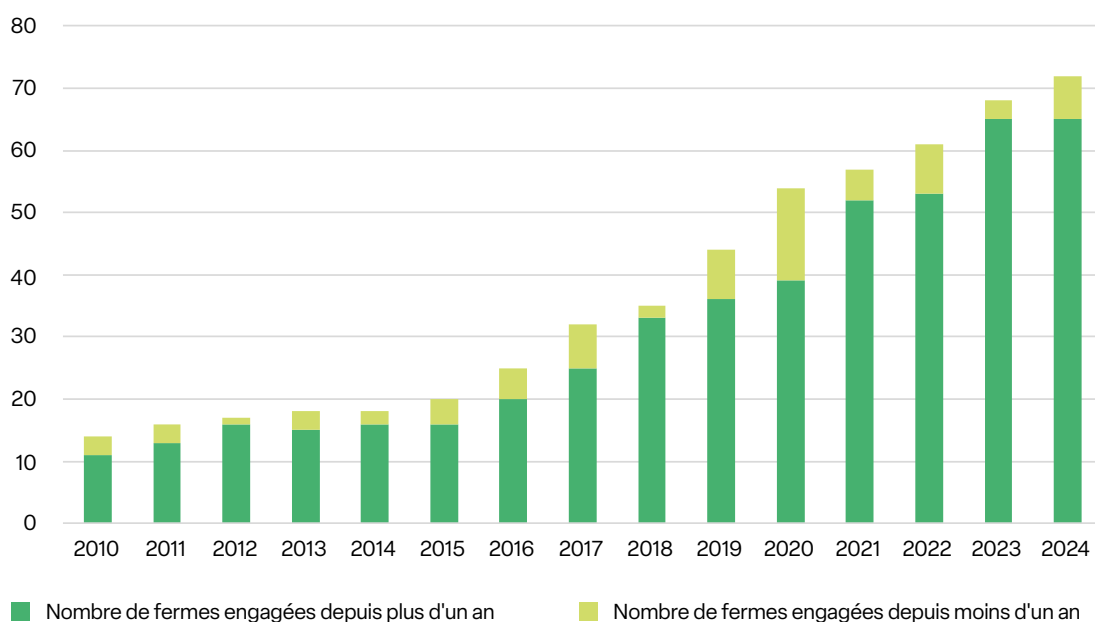
Commentaire : de 2010 à 2020, le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique (AB) a quasiment quadruplé dans la Métropole de Lyon, atteignant 54 fermes en 2020.

Comme pour la SAU bio, le nombre d'exploitations en AB a progressé notablement à partir de 2015.

En 2024, 28 % des exploitations de la Métropole de Lyon sont en AB, soit 72 fermes.

À titre de comparaison, la Métropole du Grand Paris compte 62 % de ses exploitations (49 fermes) engagées en AB, 27 % (588 fermes) pour la Métropole d'Aix-Marseille et 18 % (32 fermes) pour Clermont Auvergne Métropole.

Évolution du nombre de producteurs engagés en bio



Source : Agence Bio, données 2024

ORGANISER UNE RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES

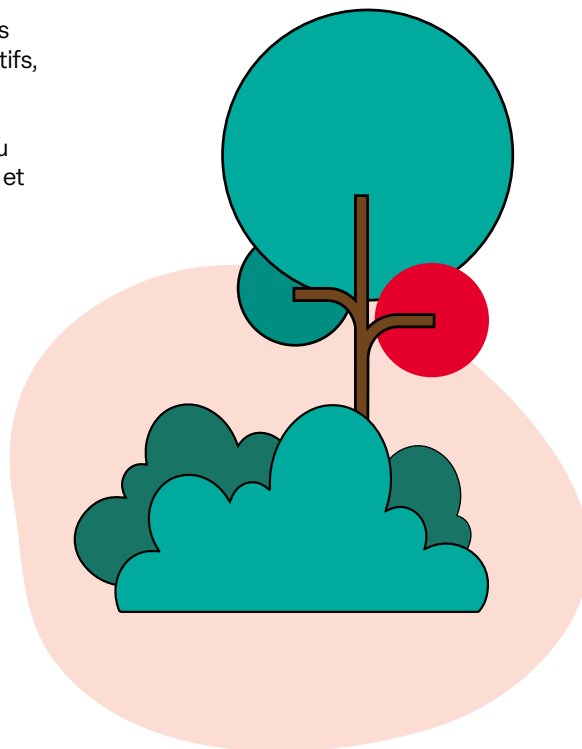
Indicateurs de

RÉALISATION

Nombre d'arbres et d'arbustes plantés et financés

La Métropole porte des ambitions fortes en matière de végétalisation sur son territoire. Pendant l'hiver 2024-2025 (période de plantation), les services de la Métropole ont planté 78 229 arbres et arbustes. Entre 2021 et 2025, ce sont donc plus de 170 000 arbres et arbustes qui ont été plantés sur le territoire. Au-delà de ces aspects quantitatifs, les avancées de la Métropole sur la végétalisation sont également qualitatives. Ainsi, la plantation systématique de plusieurs strates arbustives et l'attention portée au choix des espèces témoignent du souci de faire de la végétalisation un levier d'adaptation du territoire et de soutien à la biodiversité.

Source : Métropole de Lyon, données 2025

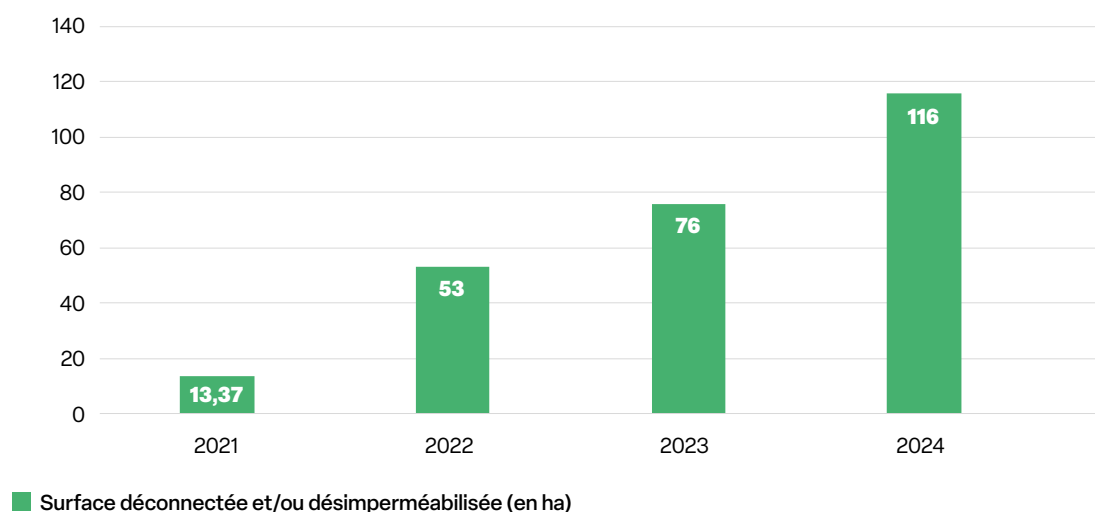


Surfaces déconnectées et/ou désimperméabilisées

La Métropole porte une stratégie Ville perméable qui consiste à remettre l'eau au cœur de la fabrique de la ville. Elle s'appuie sur des solutions d'adaptation fondées sur la nature pour infiltrer la pluie là où elle tombe dans la ville existante, afin de déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement. Les bénéfices de tels aménagements sont multiples : réduction des risques d'inondation et de pollution des milieux aquatiques, rechargement des nappes phréatiques

et développement d'îlots de fraîcheur. L'objectif est ainsi de déconnecter et/ou désimperméabiliser 400 ha d'ici 2026 (projets réalisés et engagés), dans une perspective d'adaptation au changement climatique. En 2024, ce sont au moins 116 ha qui ont déjà été déconnectés et/ou désimperméabilisés sur le territoire (uniquement projets réalisés), à travers diverses solutions telles que des noues, des tranchées de Stockholm, des arbres de pluie, etc. En ajoutant les projets engagés, on atteint 241 ha.

Évolution de la surface déconnectée et/ou désimperméabilisée au regard de l'objectif affiché dans le PCAET



Source : Métropole de Lyon, données 2024

Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf)

Définition : la France s'est fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) sur les dix années 2021-2031 par rapport à la décennie précédente 2011-2021. Dans un premier temps, il s'agit donc de raisonner en consommation d'Enaf, et pour ce faire l'État utilise les fichiers fonciers du Cerema issus des données Majic (Mise à jour de l'information cadastrale) de la DGFIP, sur la période d'analyse 2009-2023. Ces données sont fournies tous les ans depuis 2009. Le dernier millésime de 2023 est la photographie du territoire au 1^{er} janvier 2024, intégrant les évolutions réalisées au cours de l'année 2023. L'indicateur mesure la consommation d'Enaf annuelle et identifie le déterminant de consommation : habitat, activité, mixte (ou inconnu).

Commentaire : la consommation cumulée d'Enaf sur le territoire de la Métropole de Lyon entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2021 représente 828 ha.

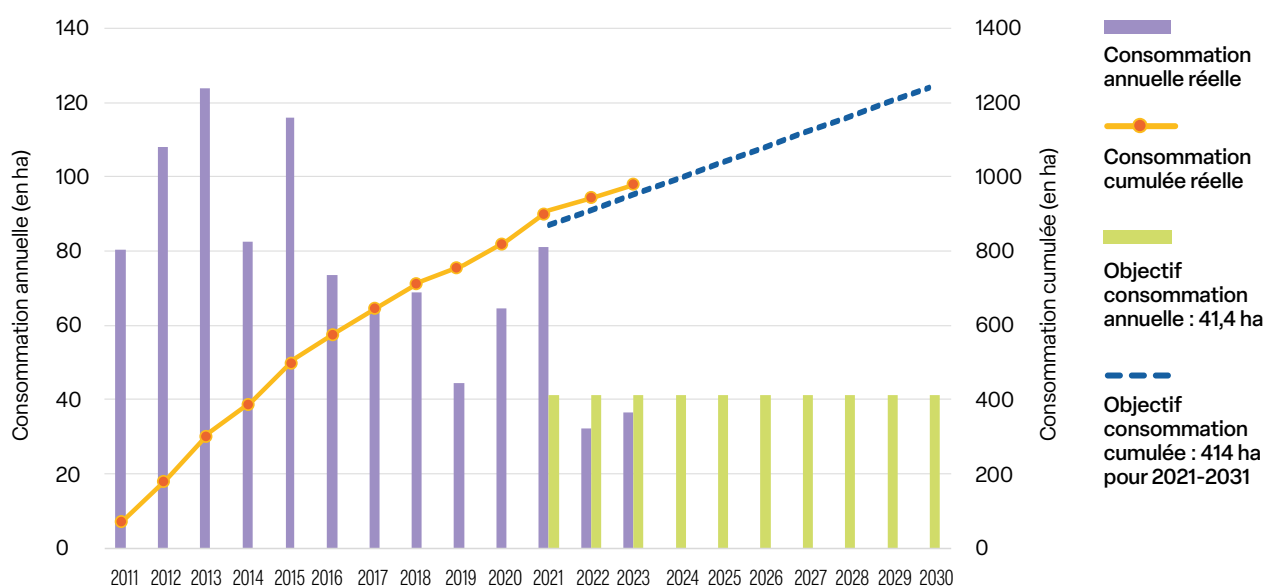
Ainsi, pour atteindre l'objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'Enaf sur la décennie 2021-2031, le territoire dispose d'une enveloppe de 414 ha au total, soit 41,4 ha par an.

Durant les trois premières années de la décennie 2021-2031, 150 ha d'espaces agricoles et naturels ont été consommés dans la Métropole de Lyon, dont 81 durant l'année 2021 seulement, soit 20 % au-dessus de l'objectif annuel moyen visé. La consommation est répartie entre 84 ha pour les vocations habitat et mixte, 44 ha pour les zones d'activités et 18 ha pour les infrastructures. Tendanciellement, la consommation est stabilisée en-dessous de l'objectif annuel depuis 2022, alors qu'elle a été presque doublée en 2021.

En synthèse, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023, la Métropole de Lyon a consommé 1 m²/hab.

À titre de comparaison, la Métropole européenne de Lille a consommé 1,3 m²/hab et 5,2 m²/hab pour la Métropole d'Aix Marseille-Provence.

Évolution de la consommation annuelle d'espaces agricoles, naturels et forestiers au regard de l'objectif fixé par la loi Climat et résilience



Source : Diagnostic artificialisation de la Métropole de Lyon à partir des données MAJIC de la DGFIP, données 2023

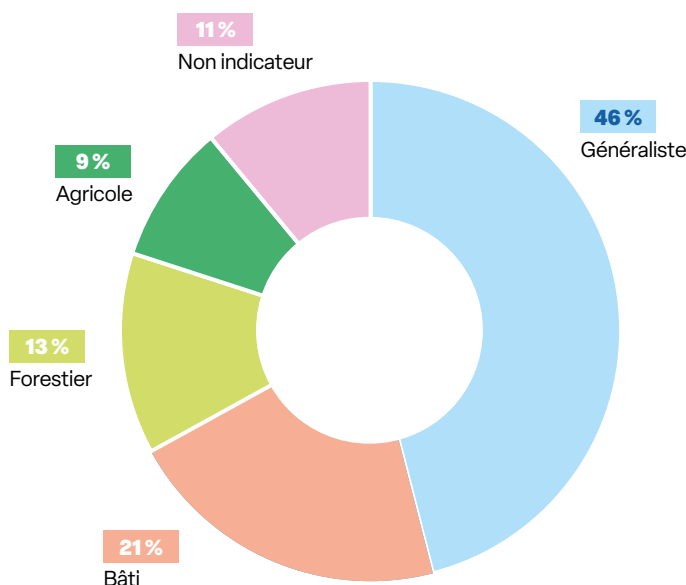
Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc) : abondance brute des groupes d'espèces indicatrices d'un grand type de milieu

Définition : initié et coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle et le réseau des LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) et d'autres associations naturalistes, le Stoc-EPS collecte depuis 1989 (et depuis 2001 sous sa forme actuelle) des données protocolées sur l'avifaune nicheuse française et publie régulièrement des mises à jour des tendances par espèce et par divers regroupements. Le Muséum national d'histoire naturelle a identifié un certain nombre d'espèces comme indicatrices d'un grand type de milieu ou, au contraire, généralistes (présentes dans tous les milieux), permettant d'obtenir l'abondance brute de ces espèces, comprise comme la somme du nombre de données des espèces du groupe concerné.

Commentaire : l'abondance brute des différents groupes d'espèces en 2023 sur le Stoc-EPS métropolitain est présentée dans le graphique ci-dessous.

Ces pourcentages sont quasiment identiques à ceux de 2022, qui étaient eux-mêmes très semblables à ceux des deux années précédentes. Les résultats 2023 sont par ailleurs similaires à ceux obtenus par d'autres études relatives aux oiseaux nicheurs sur le territoire, confirmant ainsi que le Stoc-EPS est un outil pertinent qui reflète correctement l'état de l'avifaune nicheuse de la Métropole. Cet état n'est malheureusement pas très bon : il révèle un sérieux état de banalisation avec une très forte présence d'espèces généralistes aux dépens des espèces spécialistes, même communes.

Répartition des groupes d'espèces indicatrices d'un milieu



Source : LPO, données 2024

ATTEINDRE UNE SOCIÉTÉ BAS-CARBONE

Indicateurs de

RÉALISATION

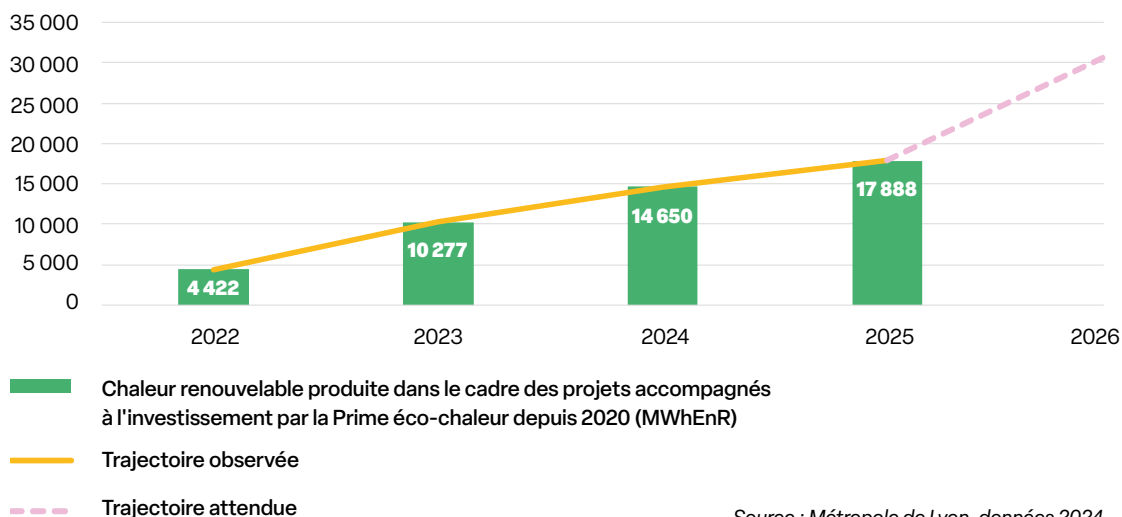
Nombre de projets accompagnés à l'investissement par la Prime éco-chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée

Pour les secteurs résidentiels et tertiaires, les consommations de chaleur représentent encore 64 % des consommations totales et sont issues d'énergies fossiles à hauteur de 62 %.

La Métropole de Lyon a développé la Prime éco-chaleur en partenariat avec l'Ademe, service d'accompagnement et d'aides financières pour les acteurs publics et privés souhaitant installer des moyens de chauffage renouvelables.

Depuis son lancement en 2020, la Métropole a soutenu financièrement 62 projets, ce qui représentera à terme une production d'énergie renouvelable équivalente de 17 888 MWh.

Chaleur renouvelable produite dans le cadre des projets accompagnés à l'investissement par la Prime éco-chaleur depuis 2020 (MWhEnR) au regard de la trajectoire attendue

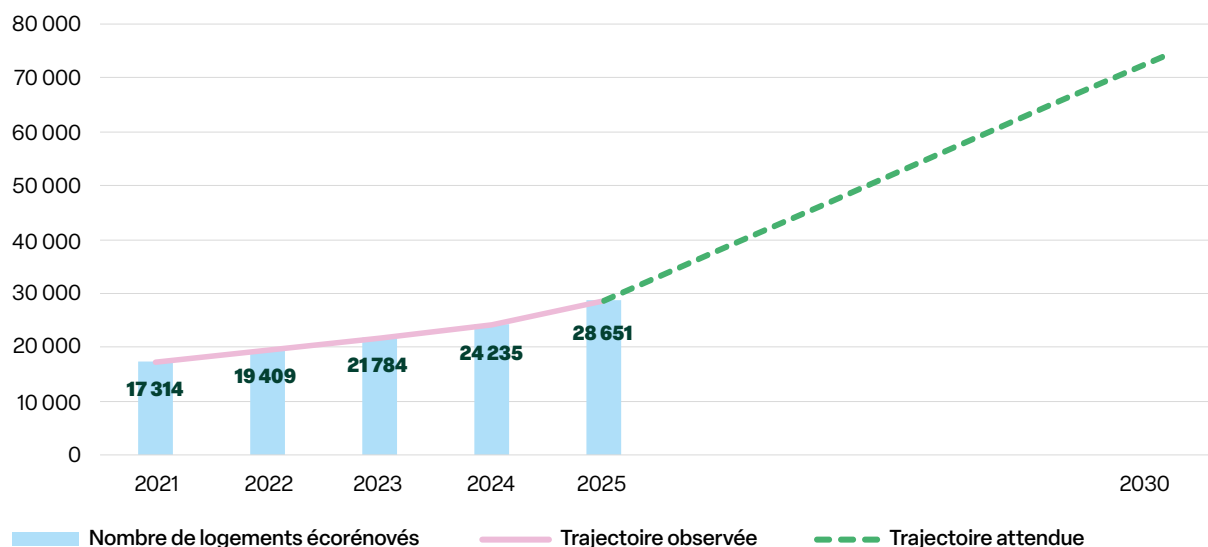


Source : Métropole de Lyon, données 2024

Nombre de logements écorénovés depuis 2015 et économies d'énergies attendues

Soutenue par l'Ademe, la Région et par le programme Horizon 2020 de l'Union européenne, et relayée par l'action de plusieurs communes, la plateforme Ecorénov' a été lancée en 2015. Ce programme vise à conseiller et orienter les propriétaires de logements privés vers des travaux de rénovation énergétique et propose des aides financières pour ces travaux. Depuis 2015, 28 651 logements financés ont ainsi bénéficié de ce dispositif, ce qui représente une économie d'énergie de 243 GWh/an (données de mars 2025).

Évolution du nombre de logements écorénovés au regard de la trajectoire du PCAET 2026-2031



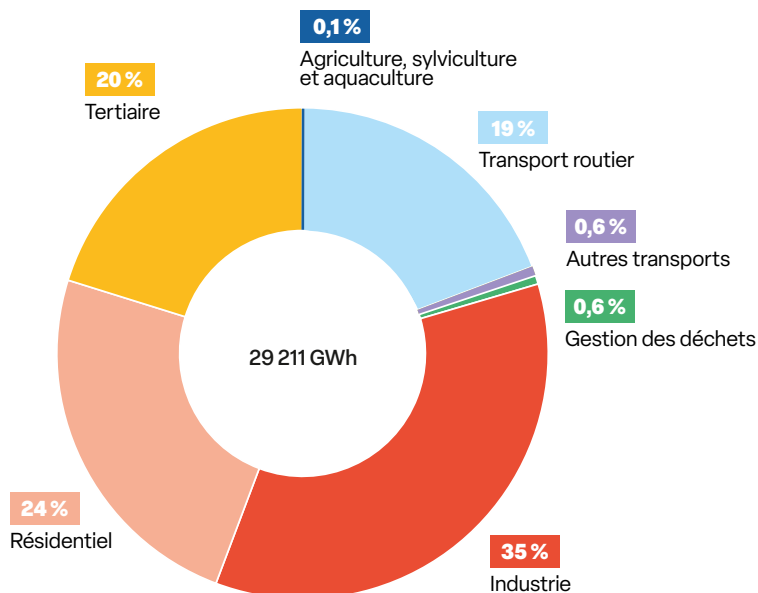
Source : Métropole de Lyon, données 2025

Consommation d'énergie en GWh par secteur (agriculture, transports, gestion des déchets, industrie, résidentiel, tertiaire)

Définition : l'indicateur représente la répartition de la consommation d'énergie sur la Métropole de Lyon en 2022 selon les différents secteurs d'activité. Les données fournies par l'ORCAE ne détaillent plus les consommations pour la branche énergie, comme c'était le cas les années précédentes. Aussi, à partir de cette édition du rapport, l'industrie inclut l'ensemble des secteurs, y compris la branche énergie.

Commentaire : les consommations d'énergie du territoire sont de 29 212 GWh en 2022. Les consommations doivent diminuer de 1,5 % par an pour atteindre l'objectif à 2030 d'une baisse de 30 % par rapport à l'année 2000. Le secteur industriel est le plus gros consommateur d'énergie avec 35 % des consommations. Le secteur résidentiel et celui du tertiaire suivent avec respectivement 24 % et 20 % des consommations.

Consommation d'énergie par secteur en 2022



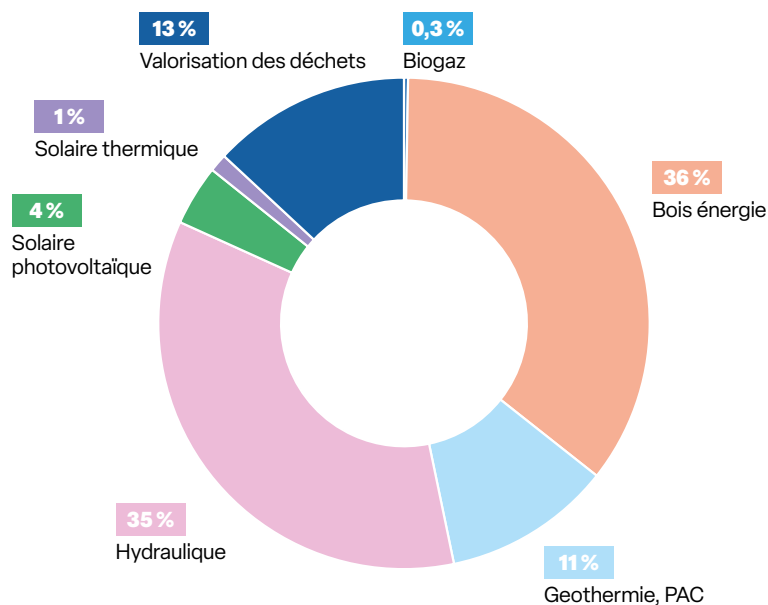
Source : ORCAE, données 2024 pour l'année 2022

Production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) par type d'énergie

Définition : cet indicateur montre le niveau de production d'énergie renouvelable et de récupération sur notre territoire avec le détail des différentes sources d'énergies concernées. L'augmentation de cette production d'énergie globalement décarbonée doit permettre de réduire les émissions de GES, de limiter le dérèglement climatique et de diminuer la dépendance énergétique du territoire.

Commentaires : en 2022, la production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire atteint 2 133 GWh. Les trois sources d'énergie principales sont le bois énergie (36 %), l'hydroélectricité (35 %) et la valorisation des déchets (13 %).

Production d'énergies renouvelables sur la Métropole de Lyon en 2022



Source : ORCAE, données 2024 pour l'année 2022

Part des différents types d'énergie dans les consommations : renouvelable (dont locale), fossile, nucléaire

Définition : l'indicateur représente la part de la consommation d'énergie selon trois grandes catégories : les énergies renouvelables (dont les énergies locales), l'énergie nucléaire et les énergies fossiles. À compter de 2025, les données relatives aux consommations de l'industrie (désormais disponibles grâce à la levée du secret statistique) sont intégrées dans le calcul de l'indicateur, qui ne peut donc être comparé aux chiffres des éditions précédentes du rapport.

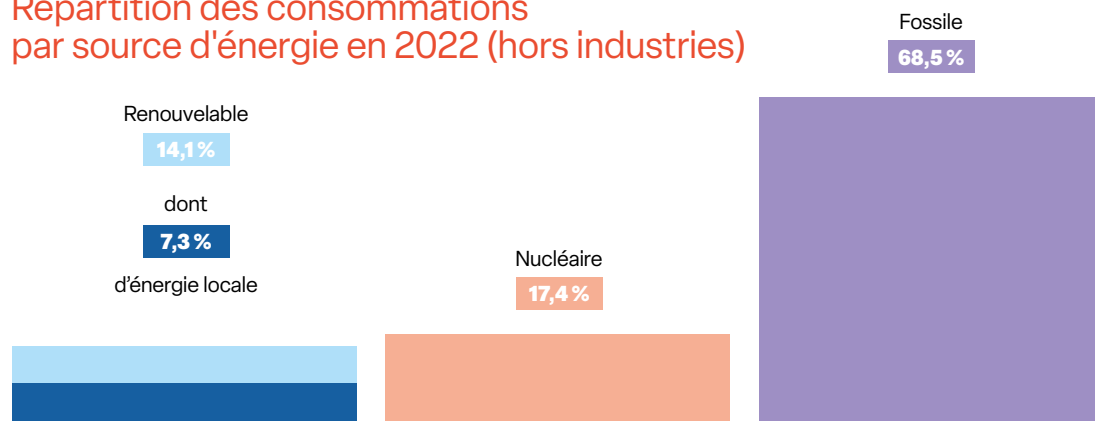
Commentaire : la consommation d'énergie se répartit selon les trois grands types d'énergie de la façon suivante : 14,1 % d'énergies renouvelables et de récupération, dont 7,3 % d'énergie locale (en faisant l'hypothèse que l'intégralité de la production locale d'énergie renouvelable est consommée sur le territoire), 17,4 % d'énergie nucléaire et 68,5 % d'énergies fossiles.

Hors industrie, la consommation d'énergie se répartirait comme suit : 18,5 % d'énergies renouvelables et de récupération, 20,6 % d'énergie nucléaire et 60,9 % d'énergies fossiles.

L'industrie, difficile à décarboner, est particulièrement consommatrice d'énergie fossile, ce qui explique l'augmentation de la part de cette dernière dans les consommations d'énergie sur le territoire lorsqu'on intègre ce secteur dans le calcul.

Face à la forte dépendance du territoire aux énergies fossiles, c'est à la fois par des actions de sobriété énergétique et de changement de type d'énergie consommée que les objectifs du PCAET pourront être atteints.

Répartition des consommations par source d'énergie en 2022 (hors industries)



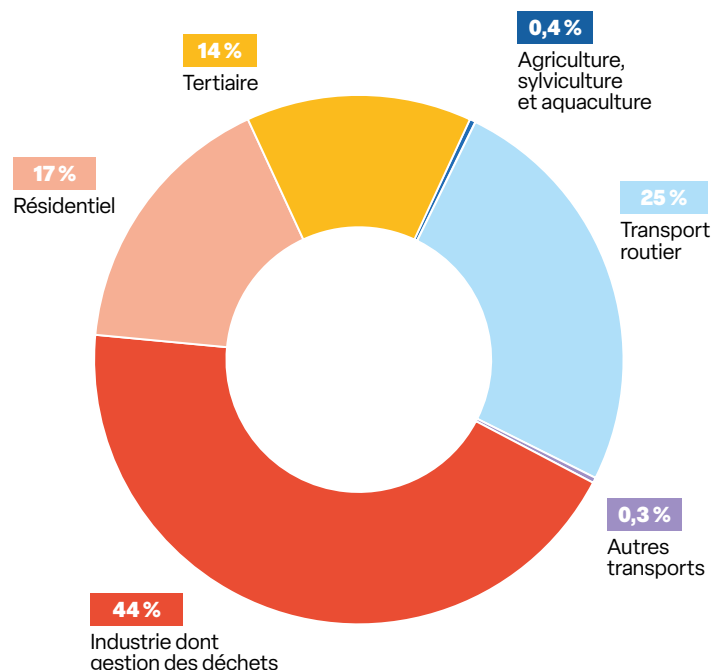
Source : ORCAE, données 2024 pour l'année 2022 et Bilan électrique RTE, données 2022

Quantité de CO₂ émise par secteur

Définition : dans le cadre du PCAET, l'évaluation des émissions de CO₂ se fait à l'échelle cadastrale ou scope 1 & 2 : cela correspond aux émissions directes du territoire et à celles liées à la consommation d'énergie. L'empreinte carbone des activités sur le territoire, comme les biens importés ou les déplacements à grande échelle (avion, etc.), n'est pas comptabilisée à l'échelle cadastrale : il s'agit du scope 3. Dans le cadre de la révision du PCAET 2026-2031, un premier bilan carbone élargi a été conduit sur le territoire.

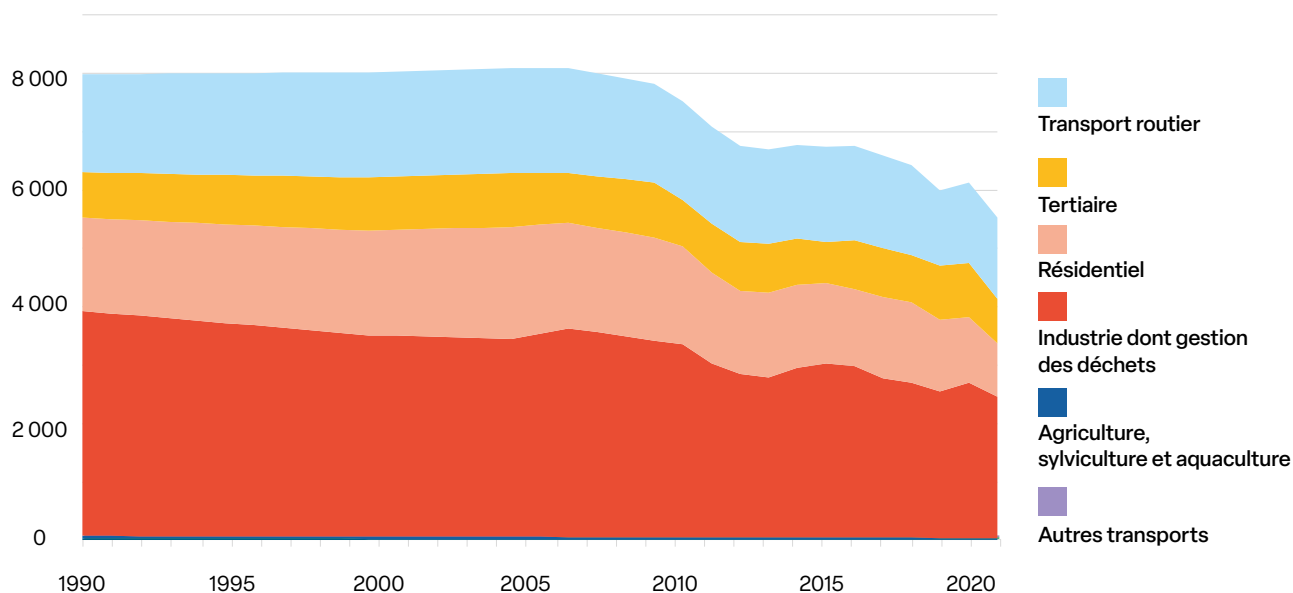
Commentaire : en 2022, sur le territoire, les émissions directes de gaz à effet de serre représentaient 5,5 Mt de CO₂. Cette baisse des émissions, suite à la hausse de 2021 liée à la reprise post-Covid, montre que la Métropole poursuit sa trajectoire de diminution des émissions de GES. Les secteurs les plus émetteurs sont respectivement l'industrie (44 % des émissions), le transport routier (25 %) et le résidentiel (17 %). En cohérence avec les données de consommation, les données d'émissions du secteur industrie incluent désormais l'ensemble des émissions du secteur, y compris la branche énergie.

Émissions de GES par secteur en 2022



Source : ORCAE, données 2024 pour l'année 2022

Évolution des émissions de GES par secteur (ktCO₂eq) sur la Métropole de Lyon

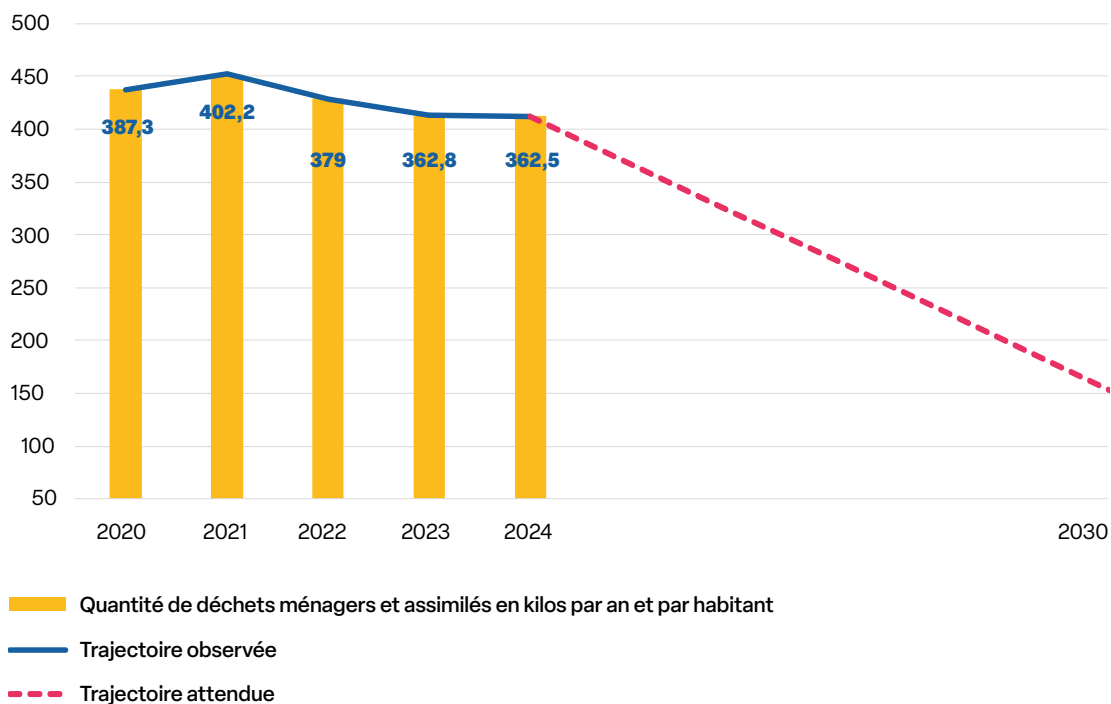


Quantité de déchets ménagers et assimilés

Définition : les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les producteurs non ménagers, considérés comme des assimilés tant par la quantité que par la qualité de leurs déchets. Ces déchets collectés par le service public d'élimination des déchets comprennent les déchets collectés en déchèterie, les ordures ménagères résiduelles (bacs gris) et les déchets collectés séparément (bacs de tri et silos à verre et à emballages).

Commentaire : la quantité globale de DMA collectés en 2024 atteint 362,5 kg/an/hab. Cette valeur est similaire à la valeur pour l'année 2023.

Évolution de la quantité de déchets ménagers et assimilés en kilos par an et par habitant au regard de l'objectif fixé dans le SDD



Source : Métropole de Lyon, données 2024

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

par un urbanisme inclusif et respectueux
de l'environnement

Indicateurs de

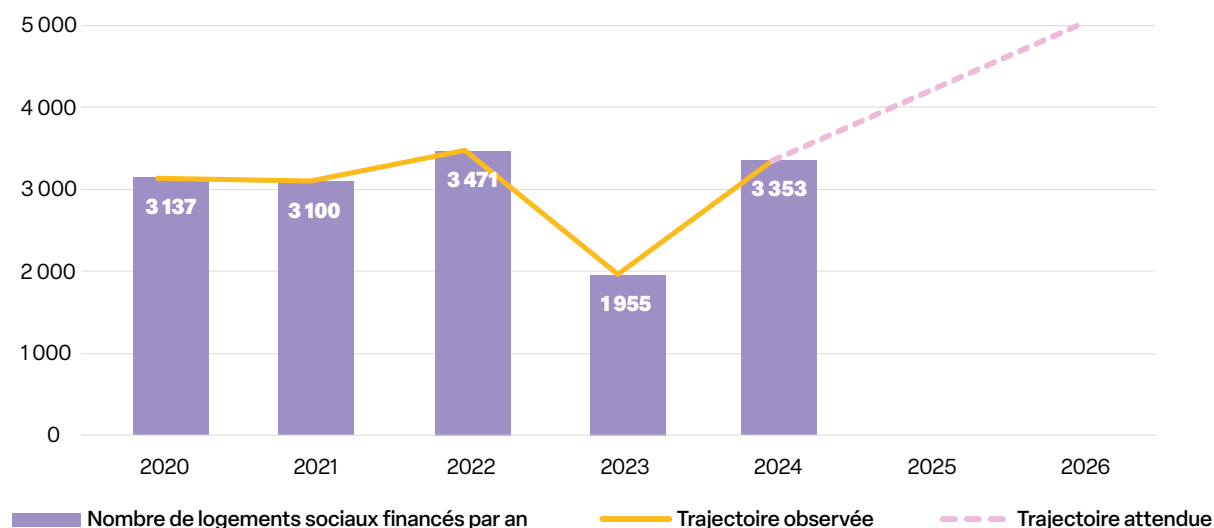
RÉALISATION

Nombre de logements sociaux financés

Définition : l'indicateur comptabilise le nombre de logements sociaux financés dans l'année en cours.

Commentaire : en 2024, le nombre de logements sociaux financés sur le territoire de la Métropole de Lyon atteint le nombre de 3 353, contre 1 955 en 2023. La construction de logements sociaux retrouve un rythme similaire à celui d'avant 2023, marquée par une crise immobilière nationale majeure. Les actions mises en place par la Métropole dans ce contexte de crise ont permis de la surmonter rapidement. Fin 2024, près de 7 000 logements privés et sociaux et l'immobilier de la Métropole avaient été débloqués avec un effet positif sur le marché du logement, en permettant à des opérations de démarrer grâce au soutien de l'action métropolitaine.

Évolution du nombre de logements sociaux financés au regard de l'objectif fixé dans le PLU-H



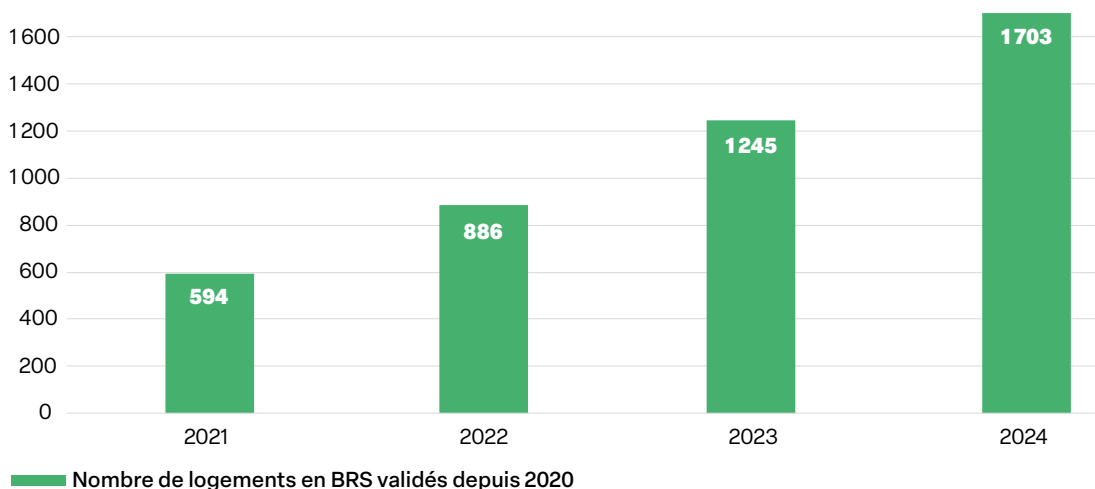
Source : Métropole de Lyon, données 2024

Nombre de logements en Bail réel solidaire (BRS) validés depuis 2020

Définition : le Bail réel solidaire est une nouvelle formule de vente avantageuse, accessible sous conditions de ressources, qui permet au plus grand nombre de devenir propriétaire de sa résidence principale. Il dissocie le foncier (terrain) du bâti (logement) : les acheteurs ne paient que les murs et louent le terrain pour un montant symbolique à la Foncière solidaire du Grand Lyon.

Commentaire : entre 2020 et 2024, ce sont 1 703 logements en BRS qui ont été validés sur le territoire de la Métropole, à Lyon, Bron, Saint-Germain-au-Mont-d'or ou encore Corbas ou Craponne et dans d'autres communes de la métropole. Ce dispositif permet de soutenir la production de logements abordables sur le territoire, en complémentarité avec la production de logements sociaux.

Évolution du nombre de logements en BRS au regard de l'objectif fixé dans le PLU-H



Source : Métropole de Lyon, données 2021-2024

Indicateur de RÉSULTAT

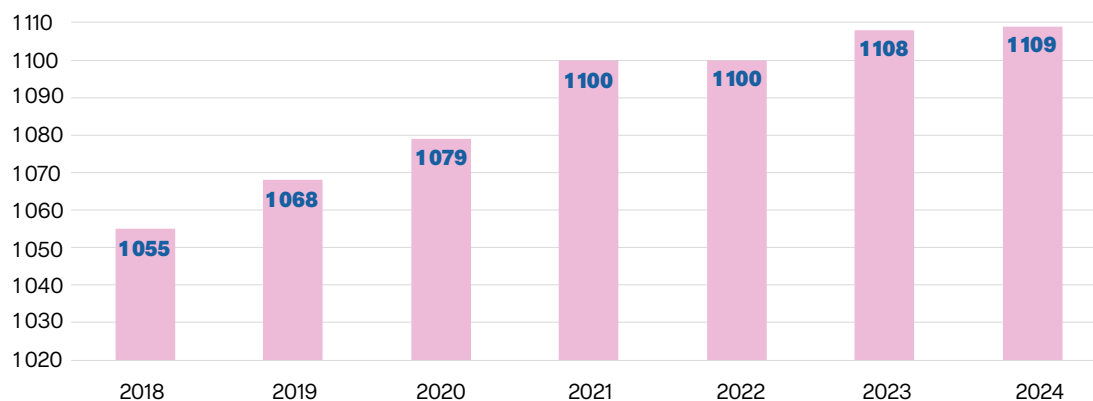
Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants

Définition : l'indicateur est défini comme le nombre de logements sociaux sur la Métropole de Lyon, pour 10 000 habitants.

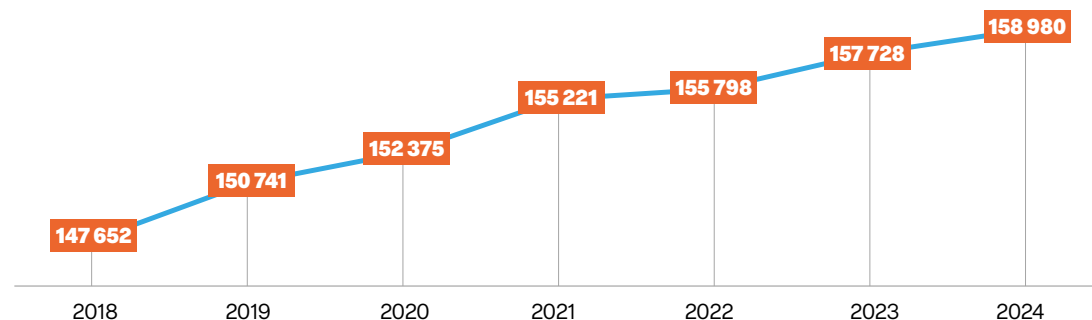
Commentaire : en 2024, le territoire compte près de 159 000 logements locatifs sociaux. Cette offre est en hausse de 8 % par rapport à 2018, soit plus de 11 000 logements supplémentaires. La croissance du parc social est également plus rapide que celle de la population : on dénombrait 1 055 logements sociaux pour 10 000 habitants en 2018, contre 1 109 en 2024. Cependant, ce taux tend à se stabiliser depuis 2021, oscillant entre 1 100 et 1 109 logements pour

10 000 habitants. Cette stagnation intervient dans un contexte de pression accrue : on passe de 6 demandes pour une attribution en 2018 à près de 10 en 2024. Cela souligne d'autant plus l'enjeu de renforcer l'offre locative sociale. Par ailleurs, la production de nouveaux logements sociaux reste fragile. Elle fait face à plusieurs contraintes, notamment la raréfaction du foncier et le ralentissement global de la construction immobilière. En effet, la majorité des nouveaux logements sociaux sont aujourd'hui réalisés par des promoteurs privés, puis acquis en Vefa (Vente en l'état futur d'achèvement) par les bailleurs sociaux.

Évolution du nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants sur le territoire de la Métropole de Lyon



Évolution du nombre de logements sociaux sur le territoire de la Métropole de Lyon



Source : Insee - RPLS, données 2024

S'ENGAGER VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

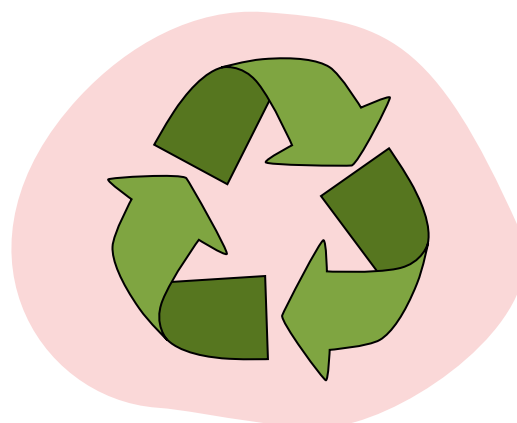
Indicateur de

RÉALISATION

Nombre d'entreprises ayant changé au moins une de leurs pratiques environnementales suite à un accompagnement de la Métropole

En 2024, ce sont 19 entreprises du territoire qui ont été accompagnées par la Métropole dans le changement de leurs pratiques environnementales. Ce changement de pratiques va de l'économie circulaire au zéro-déchet, en passant par le réemploi de matériaux du bâtiment. En trois ans, ce sont donc 82 entreprises qui ont changé leurs pratiques suite à un accompagnement de la Métropole, bien au-dessus de l'objectif de 20 entreprises fixé par l'Ademe.

Source : Métropole de Lyon, données 2024



Indicateurs de RÉSULTAT

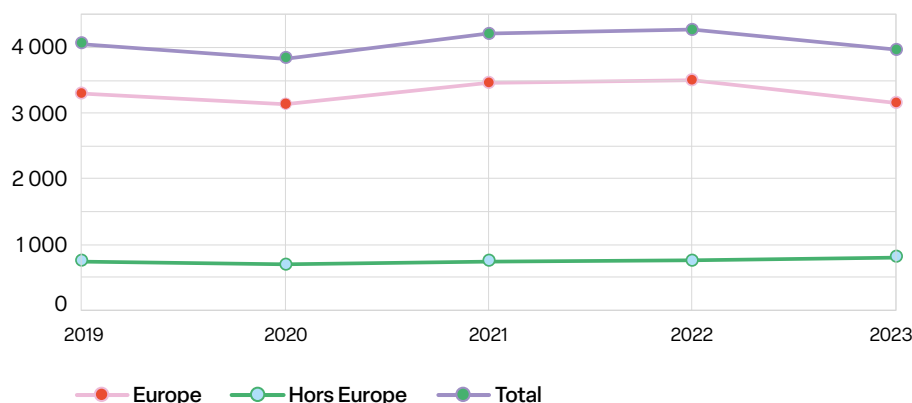
Tonnages importés pour l'activité économique

Définition : les statistiques globales présentées ici représentent l'ensemble des importations du Rhône, à l'exception des hydrocarbures naturels et produits pétroliers raffinés. Elles sont mesurées en masse (kilotonnes ou kt).

Commentaire : le département a importé près de 4 000 kt de produits en 2023. Les tonnages importés ont diminué de 6,9 % depuis 2022. Cette baisse met fin à deux années de croissance

dans les importations suite à la crise sanitaire. Notre territoire importe surtout depuis l'Europe (80 % des importations), et notamment depuis les pays frontaliers (Italie, Allemagne, Espagne et Belgique). La part hors Europe, bien que minoritaire, est en croissance entre 2022 et 2023 (+ 55 kt, soit + 6,3 %). Parmi les différentes filières prioritaires de la Métropole de Lyon, l'alimentation et la mécanique-métallurgie sont celles qui importent le plus (respectivement 720 et 680 kt).

Tonnages importés pour l'activité économique, importations du Rhône (en kilotonnes)



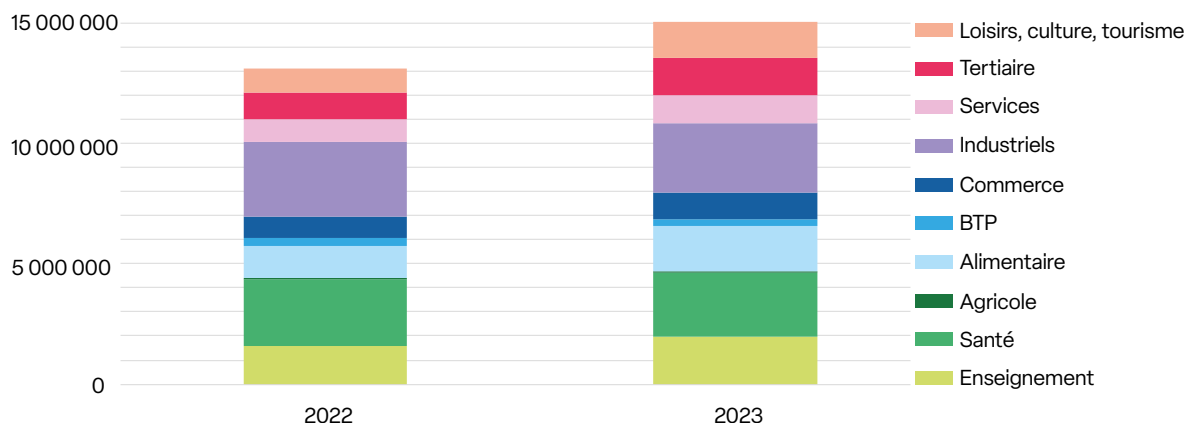
Source : Douanes / Observatoire de l'économie à impact, données 2023

Consommation en eau des activités économiques

Définition : le périmètre retenu est composé des segments professionnels, santé et enseignement. La consommation liée aux collectivités et administrations, soit 3 % de la consommation globale, n'est pas intégrée au calcul. Le segment industriels est composé des activités suivantes : agroalimentaire, blanchisserie, chimie/pétrochimie, manufacture, pharmacie et autres. Le segment commerce est composé des activités suivantes : coiffeur, pressing, station-service, lavage et autres. Le segment alimentaire est composé des activités suivantes : petit commerce, restaurant/bar et supermarché/grande surface.

Commentaire : les activités économiques ont consommé 15,1 Mm³ d'eau en 2023. La consommation d'eau des activités économiques a progressé de 14,8 % par rapport à l'année de référence 2022. Les deux principaux segments consommateurs d'eau sont les industriels et la santé (respectivement 19 % et 18 % des consommations des activités économiques) ; leur consommation a cependant diminué entre 2022 et 2023 (-5,5 % et -1,7 % respectivement). À l'inverse, la consommation a fortement progressé dans les segments tertiaire et loisirs, culture, tourisme (+39 % et +54 %).

Consommation d'eau (en m³)



Source : Eau publique du Grand Lyon / Observatoire de l'économie à impact, données 2023

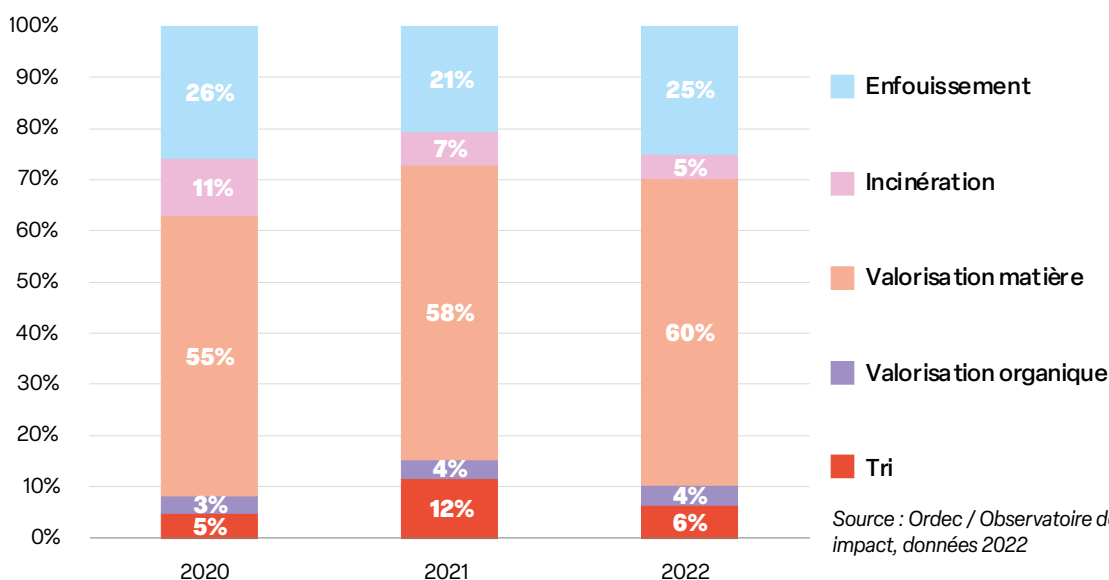
Part des déchets des activités économiques non valorisés

Définition : chaque année, les données des collectivités, des gestionnaires d'installations privées et des ressourceries-recycleries sont collectées et mises à jour dans l'outil national Sinoe® de l'Ademe. Ordec consolide alors les données collectées et produit des indicateurs aux niveaux territorial et régional.

Commentaire : la quantité de déchets des activités économiques non dangereux non inertes (DAE NDNI) a augmenté de 17 % entre 2021 et 2022. Cette augmentation est principalement due à l'élargissement du champ d'enquête et

à l'intégration de nouvelles installations. On constate une forte augmentation des tonnages de métaux traités (+52 %) entre 2021 et 2022. Il s'agit notamment de tonnages supplémentaires de la part de nouvelles installations non-répondantes jusqu'alors et dont les tonnages ne pouvaient être estimés. La hausse (+130 %) pour le verre et le textile est à relativiser au regard des faibles volumes. La valorisation de matière est passée de 58 % à 60 % entre 2021 et 2022 et la part de déchets incinérés et celle de déchets enfouis sont respectivement passées de 7 % à 5 % et de 21 % à 25 %.

Part des déchets traités par destination



Source : Ordec / Observatoire de l'économie à impact, données 2022

PASSER À UNE MOBILITÉ DURABLE

Indicateurs de RÉALISATION

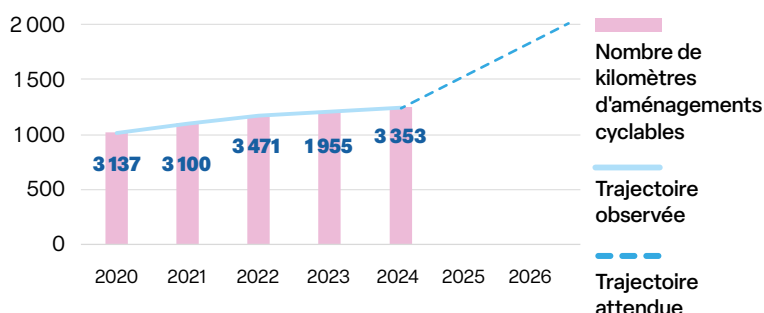
Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables

+40 km d'aménagements cyclables en 2024

La longueur des aménagements (bandes cyclables, couloirs de bus, double sens cyclables, pistes cyclables, voies vertes et goulottes) est en augmentation. Elle s'élevait à 1 208 km en 2023 et s'élève à 1 248 km en 2024. Les aménagements les plus récents se répartissent sur l'ensemble de la Métropole.

Source : Métropole de Lyon, données 2024

Évolution du nombre de kilomètres d'aménagements cyclables au regard de l'objectif annoncé



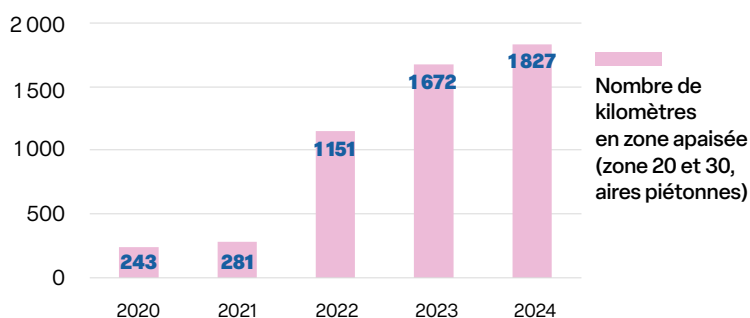
Nombre de kilomètres de voiries en zone apaisée (zones 20 et 30, aires piétonnes)

+155 km de voiries en zones apaisées en 2024

Avec 1 827 km en 2024, la longueur des voiries en zone apaisée est en nette augmentation. Elle s'élevait à 281 km en 2021. Cette augmentation s'explique notamment par le passage en zone 30 de la ville de Lyon et d'autres voiries communales de la Métropole depuis 2022.

Source : Métropole de Lyon, données 2024

Nombre de kilomètres de voiries en zone apaisée



Parts modales des déplacements domicile-travail

Définition : l'indicateur représente le mode de déplacement principal des actifs de la Métropole de Lyon pour se rendre sur leur lieu de travail.

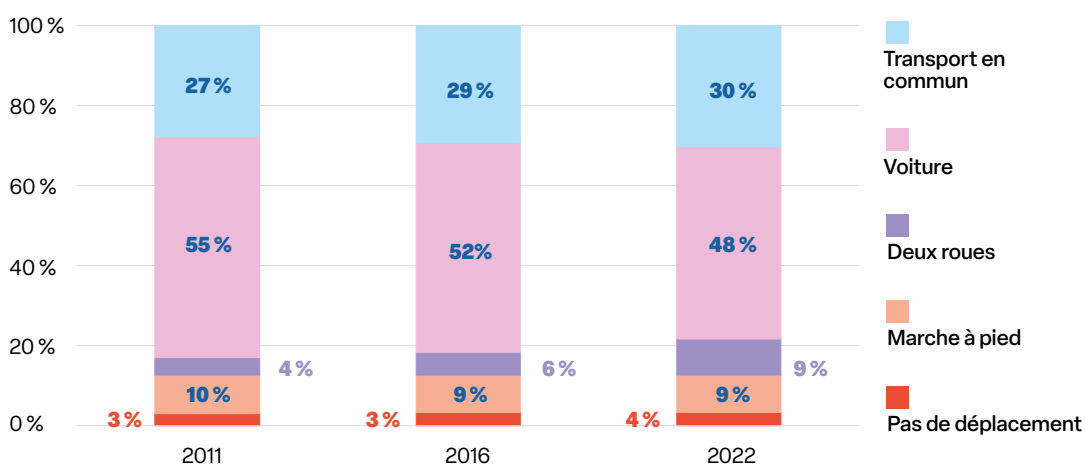
Commentaire : le graphique représente l'évolution des parts modales des déplacements domicile-travail entre 2011 et 2022. La part de la voiture diminue progressivement de trois points entre 2011 et 2016 et de quatre points entre 2016 et 2022.

Les déplacements en transport en commun

augmentent sur la période : deux points entre 2011 et 2016, puis un point entre 2016 et 2022. Les modes actifs connaissent également une croissance notable, en particulier l'usage du vélo qui atteint 7,6 % en 2022 (intégré dans la catégorie deux roues depuis 2013).

En résumé, bien que près d'une personne sur deux continue d'utiliser une voiture pour se rendre quotidiennement sur son lieu de travail, ce mode de déplacement décroît continuellement depuis 2011, au profit des transports collectifs et des modes actifs.

Évolution des modes de déplacements domicile-travail des actifs de la métropole de Lyon



Source : Insee RP, données 2022

Parc de voitures selon la vignette Crit'Air

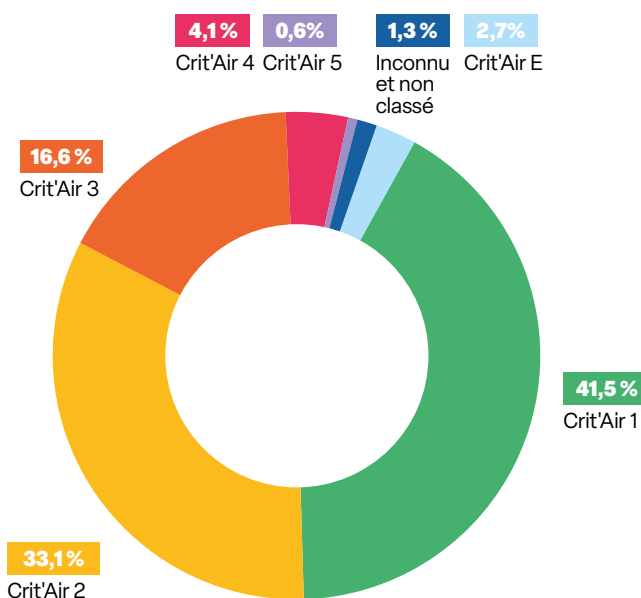
Définition : cet indicateur représente le parc des voitures particulières en circulation en fonction de la vignette Crit'Air.

Commentaire : entre 2019 et 2024, la Métropole de Lyon enregistre une nette amélioration de son parc de voitures particulières au regard de critères environnementaux. La part des véhicules Crit'Air 1 progresse fortement, de 22 % à 41 %, tandis que celle des Crit'Air 2 diminue légèrement (de 36 % à 33 %). Les véhicules les plus polluants (Crit'Air 3 à 5 et non classés) reculent de 41 % à 23 %, traduisant un renouvellement significatif du parc automobile.

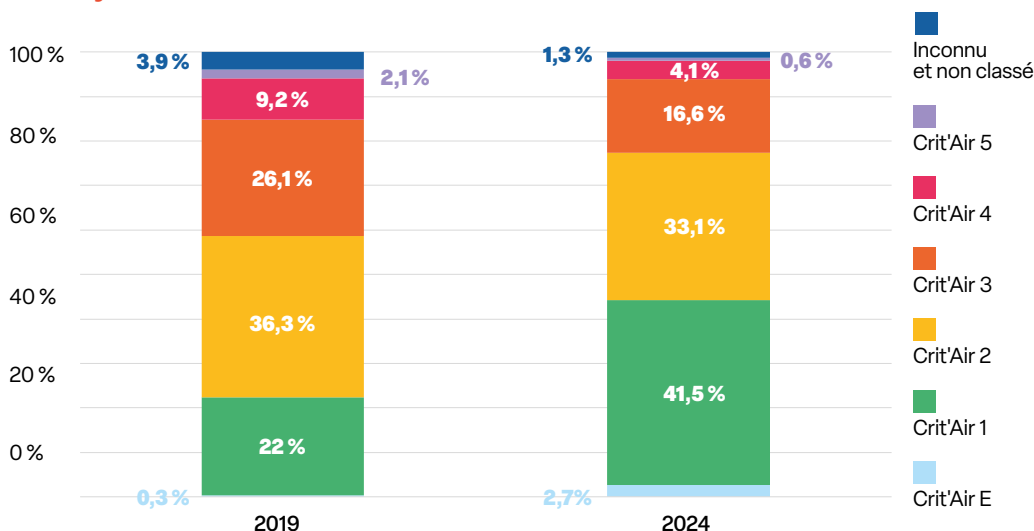
Cette évolution s'inscrit dans une dynamique partagée par l'ensemble des grandes Métropoles françaises. À Lyon, la part de Crit'Air 1 est proche de celle observée à Bordeaux et légèrement inférieure à Paris (45 %), où la transition apparaît plus avancée. Les véhicules Crit'Air E (électriques) restent encore minoritaires mais en hausse, atteignant 3 % à Lyon comme dans plusieurs autres territoires.

Parallèlement, la taille du parc de véhicules à Lyon reste globalement stable entre 2019 et 2024 (indice base 100 inchangé à 105), contrairement à d'autres Métropoles comme Montpellier, Lille ou Toulouse, où le parc continue de croître. Lyon combine ainsi une relative stabilité du nombre de véhicules en circulation avec une amélioration sensible de leur niveau d'émissions.

Répartition du parc de véhicules particuliers en circulation par vignette Crit'Air dans la métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2024



Répartition du parc de véhicules particuliers en circulation par vignette Crit'Air dans la métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2019 et 2024



Source : SDES (Service des données et études statistiques), données 2024

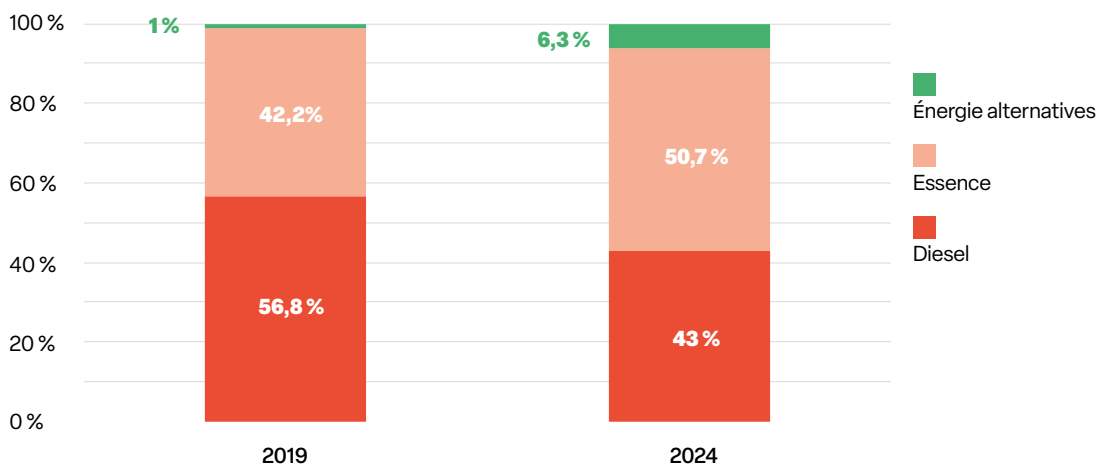
Parc de voitures selon la motorisation

Définition : cet indicateur propose une représentation de la répartition du parc de voitures particulières en circulation en fonction de leur motorisation.

Commentaire : entre 2019 et 2024, la métropole de Lyon enregistre une évolution marquée de la motorisation de son parc de voitures particulières. La part des véhicules diesel diminue sensiblement, passant de 56,8 % à 43 %, tandis que les motorisations essence progressent de 42,2 % à 50,7 %. Les énergies alternatives (électrique, hydrogène, gaz) gagnent également

du terrain, passant de 1 % à 6,3 %. Cette transition énergétique s'observe dans l'ensemble des grandes Métropoles françaises. En 2024, Lyon présente une répartition comparable à celle de Bordeaux ou Rouen. D'autres territoires comme Paris ou Strasbourg affichent une part de diesel plus faible (respectivement 37 % et 40 %) et une part plus élevée d'énergies alternatives (8 % à Paris, 7 % à Strasbourg), ce qui peut refléter des dynamiques locales plus volontaristes. Lyon se situe ainsi dans la moyenne des grandes agglomérations françaises en matière de transition du parc automobile.

Répartition du parc de véhicules particuliers en circulation dans la métropole de Lyon par type de motorisation



Source : Sdes (Service des données et études statistiques), données 2024

Accidents de la route : nombre de tués et de blessés graves

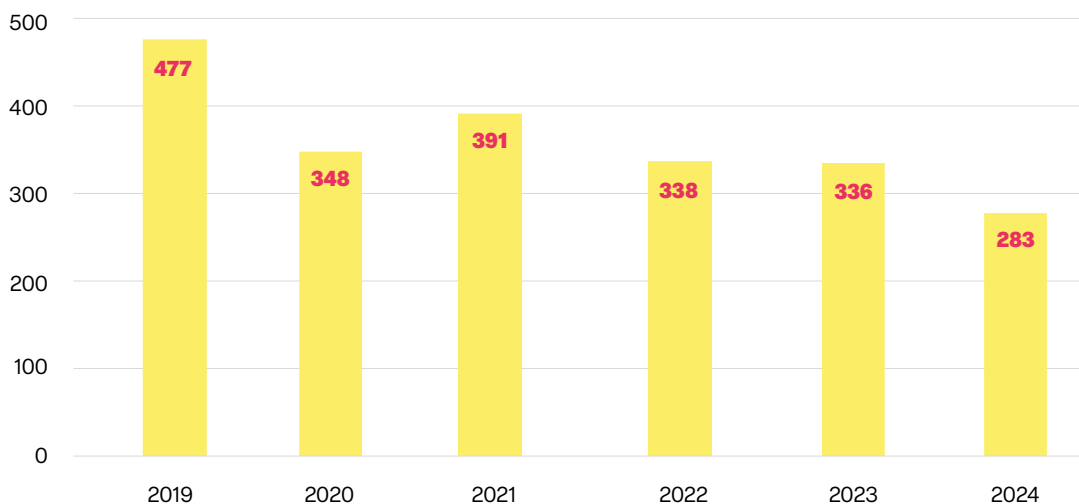
Définition : cet indicateur mesure le nombre annuel de personnes tuées ou gravement blessées (hospitalisées plus de 24 heures) à la suite d'un accident de la route. Il est issu de la base de données des accidents corporels de la circulation routière, saisies par les forces de l'ordre lors de leurs interventions.

Commentaire : entre 2019 et 2024, la métropole de Lyon enregistre une baisse globale de 40,5 % du nombre de victimes graves (tués et blessés hospitalisés), passant de 477 à 283. Cette diminution concerne surtout les piétons, dont le nombre chute fortement (de 146 à 77, soit -47 %), ainsi que les usagers de deux-roues motorisés (de 135 à 73).

Du côté des automobilistes, l'évolution est plus modérée, avec un nombre de victimes oscillant entre 76 et 121 sur la période.

À l'inverse, les victimes utilisant les vélos, vélos à assistance électrique (VAE) et engins de déplacement personnel, classiques ou motorisés (EDP/EDPM), augmentent sensiblement. Les usagers de vélos et trottinettes mécaniques passent de 26 à 29 victimes, tandis que les victimes en VAE et EDPM doublent, de 19 à 36. La progression de ces modes de déplacement expose davantage leurs usagers, plus vulnérables aux risques d'accidents. Cette évolution souligne la nécessité d'adapter les politiques de sécurité routière et les infrastructures à des pratiques de mobilité en pleine mutation.

Nombre de victimes (tuées et blessées graves) des accidents de la route dans la métropole de Lyon



Source : BAAC, 2023

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS

sous toutes les formes

Indicateur de

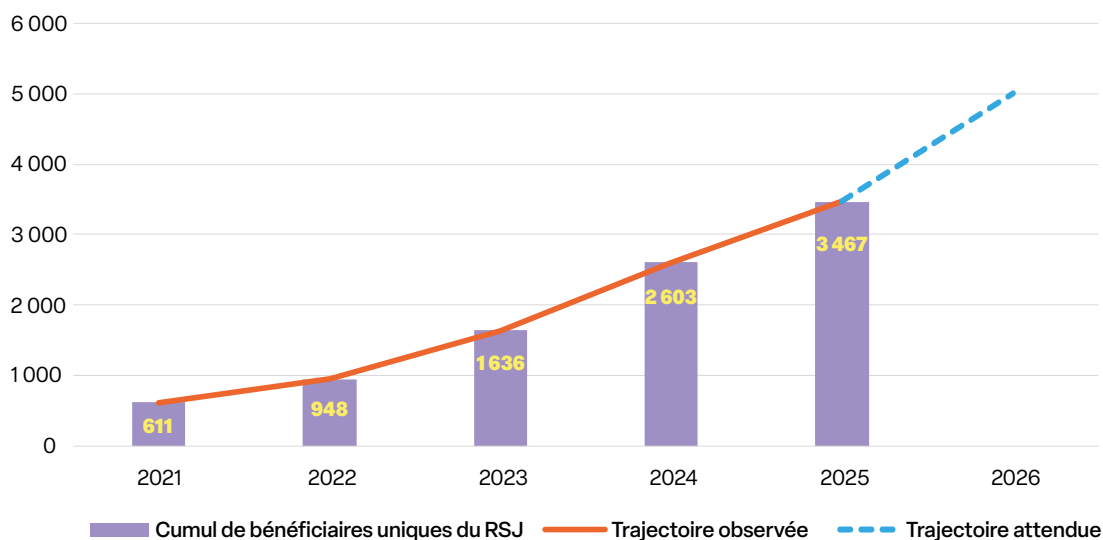
RÉALISATION

Nombre de bénéficiaires uniques du revenu de solidarité jeunes (RSJ) depuis 2021

Définition : le revenu solidarité jeunes (RSJ) est une aide financière mise en place par la Métropole de Lyon pour soutenir les jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus, ayant de faibles ressources d'activités, sortis du système éducatif et échappant aux dispositifs existants. L'indicateur comptabilise le nombre de bénéficiaires du RSJ depuis la mise en place du dispositif en 2021.

Commentaire : l'objectif de la Métropole est d'atteindre 5 000 jeunes bénéficiaires d'ici à fin 2026. En avril 2025, plus de 3 467 jeunes ont bénéficié de cette aide financière et du parcours d'accompagnement qu'ils s'engagent à suivre, soit 69 % de l'objectif cible à 2026.

Cumul de bénéficiaires uniques du revenu de solidarité jeunes (RSJ) au regard de l'objectif affiché dans le Plan métropolitain des solidarités



Source : Métropole de Lyon, données avril 2025

Indicateurs de

RÉSULTAT

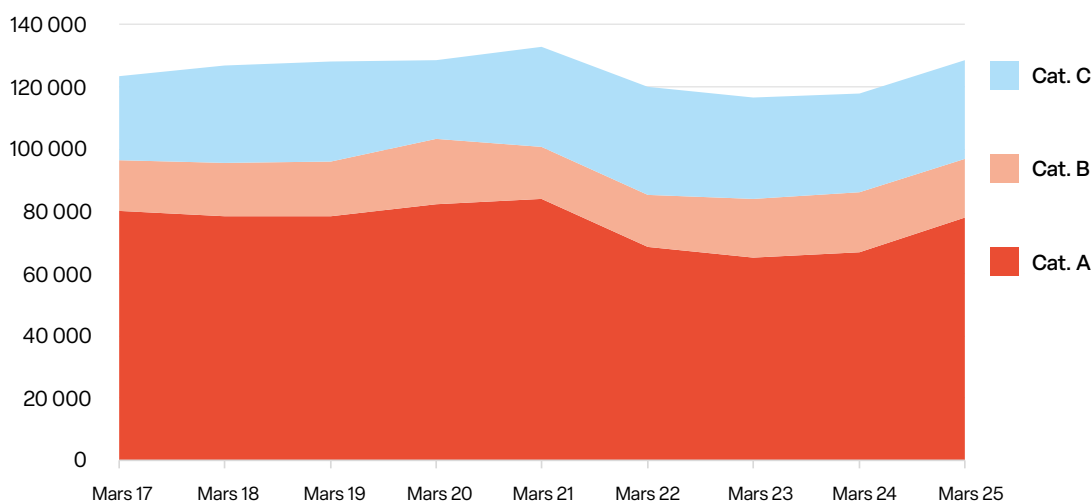
Demandeurs d'emploi de catégorie A

Définition : les demandeurs d'emploi sont des personnes inscrites à France Travail. Depuis 2009, France Travail présente les demandeurs d'emploi en fonction des catégories suivantes :

- demandeurs d'emploi de catégorie A : personnes n'ayant eu aucune activité au cours du mois ;
- demandeurs d'emploi de catégorie B : personnes ayant exercé une activité de 78 heures ou moins ;
- demandeurs d'emploi de catégorie C : personnes ayant exercé une activité de plus de 78 heures.

Commentaire : on dénombre plus de 78 000 demandeurs d'emploi de catégorie A en mars 2025. Cela représente une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente (+11 400 personnes). Cette forte hausse est liée à deux facteurs majeurs : d'une part, la détérioration de l'emploi constatée à l'échelle nationale ; d'autre part, l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi en 2025. Cette dernière entraîne l'inscription automatique à France Travail des bénéficiaires du RSA et de personnes inscrites à certains dispositifs comme les missions locales ou les contrats d'engagement.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie dans la métropole lyonnaise



Source : France Travail, données 2024

Nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA

Définition : en charge des politiques d'insertion et du développement économique du territoire, la Métropole de Lyon est responsable d'accompagner les allocataires du Revenu de solidarité active, le RSA. Cet indicateur comptabilise le nombre moyen d'allocataires mensuels du RSA en 2024.

Commentaire : on observe sur l'année 2024 une légère augmentation du nombre moyen de foyers bénéficiaires du RSA. Néanmoins, on constate qu'après une hausse entre juin et décembre 2024, l'indicateur repart à la baisse.

Source : Métropole de Lyon, données 2024

Part des 18-24 ans non insérés (Neet)

Définition : l'indicateur est le rapport entre la population des jeunes non insérés et l'ensemble de la population des 18-24 ans. On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes de 18 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et qui n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel.

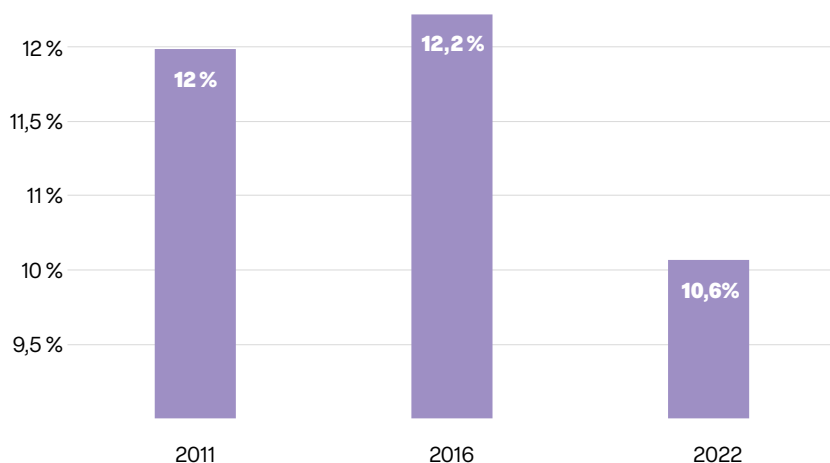
Commentaire : en 2022, on compte un peu plus de 18 500 jeunes non insérés dans la Métropole de Lyon. Une amélioration remarquable de l'insertion des jeunes depuis 2016 est à noter, avec une part des 18-24 ans non insérés qui passe de 12,2 % à 10,6 % en 2022, alors qu'elle était restée stable depuis 2011.

Cette dynamique est d'autant plus notable que la population des 18-24 ans a augmenté de 8 % entre 2011 et 2022, tandis que le nombre de jeunes non insérés diminuait de 5 %, démontrant que la croissance du nombre de jeunes s'accompagne d'une amélioration de leurs perspectives d'insertion.

La période 2016-2022 marque une rupture avec une baisse de 1 992 jeunes non insérés en seulement six ans, inversant la tendance de la période 2011-2016 qui avait vu une augmentation de 1 073 jeunes en difficulté d'insertion.

En 2022, 10,6 % des jeunes restent en difficulté d'insertion dans la Métropole, contre 12 % en 2011, soulignant les progrès accomplis en matière d'insertion professionnelle et de formation des jeunes sur le territoire.

Évolution de la part des jeunes (18-24 ans) non insérés sur le territoire de la métropole de Lyon



Source : Insee - RP, données 2022

CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

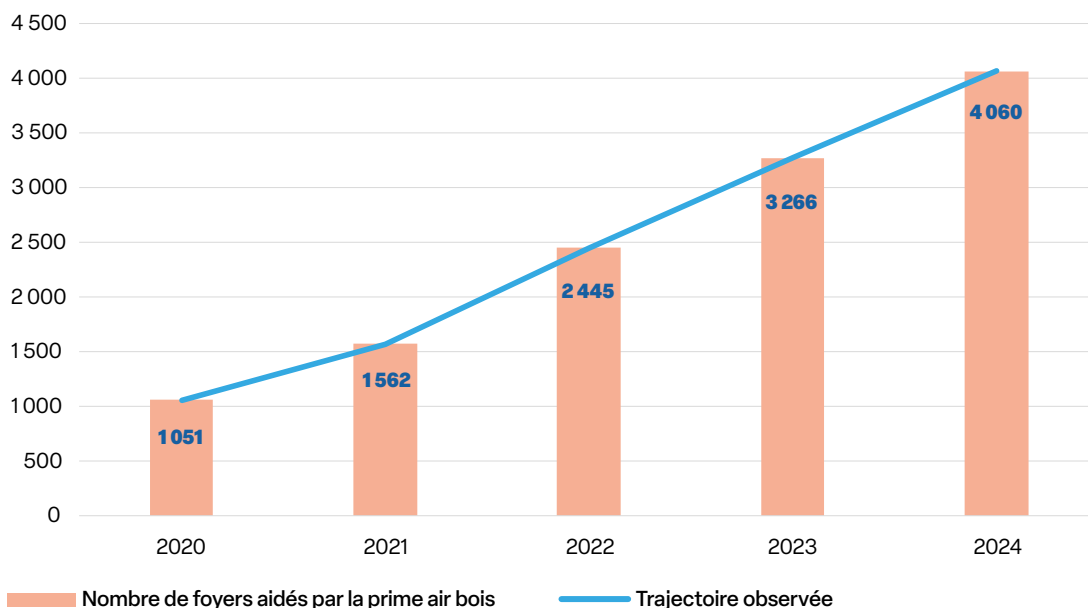
Indicateur de RÉALISATION

Nombre de foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 et émissions de particules PM₁₀ évitées

Définition : la prime air bois est une aide financière destinée au remplacement des cheminées à foyer ouvert ou des vieux poêles à bois par des appareils labellisés flamme verte plus performants et surtout moins polluants.

Commentaire : fin 2024, le cumul des foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 s'élève à 4 060, ce qui correspond à environ 120 t de PM₁₀ évitées. L'objectif du schéma directeur des énergies fixé à 3 200 foyers aidés en 2023 a donc été dépassé.

Nombre de foyers aidés par la prime air bois au regard de l'objectif annoncé



Source : Métropole de Lyon, données 2024

Taux d'admission en affection de longue durée toutes causes pour 100 000 habitants

Définition : les affections de longue durée (ALD) sont des maladies chroniques graves qui justifient une prise en charge et/ou un parcours de soins coordonné spécifique.

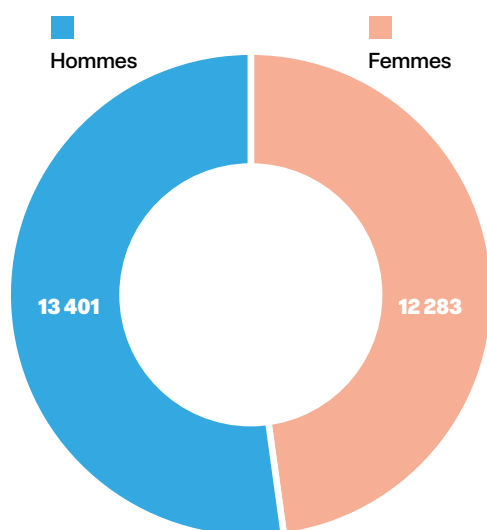
L'ALD peut se traduire administrativement par une exonération du ticket modérateur c'est-à-dire par une prise en charge à 100 % par l'assurance maladie. Les ALD exonérantes sont toutes inscrites sur une liste établie par le ministère de la Santé. L'indicateur correspond au nombre de bénéficiaires admis en ALD en 2023.

Commentaire : en 2023, 25 680 nouvelles personnes (12 280 hommes et 13 400 femmes) sont admises dans le dispositif d'exonération au titre d'une ALD dans la Métropole soit 1 805 personnes pour 100 000 habitants (taux standardisé).

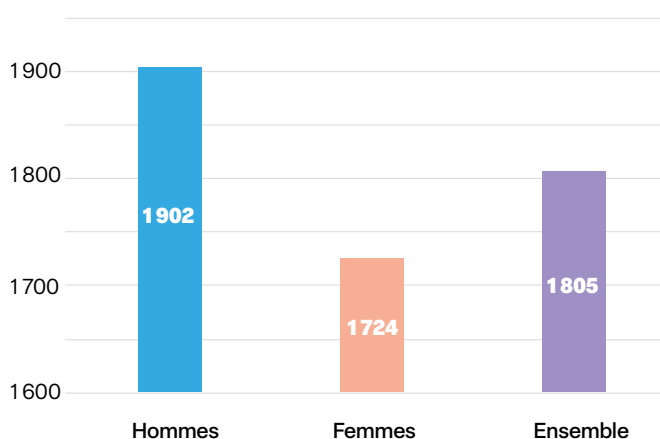
Elles sont plus nombreuses en 2023 qu'en 2022. Parmi ces personnes, 6 400 souffrent d'une tumeur, 5 910 d'une maladie cardio-vasculaire, 4 740 de diabète et 3 700 d'une maladie psychiatrique. Ces quatre maladies comptent pour 80,8 % du total des bénéficiaires nouvellement admis dans le protocole ALD en 2023. À l'exception des patients en ALD pour diabète ou troubles psychiatriques, les taux standardisés de bénéficiaires en ALD dans la Métropole sont inférieurs aux taux régionaux et nationaux. Les patients justifiant d'une ALD sont plus fréquemment des hommes, les maladies cardio-vasculaires et le diabète étant nettement moins présentes chez les femmes.

Au total, 229 750 habitants de la Métropole souffrent d'une maladie justifiant l'admission en ALD exonérante de la liste ALD30.

Incidence des ALD en 2023 : nombre de personnes et répartition par sexe



Taux d'incidence des ALD pour 100 000 habitants en 2023



Source : Cnam (SNDS référentiel médicalisé - 2023), ORS Auvergne-Rhône-Alpes





© Métropole de Lyon - Anais Mercier

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
Tél. : 04 78 63 40 40

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Direction Environnement,
écologie, énergie
Direction de l'information et de la
communication externe

Crédit photo couverture :
© Métropole de Lyon - Anais Mercey

grandlyon.com